



**L'APPORT ÉCONOMIQUE  
DE LA CULTURE  
EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE**

## SOMMAIRE

<b>AVIS</b> .....	3
<b>Adopté à la majorité par le Conseil économique, social et environnemental de la région Centre-Val de Loire au cours de la séance du 10 octobre 2016</b>	
<b>Présenté par Alain ROBERT</b>	
<b>RAPPORT</b> .....	8
<b>Présenté par Martine RICO et Caroline LAIGNEAU</b>	
Introduction.....	9
Méthodologie, nomenclature et définitions .....	11
Le cœur des activités et des professions culturelles en région Centre-Val de Loire.....	11
Le halo de la culture .....	13
Définitions .....	13
<b>I. Le poids économique direct de la culture tous secteurs culturels confondus</b> .....	16
1. Les établissements et les entreprises culturelles.....	20
1.1 <i>En France</i> .....	20
1.2 <i>En région Centre-Val de Loire</i> .....	21
2. L'emploi culturel.....	22
2.1 <i>En France</i> .....	22
2.2 <i>En région Centre-Val de Loire</i> .....	24
2.3 <i>Les intermittents</i> .....	30
3. La consommation culturelle et le commerce de biens culturels .....	33
4. Le financement de la culture .....	35
4.1 <i>Le financement public (Etat et collectivités territoriales)</i> .....	35
4.1.1. <i>En France</i> .....	35
4.1.2. <i>En région Centre-Val de Loire</i> .....	40
4.2. <i>Le financement par les ménages et les entreprises</i> .....	46
4.3. <i>Le mécénat</i> .....	47
<b>II. Le poids économique de la culture par secteur culturel</b> .....	52
Fiche 1- Audiovisuel/ multimédia.....	53
Fiche 2- Édition écrite.....	57
Fiche 3- Enseignement culturel .....	60

Fiche 4- Arts visuels .....	64
Fiche 5- Spectacle vivant .....	67
Fiche 6- Patrimoine .....	73
Fiche 7- Les autres secteurs : architecture, publicité, commerce, traduction/interprétation.....	76
<b>III. L'apport de la culture à d'autres secteurs économiques et l'impact indirect de la culture : « les effets induits ».....</b>	<b>81</b>
1. Les effets induits, difficilement mesurables.....	81
2. Tourisme, hôtellerie, restauration .....	84
3. Bâtiment et travaux publics (BTP) : l'exemple des entreprises de restauration du patrimoine	88
4. L'artisanat et les métiers d'art .....	89
<b>IV. Propositions du CESER .....</b>	<b>94</b>
Conclusion .....	99
Table des sigles.....	100
Références.....	102
Composition du groupe de travail.....	104
Remerciements .....	105
Annexes .....	108
Annexe 1 – « Les activités culturelles en Centre-Val de Loire : un potentiel d'emploi », Insee Analyses Centre-Val de Loire n°22, Mars 2016. ....	108
Annexe 2- Note relative au régime des intermittents du spectacle .....	112
Annexe 3- Arrêté du 24 décembre 2015 fixant la liste des métiers d'art, en application de l'article 20 de la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat.....	115

## **AVIS**

**adopté à la majorité par le Conseil économique, social et environnemental  
de la région Centre Val de Loire au cours de la séance du 10 octobre 2016**

## **SUR**

**« L'APPORT ÉCONOMIQUE DE LA CULTURE EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE »**

présenté par

**Monsieur Alain ROBERT**

(question dont le Conseil économique, social et environnemental régional s'est saisi en application de l'article L4241-1 du Code général des collectivités territoriales, relative à la composition et au fonctionnement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux)



Séance plénière du 10 octobre 2016

**« L'APPORT ÉCONOMIQUE DE LA CULTURE EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE »**

Le Conseil économique, social et environnemental régional,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 4131-2, L 4134-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2001-731 du 31 juillet 2001, modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques et sociaux régionaux ;

Vu l'avis des 4 commissions ;

Vu l'avis du Bureau ;

Monsieur Alain ROBERT, rapporteur entendu ;

**DÉLIBÈRE**

Ce rapport d'auto-saisine fait suite à la parution, en décembre 2013, d'un rapport national réalisé par l'Inspection Générale des Affaires Culturelles et l'Inspection Générale des Finances, intitulé « *L'apport de la culture à l'économie de la France* ».

Il paraissait intéressant au CESER de voir en quoi la culture peut contribuer à l'économie régionale tant en termes d'emplois que d'activité mais aussi au niveau de l'induit sur d'autres secteurs économiques. Le CESER n'a pas oublié pour autant que la culture est un élément fondamental et constitutif du vivre ensemble, un ciment de la société, une ouverture sur le monde et une richesse individuelle et collective.

Pour asseoir sa réflexion sur des éléments tangibles et fiables, le CESER a commandé, en lien avec le Conseil régional et Culture O Centre, une étude à l'INSEE (« *Les activités culturelles en Centre-Val de Loire : un potentiel d'emploi* », Insee Analyses n°22, Mars 2016).

## **La culture pourvoyeuse d'emplois et créatrice d'activité, y compris dans des domaines qui paraissent éloignés de la culture**

En 2013, en région Centre-Val de Loire, près de 11 500 établissements exerçaient leur activité dans le champ culturel (soit 5,5 % des établissements régionaux), majoritairement dans deux secteurs : les arts visuels et le spectacle vivant. Les trois quarts étaient des entreprises individuelles. 10 % des établissements de gestion de sites et des monuments historiques de France se trouvent en région Centre-Val de Loire. A ce propos, le CESER attire l'attention sur le patrimoine qui pourrait être racheté par des capitaux privés (étrangers) ayant d'autres fins que celles d'une offre culturelle.

Si 16 260 emplois sont dénombrés dans les établissements culturels de la région (approche par secteur d'activité), 14 225 personnes exercent une profession culturelle en Centre-Val de Loire (approche par profession)<sup>1</sup>. Au croisement de ces deux approches, on note que 6 976 personnes exercent une profession culturelle dans un établissement culturel.

L'emploi culturel est plus fréquemment un emploi précaire ou à temps partiel. Il est important de souligner que les professionnels du monde culturel sont souvent plus diplômés que la moyenne des actifs de la région.

La culture irrigue l'économie bien au-delà de ce que l'on imagine habituellement même si les effets induits sont difficilement mesurables (BTP, imprimerie, débiteurs de boisson, hôtellerie, restauration, accompagnement socio-culturel). Les liens avec le tourisme sont évidemment très forts, surtout en région Centre-Val de Loire du fait de l'importance de son patrimoine (monuments historiques, parcs et jardins). La constitution d'un campus des métiers « tourisme, patrimoines et art de vivre ensemble » devrait permettre de développer des formations répondant aux attentes des acteurs culturels.

L'enseignement a un rôle fondamental pour aider les jeunes à accéder à la culture, à développer leurs talents et pour déceler les créateurs de demain. La valorisation de la culture passe par le développement de la professionnalisation et de la formation pour générer de l'activité culturelle qui elle-même engendrera des retombées économiques directes et indirectes sur le territoire.

## **La culture, une compétence partagée qui nécessite une gouvernance partagée**

La culture demeure une compétence partagée avec ce que cela sous-tend : financements croisés, complexité des montages de projet, mais aussi risque d'abandon de projets si chaque partenaire se rétracte ou se dédouane.

La culture en région Centre-Val de Loire est un moteur de développement composé de nombreux acteurs, publics et privés, entreprises, associations mais aussi des professionnels, salariés, intermittents et bénévoles qui contribuent au rayonnement culturel de nos territoires. Pour le CESER, il est nécessaire d'aider les acteurs culturels à mieux se structurer économiquement, à fédérer leurs actions et leurs domaines d'intervention.

---

<sup>1</sup> En termes d'emplois, deux approches ont été développées au sein de l'étude commandée à l'INSEE :

- L'approche par profession = professions culturelles des activités non culturelles+professions culturelles des activités culturelles.
- Et l'approche par secteur d'activité = professions culturelles des activités culturelles+professions non culturelles des activités culturelles.

C'est pourquoi, le CESER souhaite que soit créée une instance régionale d'orientation et d'observation de la culture, à l'instar de ce qui a été fait par le monde sportif avec la conférence régionale du sport. Cette instance doit pouvoir agir en s'appuyant sur des indicateurs précis permettant de mieux appréhender l'impact tant économique que social de la culture sur les territoires. Elle aurait pour mission de faire le point sur le développement, la fréquentation et l'économie de la culture sur le territoire, de faire le suivi des décisions budgétaires des collectivités et de proposer des actions. Elle doit aussi veiller à ce que chaque territoire bénéficie d'une offre culturelle pour éviter les « zones blanches culturelles ». Par ailleurs, le CESER pense que la CTAP pourrait se saisir de ce sujet.

### **L'apport économique de la culture à conforter...**

Le CESER souhaite que soit garantie une offre culturelle sur l'ensemble du territoire. Il propose d'impliquer davantage les acteurs économiques dans la culture, notamment en amenant les Comités d'Entreprises à avoir une offre culturelle qui soit axée sur la création et la découverte : en allant au-delà de la seule « consommation » culturelle assise sur une billetterie. Il s'agit aussi d'impliquer davantage le réseau des chambres consulaires pour une meilleure prise de conscience de l'apport de la culture à l'économie. Le développement du mécénat (y compris du mécénat participatif) doit également être promu dans ce cadre. La culture ne peut toutefois se passer du financement et de l'investissement public d'autant qu'elle revêt une dimension d'intérêt général.

Pour le CESER, il est aussi essentiel de développer la formation aux métiers de la culture et de sauvegarder les savoirs et savoir-faire des artisans, compagnons ou ouvriers d'art pour la préservation du patrimoine de notre région.

Le CESER propose également de soutenir les entreprises et les acteurs culturels en les aidant à structurer leur activité, en leur proposant des formations de gestion et de RH, et en développant les coopératives d'activités et d'emploi culturels (CAE).

Soutenir l'emploi culturel passe notamment par le développement de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences dans le champ culturel, ceci est d'autant plus nécessaire dans un secteur mobilisant nombre d'emplois en CDD, de saisonniers ou d'intermittents.

Le CESER a aussi établi un lien entre culture et économie circulaire, ce qui peut apparaître étonnant au premier regard. Il s'agit notamment d'introduire l'écoconception dans les projets de construction d'établissements culturels de manière plus systématique, mais aussi d'œuvrer pour le recyclage et la mutualisation de matériels scéniques ou techniques, de décors.

Le CESER souhaite que soient encouragées les orientations prises, notamment par CICLIC via l'appel à projets numériques culturels innovants lancé en 2015. Si la Région veut inscrire la culture dans la modernité et la porter vers le futur, elle doit se doter des outils nécessaires à cet effet (réalité virtuelle, réalité augmentée, etc.).

### **La culture, un atout majeur de l'attractivité de la région Centre-Val de Loire**

Le CESER tient à mettre l'accent sur la question de l'attractivité de la région à laquelle la culture participe largement. Il faudrait que la Région se dote d'une ambition plus importante en la matière, en lançant par exemple un appel à projets auprès de créateurs pour qu'ils imaginent un événement ou un lieu culturel marquant, permettant de faire rayonner la région au-delà de ses frontières.

Il faut que cette identité culturelle soit visible par les touristes, les visiteurs et les spectateurs venant en région. Les habitants du Centre-Val de Loire doivent s'approprier cette identité afin d'en être les ambassadeurs.

## Conclusion

Dans ce rapport, le CESER démontre que la culture participe au développement économique du territoire et met également en exergue la richesse de l'offre culturelle existante. Toutefois, si l'on veut que ce secteur se développe la Région doit se doter d'une nouvelle ambition, plus forte et pérenne pour faire rayonner le Centre-Val de Loire.

L'adoption du présent rapport s'inscrit aussi dans un contexte particulier qu'est celui de la phase préparatoire des États généraux de la culture, organisés par le Conseil régional, dont la tenue est prévue au cours des mois de novembre et décembre prochains. Avec ce rapport, le CESER contribuera aux débats en les nourrissant et les enrichissant. Il souhaite que les acteurs culturels présents aux États généraux puissent s'emparer de cette contribution, s'approprient les propositions faites et en fassent émerger de nouvelles.

De plus, la Région va adopter son schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation. La dimension économique de la culture ne doit pas être oubliée dans ce schéma, notamment du fait de son lien au numérique, champ en plein boom en matière de création et permettant de tisser des liens avec l'économie plus traditionnelle (industrie, artisanat...).

Enfin, le CESER ne pouvait conclure sans rappeler le rôle primordial joué par les amateurs et les bénévoles. Sans leur appui, nombre de festivals ou d'actions culturelles ne pourraient voir le jour ou ne pourraient perdurer.

Vote :

Pour : 81

Contre : 8

Abstentions : 1

Avis adopté à la majorité.

A blue ink signature of Xavier Beulin, consisting of a large, fluid loop that extends upwards and to the right, ending in a sharp point. The name 'Xavier BEULIN' is printed in black capital letters directly below the signature.

**« L'APPORT ÉCONOMIQUE DE LA CULTURE EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE »**

**RAPPORT**

présenté au nom

**DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL et ENVIRONNEMENTAL  
DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE**

par

**Madame Martine RICO  
et Madame Caroline LAIGNEAU**

## Introduction

Au cours de ces dernières années, le Conseil économique, social et environnemental de la région Centre-Val de Loire s'est penché sur les problématiques liées à la culture, et notamment à son accès, donnant lieu à la publication, en septembre 2013, d'une auto-saisine intitulée « *L'accès à la culture et au sport en région Centre* ». Ce rapport avait mis en avant les difficultés d'accès de certains publics et les efforts menés pour favoriser cet accès de tous à la culture en région Centre-Val de Loire.

La parution d'une étude réalisée par l'Inspection générale des finances (IGF) et l'Inspection générale des affaires culturelles (IGAC), intitulée « *L'apport de la culture à l'économie de la France* » (décembre 2013), a particulièrement intéressé les membres du CESER et les a menés à s'interroger quant à l'impact de la culture sur l'économie régionale, tant directement qu'indirectement.

Lier économie et culture ne va pas forcément de soi, peut même créer débat (la culture a-t-elle vocation à être rentable ?), faire peur. Pourtant, de plus en plus, cette dimension est prise en compte par les acteurs culturels eux-mêmes, conscients qu'un projet culturel peut avoir un impact à la fois social et économique sur le territoire qu'il concerne.

Le contexte de tensions budgétaires des collectivités territoriales et de difficultés économiques sur les territoires fait que la culture est bien souvent considérée comme une variable d'ajustement dans la construction budgétaire. La culture demeure une compétence partagée entre l'Etat et les différentes collectivités territoriales, c'est un handicap certain supplémentaire qui fait courir le risque que chacun se dédouane sur l'autre, et qu'au final certains projets soient repoussés, voire abandonnés.

Au lancement de cette étude, l'ambition du CESER était de voir en quoi la culture peut constituer un secteur économique porteur pour la région Centre-Val de Loire, en termes d'emploi, d'activité mais aussi de manière induite, notamment au niveau du tourisme, de la restauration, du BTP... , sans a priori ou jugement. En parallèle, et bien conscient que la culture occasionne aussi des coûts, le CESER a veillé à identifier des éléments concernant le financement de la culture (budgets consacrés à la culture, subventions, coût des équipements culturels, mécénat...).

Dans un premier temps, le CESER a cerné son sujet et défini plus précisément ce qu'il entendait par « culture ». Il ne peut que se référer à la définition donnée par l'UNESCO : « *Dans son sens le plus large, la culture peut aujourd'hui être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances.* ».

Voulant s'appuyer sur des constats mesurés et évalués, le champ a été restreint à celui des statistiques existantes. Afin de se comparer à d'autres régions, le choix a été fait de rester relativement proche de la nomenclature choisie par l'IGAC et l'IGF dans leur étude publiée fin 2013. Ainsi, les secteurs étudiés sont les suivants :

- accès aux savoirs et à la culture : éducation, formation, bibliothèques et archives ;
- architecture ;
- arts visuels (photographie, marché de l'art, design et stylisme, arts plastiques) ;
- audiovisuel ;
- cinéma ;
- industries de l'image et du son : partitions et instruments de musique, vidéo, musique enregistrée et jeux vidéo ;
- livre ;
- patrimoine (patrimoine et musées, expositions, centres d'art) ;
- presse ;
- publicité ;
- spectacle vivant.

Face au manque de données régionales répondant à nos attentes, le CESER a noué un partenariat avec l'INSEE, rejoint dans cette volonté par le Conseil régional du Centre-Val de Loire et Culture O Centre (agence culturelle de la région Centre-Val de Loire). Ce partenariat a donné lieu à la publication d'un numéro de Insee Analyses (n°22) de mars 2016, intitulé « *Les activités culturelles en région Centre-Val de Loire, un potentiel d'emploi* »<sup>2</sup>, dont les éléments statistiques ont permis de nourrir le présent rapport.

La nomenclature retenue<sup>3</sup> pour l'étude statistique commandée à l'INSEE s'est aussi inspirée d'autres études menées régionalement, comme celle réalisée par l'A., Agence régionale culturelle de Poitou-Charentes (« *La culture une composante à part entière de l'économie* », décembre 2014), celle-ci définissant un « cœur des activités artistiques et culturelles » s'élargissant ensuite à un « halo ».

Si la première partie de ce rapport est volontairement transversale et axée sur le poids économique direct de la culture (emploi et établissements culturels notamment), le CESER a également cherché à nourrir son travail d'éléments concrets en réalisant diverses auditions d'acteurs culturels tant institutionnels (mairies, établissements culturels publics tels que des musées, des théâtres...) que privés (compagnies, galeries d'art, librairies, entreprise de restauration du patrimoine...). Ces auditions ont permis au CESER d'illustrer son propos à travers des exemples issus des six départements composant la région Centre-Val de Loire. Le CESER ne souhaitait pas, en effet, que ce rapport se focalise sur les exemples de Tours et Orléans, même s'il est vrai que la vie culturelle y est plus importante que dans des territoires ruraux ou dans des villes de plus petite taille.

Le CESER a également veillé à mettre en avant les différents champs composant la culture (danse, livre, musiques actuelles, cinéma, design...), ce qui l'a conduit à rédiger des fiches par secteur culturel (partie 2). Cette approche n'est évidemment pas exhaustive et peut apparaître subjective quant aux choix opérés.

Enfin (partie 3), le CESER a tenté de déterminer le poids économique indirect de la culture, par exemple au niveau du tourisme, de la restauration, du bâtiment et des travaux publics, des transports... Il a toutefois été confronté à la difficulté d'obtenir des données chiffrées permettant d'étayer son travail. Toutefois, les auditions de terrain ont permis de dégager quelques pistes de réflexion (partie 4).

---

<sup>2</sup> Ce document est ci-joint en annexe.

<sup>3</sup> Nomenclature précisée plus loin dans le présent rapport.

## Méthodologie, nomenclature et définitions

Les nomenclatures utilisées dans le cadre de l'étude réalisée par l'INSEE et exploitée ici sont celles recommandées par le département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS) du ministère de la Culture.

### Le cœur des activités et des professions culturelles en région Centre-Val de Loire

Deux approches sont mobilisées dans l'étude :

- **les activités culturelles extraites de la nomenclature d'activités française de 2008**, NAF rev.2. Elles comprennent les activités relatives aux secteurs des arts visuels, du spectacle vivant, ainsi que l'architecture, l'audiovisuel-multimédia, l'édition écrite (livre et presse), le patrimoine, l'enseignement culturel, la publicité, les activités du commerce connexes aux activités culturelles et la traduction-interprétation. Malheureusement, les établissements de l'École nationale supérieure d'art de Bourges, l'École supérieure des beaux-arts de Tours-Angers-Le Mans, l'École nationale supérieure de la nature et du paysage de Blois, l'École municipale des beaux-arts de Châteauroux et l'École supérieure d'arts et de design d'Orléans n'ont pas pu être pris en compte dans cette approche, du fait qu'ils ne pouvaient être extraits de l'ensemble des établissements de l'enseignement supérieur, tous répertoriés sous le même code NAF (8542Z). Toutefois, le CESER a pu mettre en avant l'importance de l'enseignement supérieur culturel en région, à partir des auditions réalisées (fiche 3).

### Le secteur culturel

NAF	Libellé	Regroupement
9003A 9003B 7420Z 7410Z	Création artistique relevant des arts plastiques Autre création artistique Activités photographiques Activités spécialisées de design	Arts visuels
9001Z 9002Z 9004Z	Arts du spectacle vivant Activités de soutien au spectacle vivant Gestion de salles de spectacles	Spectacles vivants
5911A 5911B 5911C 5912Z 5913A 5913B 5914Z 5821Z 5920Z 6010Z 6020A 6020B	Production de films et de programmes pour la télévision Production de films institutionnels et publicitaires Production de films pour le cinéma Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision Distribution de films cinématographiques Edition et distribution vidéo Projection de films cinématographiques Edition de jeux électroniques Enregistrement sonore et édition musicale Edition et diffusion de programmes radio Edition de chaînes généralistes Edition de chaînes thématiques	Audiovisuel/Multimédia
5811Z 5813Z 5814Z 6391Z	Edition de livres Edition de journaux Edition de revues et périodiques Activités des agences de presse	Edition écrite (livre et presse)
9101Z 9102Z 9103Z	Gestion des bibliothèques et des archives Gestion des musées Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires	Patrimoine
8552Z	Enseignement culturel	Enseignement artistique amateur
7111Z	Activités d'architecture	Architecture
7311Z	Activités des agences de publicité	Publicité

4761Z	Commerce de détail de livres en magasin spécialisé	Commerce (activités connexes)
4762Z	Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé	
4763Z	Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé	
7722Z	Location de vidéocassettes et disques vidéo	
7430Z	Traduction et interprétation	Activités techniques support (activités connexes)

Source : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Etudes-et-statistiques/Statistiques-culturelles/Definitions-et-methodes/Nomenclatures>

Parmi les domaines qui constituent le secteur culturel, trois ne comportent qu'une seule activité (architecture, enseignement culturel, publicité). Les autres se déclinent en plusieurs sous-activités pouvant présenter de grandes disparités en terme de nombre d'établissements et d'emplois.

- **les professions culturelles extraites de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles** : professions des arts visuels et des métiers d'art, du spectacle, de la conservation du patrimoine, professions littéraires, architectes ou professeurs d'art (hors établissements scolaires).

### Les professions culturelles

PCS	Libellé	Regroupement 1	Regroupement 2	
354A 465C 465A	Artistes plasticiens Photographes Concepteurs et assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration	Professions des arts visuels	Professions des arts visuels et des métiers d'art	
214E 637B	Artisans d'art Ouvriers d'art	Métiers d'art		
354B 354C 354D	Artistes de la musique et du chant Artistes dramatiques Artistes de la danse, du cirque et des spectacles divers	Artistes des spectacles	Professions du spectacle	
353B 353C 465B 637C 227A	Directeurs, responsables de programmation et de production de l'audiovisuel et des spectacles Cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et des spectacles Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels Ouvriers et techniciens des spectacles vivants et de l'audiovisuel Indépendants gestionnaires de spectacles ou de services récréatifs	Cadres, techniciens et ouvriers des spectacles		
352A 353A	Journalistes et rédacteurs en chef Directeurs de journaux, administrateurs de presse, directeurs d'édition (littéraire, musicale, audiovisuelle, multimédia)	Journalistes et cadres de l'édition		Professions littéraires
352B	Auteurs littéraires, scénaristes, dialoguistes	Auteurs littéraires		
464B	Traducteurs et interprètes	Traducteurs		
351A 372F 425A	Bibliothécaires, archivistes, conservateurs et autres cadres du patrimoine (fonction publique) Cadres de la documentation, de l'archivage (hors fonction publique) Sous-bibliothécaires, cadres intermédiaires du patrimoine	Cadres et techniciens de la documentation et de la conservation	Cadres et techniciens de la documentation et de la conservation	
382B 312F	Architectes salariés Architectes libéraux	Architectes	Architectes	
354G	Professeurs d'art (hors établissements scolaires)	Professeurs d'art (hors établissements scolaires)	Professions d'art (hors établissements scolaires)	

Source : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Etudes-et-statistiques/Statistiques-culturelles/Definitions-et-methodes/Nomenclatures>

Ces premiers éléments constituent le « cœur » des activités culturelles en région Centre-val de Loire. Afin de mieux cerner l'impact de la culture sur l'activité économique au regard de certaines particularités régionales, il a été décidé d'élargir ce cœur à un « halo » tant au niveau des activités que des professions culturelles. Ce halo permet, par exemple, de prendre en compte La Cité de l'Or (Saint Amand-Montrond) et le centre de céramique contemporain La Borne (Henrichemont).

## Le halo de la culture

### Le halo des activités culturelles

NAF	Libellé
9104Z	Gestion des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles
3212Z	Fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie
3213Z	Fabrication d'articles de bijouterie fantaisie et articles similaires
3220Z	Fabrication d'instruments de musique
1820Z	Reproduction d'enregistrements
5819Z	Autres activités d'édition
1811Z	Imprimerie de journaux
1813Z	Activités de pré-press
6312Z	Portails Internet
5829A	Edition de logiciels système et de réseau
5829B	Edition de logiciels outils de développement et de langages
5829C	Edition de logiciels applicatifs

### Le halo des professions culturelles

PCS	Libellé
375A	Cadres de la publicité
375B	Cadres des relations publiques et de la communication
464A	Assistants de la publicité, des relations publiques (indépendants ou salariés)
627E	Ouvriers de la photogravure et des laboratoires photographiques et cinématographiques
627F	Ouvriers de la composition et de l'impression, ouvriers qualifiés de la brochure, de la reliure et du façonnage du papier-carton
637A	Modeleurs (sauf modeleurs de métal), mouleurs-noyauteurs à la main, ouvriers qualifiés du travail du verre ou de la céramique à la main

## Définitions

Dans l'étude commandée par le CESER, le Conseil régional et Culture O Centre à l'INSEE, plusieurs termes employés nécessitent des précisions pour éviter toute ambiguïté.

**Emploi** : Il s'agit des personnes ayant déclaré, dans le cadre du recensement de la population, avoir un emploi qui relève du champ défini. Cet emploi est comptabilisé soit dans la commune de lieu de travail, soit dans la commune de résidence. **Dans la présente étude, l'emploi pris en compte est au lieu de travail.**

**Création d'entreprises** : La statistique mensuelle des créations d'entreprises est constituée à partir des informations du répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene<sup>4</sup>).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, la notion de création d'entreprise s'appuie sur un concept harmonisé au niveau européen pour faciliter les comparaisons : une création d'entreprise correspond à la mise en œuvre de nouveaux moyens de production.

Par rapport aux immatriculations dans Sirene, on retient comme création pour satisfaire au concept harmonisé :

- 1) les créations d'entreprise correspondant à la création de nouveaux moyens de production (il y a nouvelle immatriculation dans Sirene) ;
- 2) les cas où l'entrepreneur (il s'agit en général d'un entrepreneur individuel) reprend une activité après une interruption de plus d'un an (il n'y a pas de nouvelle immatriculation dans Sirene mais reprise de l'ancien numéro SIREN) ;
- 3) les cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de moins d'un an mais avec changement d'activité ;
- 4) les reprises par une entreprise nouvelle de tout ou partie des activités et moyens de production d'une autre entreprise (il y a nouvelle immatriculation dans Sirene) lorsqu'il n'y a pas continuité de l'entreprise reprise.

On considère qu'il n'y a pas continuité de l'entreprise si parmi les trois éléments suivants concernant le siège de l'entreprise, au moins deux sont modifiés lors de la reprise : l'unité légale contrôlant l'entreprise, l'activité économique et la localisation.

À la suite de la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur (renommé micro-entrepreneur, à compter du 19 décembre 2014), les statistiques de créations d'entreprises incluent les demandes de créations enregistrées dans Sirene au titre de ce régime. Ce dénombrement n'inclut pas les entrepreneurs déjà en activité avant le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et qui avaient demandé, à titre dérogatoire au plus tard le 31 mars 2009, à bénéficier du régime micro-social et du versement fiscal libératoire en 2009.

---

<sup>4</sup> En France, le Système informatique du répertoire des entreprises, ou numéro SIREN est un code Insee unique qui sert à identifier une entreprise, un organisme ou une association ayant des activités en France. Il existe au sein d'un répertoire géré par l'Insee : SIRENE. Ce répertoire est national, invariable et dure le temps de la vie de l'entreprise. L'Insee attribue un identifiant à toute personne juridique, physique ou morale, introduite dans le répertoire SIRENE sur demande des organismes habilités, en général le Centre de formalités des entreprises (CFE). Il correspond donc au numéro d'identification au répertoire (NIR) des personnes physiques. Il est composé de neuf chiffres, les huit premiers sont attribués séquentiellement, sauf pour les organismes publics commençant par 1 ou 2, le neuvième est une clé de contrôle.

**L'établissement** est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services. **L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.**

**Une entreprise individuelle** est une entreprise qui est la propriété exclusive d'une personne physique. L'entrepreneur exerce son activité sans avoir créé de personne juridique distincte. Chaque entreprise individuelle (comme chaque société) est répertoriée dans le répertoire SIRENE.

**Le spectacle vivant** : On entend par « spectacle vivant » l'ensemble des spectacles « produits ou diffusés par des personnes qui, en vue de la représentation en public d'une œuvre de l'esprit, s'assurent la présence physique d'au moins un artiste du spectacle [...] » (Loi n° 99-198 du 18 mars 1999, art. 1er). La danse, la musique, le théâtre, dans toute la diversité de leurs formes (opéra, musique de variété, chorales, fanfares, cirque, arts de la rue, conte, marionnettes...), appartiennent à ce vaste ensemble que constitue le spectacle vivant, par opposition au spectacle enregistré (cinéma-audiovisuel).

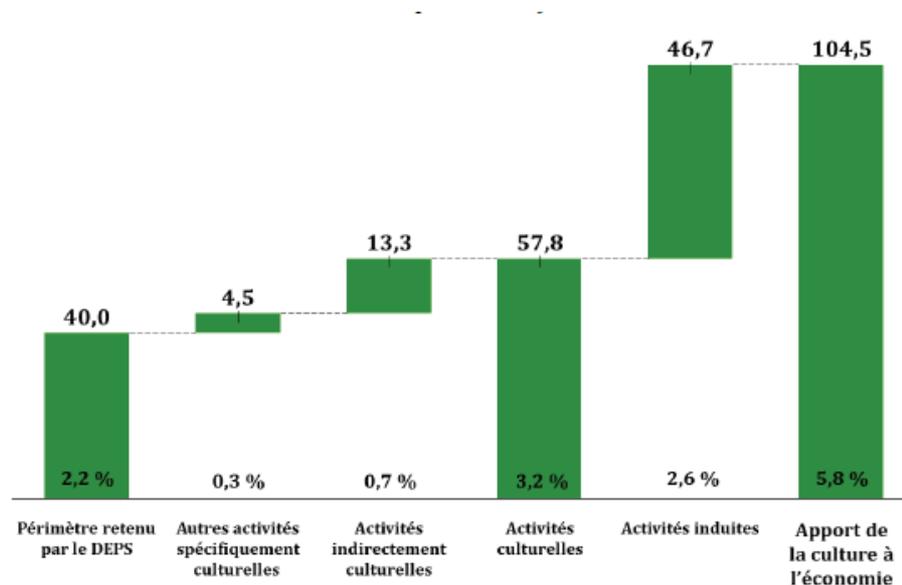
## I. Le poids économique direct de la culture tous secteurs culturels confondus

Trois agrégats économiques permettent principalement de mesurer l'apport de la culture à l'économie : la valeur ajoutée<sup>5</sup>, la production culturelle et les emplois. Avant toute chose il est important de rappeler que la production culturelle se partage entre une partie marchande, issue de la vente de biens et services culturels des entreprises et une partie non marchande qui correspond, par convention de la Comptabilité nationale<sup>6</sup>, aux coûts de production (rémunération des salariés, consommations intermédiaires et dépenses d'investissement) des administrations, établissements publics et associations dans le domaine culturel.

Selon le champ retenu, l'apport de la culture à l'économie en termes de valeur ajoutée peut varier sensiblement, comme en atteste le graphique ci-dessous.

### L'apport de la culture à l'économie (en Md€/en % de la somme des valeurs ajoutées – prix de 2011)

Source : « L'apport de la culture à l'économie de France », Inspection Générale des Finances-Inspection Générale des Affaires Culturelles, décembre 2013.



Source : Mission.

<sup>5</sup> **Définition :** La valeur ajoutée d'une activité correspond à la valeur de la production diminuée des consommations intermédiaires. La consommation intermédiaire correspond à la valeur des biens et services transformés ou entièrement consommés au cours du processus de production.

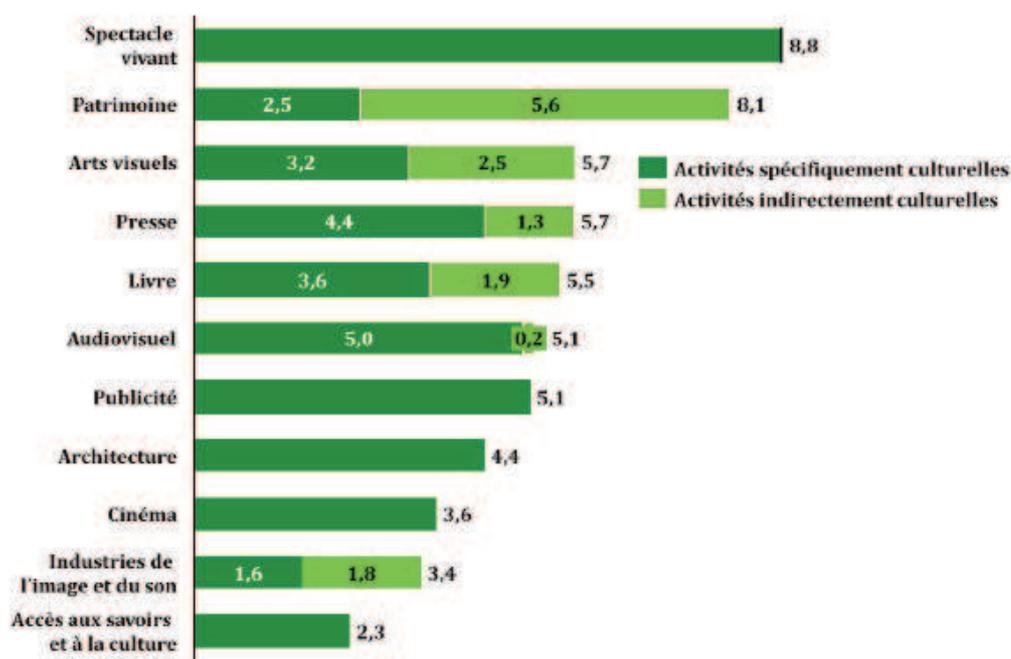
<sup>6</sup> La **comptabilité nationale** s'appréhende comme une représentation quantifiée du fonctionnement et des résultats d'une économie nationale. Elle fournit à la fois une représentation des flux économiques et des stocks qui reflètent l'état des variables économiques à un moment précis. La comptabilité nationale prend en compte de nombreux indicateurs macroéconomiques, dont le plus important est le PIB (produit intérieur brut). La comptabilité nationale s'est développée dans la plupart des pays développés. Ainsi, dans le cadre du système monétaire européen (SME), les systèmes de comptes nationaux ont été harmonisés autour de normes communes, et les États européens utilisent le même cadre comptable : le SEC (système européen de comptabilité).

Selon le rapport réalisé par l'Inspection Générale des Affaires Culturelles (IGAC) et l'Inspection Générale des Finances (IGF) en 2013 (chiffres portant sur 2011), la valeur ajoutée des activités culturelles en France s'établit à 57,8 Md€, soit 44,5 Md€ d'activités spécifiquement culturelles et 13,3 Md€ d'activités indirectement culturelles.<sup>7</sup> Cela représente 3,2 % de la somme des valeurs ajoutées de l'économie française (soit en quelque sorte le « PIB culturel » de la France).

Ainsi, la valeur ajoutée des activités culturelles est quasiment équivalente en 2011 à celle de l'agriculture et des industries alimentaires (60,4 Md€). Elle représente sept fois celle de l'industrie automobile (8,6 Md€ en 2011), quatre fois l'industrie chimique (14,8 Md€) ou l'assurance (15,5 Md€) et plus de deux fois les télécommunications (25,5 Md€).

A noter que deux secteurs particuliers contribuent pour près d'un tiers au total de cette valeur ajoutée : il s'agit du spectacle vivant avec une valeur ajoutée de 8,8 Md€ et du patrimoine (musées et patrimoine monumental) avec une valeur ajoutée de 8,1 Md€. Cette valeur ajoutée provient pour une grande part (5,6 Md€) de l'activité indirecte liée notamment au secteur de la restauration du patrimoine bâti.

#### Répartition de la valeur ajoutée des activités culturelles (spécifiquement et indirectement) en 2011 (Md€)



Source : Mission, « L'apport de la culture à l'économie de France », Inspection Générale des Finances-Inspection Générale des Affaires Culturelles, décembre 2013.

Le rapport de l'IGF et l'IGAC souligne qu'après avoir crû de 1995 à 2005, la part des activités culturelles dans la valeur ajoutée nationale a diminué régulièrement depuis lors (passant ainsi de 3,5 % à 3,2 %).

<sup>7</sup> Source : « L'apport de la culture à l'économie de la France », décembre 2013, rapport de l'Inspection Générale des Affaires Culturelles et de l'Inspection Générale des Finances, Serge Kancel, Jérôme Itty, Morgane Weill, et Bruno Durieux.

Les dernières statistiques disponibles, réalisées par le Département des Études et de la Prospective et des Statistiques (DEPS) au sein du Ministère de la Culture<sup>8</sup>, vont dans le même sens et relèvent que le poids économique direct de la culture, c'est-à-dire la valeur ajoutée des branches culturelles est de 44 milliards d'euros et représente 2,3 % de l'économie française en 2014. Il ne prend pas en compte les retombées économiques indirectes ou induites par la culture comme le tourisme, par exemple.

En termes d'évolution, la part de la valeur ajoutée de la culture dans l'ensemble de l'économie a progressé de 1995 à 2003. Depuis, il recule régulièrement et il a retrouvé, en 2014, son niveau de 1995. Ce recul est principalement dû au repli marqué de l'activité dans certaines industries culturelles (édition, presse, disque). Plusieurs raisons sont à avancer comme l'effondrement du secteur de la musique enregistrée, les mutations structurelles du lectorat de la presse et du livre, la baisse des prix des équipements technologiques culturels (photo, vidéo et appareils acoustiques)... De même, le poids de la culture s'est stabilisé pour la production non marchande depuis 2006, ce qui s'explique notamment par le ralentissement des dépenses publiques pour la culture, en particulier de la part des collectivités territoriales.

Le secteur culturel se distingue par une grande variété d'activités, d'unités de production et de métiers. En mesurer le poids dans l'économie nécessite donc de prendre en compte une réalité présentant des caractéristiques multiples, relative aux structures productives et aux emplois afférents.

Pour tenter de mesurer ce poids économique au niveau régional et dresser des comparaisons, l'INSEE a conçu un indice synthétique intégrant cette complexité. Celui-ci permet de classer les régions selon l'importance de ce secteur. Calculé à partir de trois indicateurs relatifs au poids du secteur dans l'économie (part des établissements culturels dans l'ensemble des établissements de la région et part des emplois culturels dans l'ensemble des professions exercées) et à sa densité (densité des établissements selon la population), il correspond à la moyenne de ces trois éléments.

On observe que, selon cet indice, la région Centre-Val de Loire se situe à la 12<sup>ème</sup> place (avec l'ancien découpage régional) avec un indice moyen de 90 (cf. tableau suivant et carte).

---

<sup>8</sup> Source : « *Chiffres clés, statistiques de la culture et de la communication 2016* », DEPS, Ministère de la Culture.

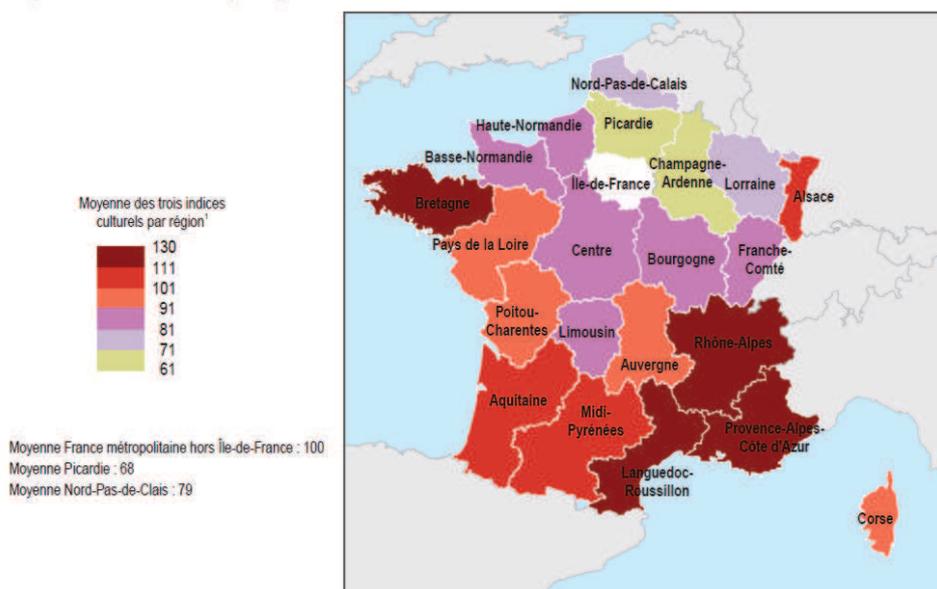
## Mesure synthétique de l'importance du secteur culturel par région

Régions	Indice 1 : Part des établissements culturels dans l'ensemble des établissements	Indice 2 : Nombre d'établissements culturels pour 1000 habitants	Indice 3 : part des emplois culturels dans l'ensemble des emplois	Moyenne
Provence-Alpes-Côte d'Azur	114	145	128	129
Languedoc-Roussillon	99	126	134	120
Bretagne	127	120	103	117
Rhône-Alpes	108	115	117	114
Midi-Pyrénées	95	116	119	110
Aquitaine	96	114	108	106
Alsace	110	98	104	104
France métropolitaine hors Ile-de-France	100	100	100	100
Pays de la Loire	105	93	94	97
Poitou-Charentes	94	97	93	95
Corse	68	102	105	92
Auvergne	91	99	84	91
Centre	<b>98</b>	<b>85</b>	<b>86</b>	<b>90</b>
Bourgogne	94	92	83	90
Haute-Normandie	104	78	82	88
Franche-Comté	90	78	80	83
Basse-Normandie	81	82	84	82
Limousin	77	84	83	81
Nord-Pas-de-Calais	92	63	82	79
Lorraine	87	66	76	76
Picardie	80	59	65	68
Champagne-Ardenne	65	67	67	66

Note : par construction, la valeur 100 correspond à l'indice moyen de France métropolitaine hors Ile-de-France, chaque région est comparée à cette moyenne.

Source : Insee, Clap 2012, recensement de la population.

Le poids du secteur culturel par région



<sup>1</sup>Le poids du secteur culturel est calculé à partir d'un indice synthétique, moyenne des trois indices suivants : part des établissements culturels dans l'ensemble des établissements de la région ; part des métiers culturels dans l'ensemble des professions exercées ; densité des établissements culturels selon la population.

© Insee IGN 2015

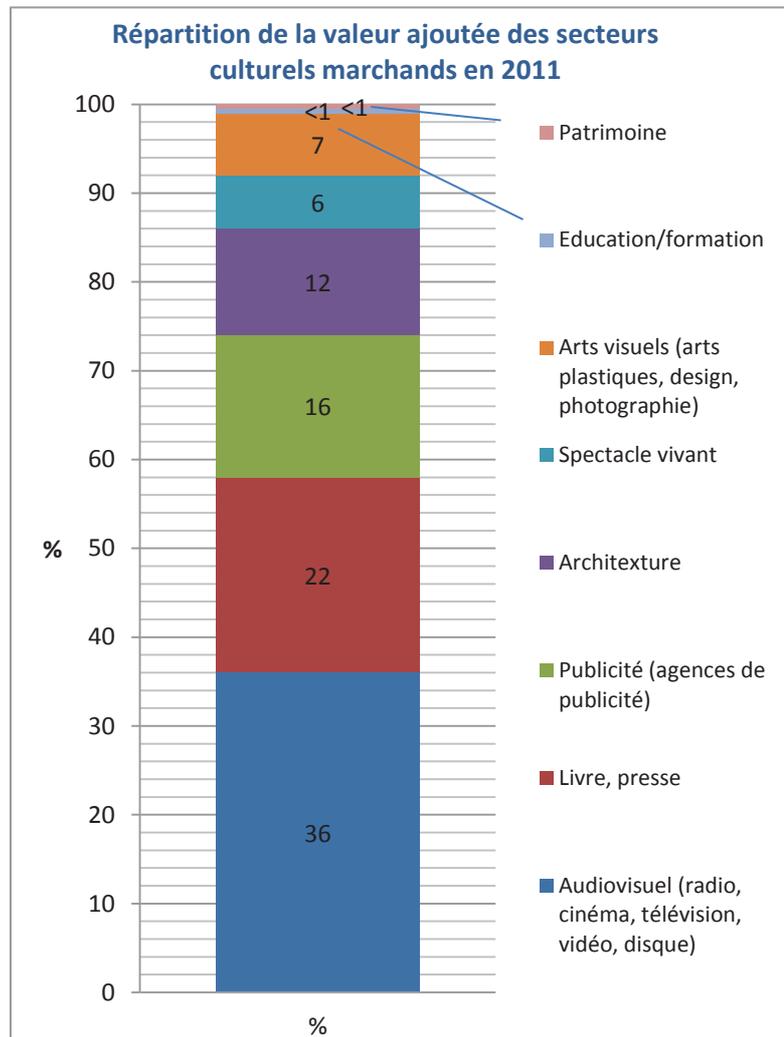
Source : Insee, Clap 2012, recensement de la population 2011

Source : « Portrait statistique de la culture en Picardie », Insee Dossier, n°7, juin 2015.

# 1. Les établissements et les entreprises culturelles<sup>9</sup>

## 1.1 En France

En 2013, les entreprises marchandes de la culture regroupaient environ 344 000 unités, soit plus de 8 % de l'ensemble des entreprises de l'économie marchande en France. Près de la moitié étaient des entreprises individuelles, en particulier dans le secteur des arts visuels ou des spectacles. Les effectifs salariés de ce secteur représentaient quant à eux 2 % du total des effectifs des secteurs marchands. Les secteurs culturels génèrent une profitabilité de 3 %, égale au rapport entre le profit et la production, deux fois moindre que celle de l'économie marchande. La profitabilité est très variable selon le secteur d'activité culturelle. A noter que l'audiovisuel (cinéma, radio, télévision, vidéo) contribue pour près de 36 % à la valeur ajoutée de l'ensemble des secteurs culturels marchands, devant le livre et la presse (22 %), les agences de publicité (16 %), l'architecture (12 %). Les autres activités (patrimoine, spectacle vivant, arts visuels, enseignement culturel) regroupent pour leur part 14 % de la valeur ajoutée des secteurs culturels marchands.



Source : Insee, Esane, 2013/DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2015.

En 2013, la marge moyenne dégagée par l'ensemble des secteurs culturels (28 %) est légèrement supérieure à celle de l'ensemble des secteurs marchands (25 %). Ainsi, après versement des coûts salariaux et des impôts liés à la production, les entreprises des secteurs culturels conservent une part de valeur ajoutée un peu plus élevée que les entreprises de l'ensemble des secteurs marchands. Le taux de marge moyen est porté par la distribution de films cinématographiques (69 %), l'édition de jeux vidéo (66 %), la production de films pour le cinéma (62 %). A l'inverse, les secteurs de la presse, de l'édition de chaînes thématiques et du commerce de musique enregistrée et vidéos ont des taux de marge parmi les plus faibles du secteur culturel.

<sup>9</sup> Source : « Chiffres clés, statistiques de la culture 2016 », DEPS, Ministère de la Culture.

## 1.2 En région Centre-Val de Loire

Source : « Les activités culturelles en Centre-Val de Loire : un potentiel d'emploi », INSEE Analyses Centre-Val de Loire, n°22, Mars 2016.

### La moitié des établissements dans les arts visuels

En 2013, dans la région, près de 11 500 établissements exercent leur activité dans le champ culturel, soit 5,5 % des établissements régionaux. Les trois quarts sont des entreprises individuelles. Le Centre-Val de Loire concentre 4,3 % des établissements culturels de la France de province.

#### Répartition des établissements des activités culturelles en Centre-Val de Loire

Activités culturelles	nombre, %		
	nombre	Part (%)	dont établissements employeurs (%)
Arts visuels	5 339	46,4	2,0
Spectacle vivant	2 060	17,9	16,0
Audiovisuel-multimédia	503	4,4	24,3
Édition écrite	364	3,2	31,3
Patrimoine	172	1,5	64,0
Enseignement culturel	676	5,9	9,8
Architecture	833	7,2	28,3
Publicité	583	5,1	30,9
Commerce	518	4,5	45,2
Traduction-interprétation	447	3,9	2,9
<b>Ensemble</b>	<b>11 495</b>	<b>100,0</b>	<b>13,1</b>

Source : « Les activités culturelle en Centre-Val de Loire ; un potentiel d'emploi », Insee Analyses Centre-val de Loire, n°22, Mars 2016.

On note que deux secteurs prédominent dans le domaine de la culture, dans la région comme en France de province. Il s'agit :

- des arts visuels (la création artistique, les activités photographiques, les activités spécialisées de design) qui représentent près de la moitié des établissements, dont 2 000 dans la création artistique relevant des arts plastiques ;
- et du spectacle vivant (arts du spectacle vivant, services techniques de l'image et du son, gestion des salles de spectacle) qui est également très présent avec près d'un établissement sur cinq.

Il faut souligner que près de 10 % des établissements de gestion des sites et des monuments historiques de la France de province sont implantés en région Centre-Val de Loire. En effet, avec 2 676 monuments historiques, la région est riche d'un patrimoine historique, naturel et culturel (châteaux de la Loire, Val de Loire patrimoine mondial de l'UNESCO...).

Le domaine de la culture s'avère être relativement dynamique puisque, en 2014, 951 entreprises se sont créées, soit 6,1 % des créations d'entreprises régionales. Plus de trois créations sur quatre se font sous le statut d'auto-entrepreneur, quel que soit le secteur d'activité. Si les créations d'entreprises culturelles se réalisent le plus souvent dans le secteur des arts visuels, avec plus de quatre sur dix en 2014, leur part a tendance à décroître depuis 2009. Les entreprises créées dans ce champ sont assez fragiles. Le taux de survie à trois ans des entreprises culturelles est inférieur de cinq points à la moyenne régionale.

### Une très large majorité d'établissements sans salarié

La nature des activités exercées conduit la plupart des établissements culturels à n'avoir aucun salarié (87 %). Le secteur du patrimoine se distingue avec près de 65 % des établissements ayant au moins un salarié. En outre, très peu d'établissements emploient plus de vingt salariés (1 %), principalement dans les activités de spectacle vivant, du patrimoine et de la publicité. La quasi-totalité des établissements des arts visuels, essentiellement des entreprises individuelles, n'en a pas.

## 2. L'emploi culturel

### 2.1 En France

**Avertissement :** Il existe deux façons d'envisager l'emploi culturel : en décrivant les professions définies comme culturelles (acteur, éditeur, architecte...), ou en détaillant les postes de travail des secteurs dits culturels, postes qui peuvent être de nature culturelle mais aussi technique ou administrative.

Ces deux approches se recoupent partiellement (cf. graphique ci-après). En 2013, en France, 579 500 personnes exerçaient une profession culturelle au titre de l'emploi principal, soit 2,2 % de l'emploi total, et 645 400 travaillaient dans un secteur culturel (2,5 %) <sup>10</sup>. Parmi elles, 335 800 exerçaient une profession culturelle dans un secteur culturel (par exemple graphiste dans une agence publicitaire), 243 700 exerçaient une profession culturelle dans un secteur non culturel (par exemple designer dans l'industrie manufacturière). Moins de la moitié des employés du secteur culturel (309 600) exercent une profession non culturelle (par exemple un poste administratif dans une association de spectacle vivant).



<sup>10</sup> Source : « Chiffres clés 2014, statistiques de la culture », Ministère de la Communication, Département des études, de la prospective et des statistiques.

Un tiers des professionnels de la culture relève des arts visuels (188 400). 184 200 personnes exercent une profession des spectacles : 65 400 artistes (musiciens, comédiens, danseurs...) et 118 800 professionnels technico-artistiques (par exemple ingénieurs du son, techniciens de plateau). Par ailleurs, 80 400 personnes exercent un métier littéraire (journalistes, cadres de l'édition, auteurs, traducteurs). Les métiers de la conservation, de la documentation, de l'archivage comptent quant à eux 25 800 actifs ; 51 500 chez les architectes. Enfin, on comptait 49 200 professeurs d'art (école des beaux-arts, conservatoires, écoles d'arts plastiques, écoles de musique, associations culturelles et de loisirs, cours particuliers, etc.) hors établissement d'enseignement général secondaire ou supérieur.

A noter que l'emploi culturel est en France plutôt jeune, masculin et francilien. Le non salariat est fréquent et prend souvent la forme de contrats temporaires ou à temps partiel, de manière nettement plus fréquente que dans l'ensemble du salariat.

Au cours de la période 2005-2012, le salaire annuel moyen perçu par un actif des professions culturelles s'élevait à 23 000 euros et équivalait à celui de l'ensemble des actifs. Toutefois, les écarts sont importants selon les secteurs culturels : un architecte perçoit en moyenne 33 700 euros, un cadre artistique, de programmation et de production de spectacles 32 200 euros, un journaliste ou cadre de l'édition 31 000 euros, tandis qu'un ouvrier ou artisan d'art perçoit 17 700 euros et un professeur d'art 17 600 euros.

Un quart des professionnels de la culture percevaient des revenus de remplacement (chômage, retraite) en 2013. Les revenus de remplacement sont à la fois plus fréquents et plus élevés que dans l'ensemble de la population en emploi : dans les professions culturelles, 24 % des actifs en perçoivent pour un montant moyen de 10 900 euros contre 11 % des actifs en emploi pour un montant de 6 800 euros. Le cumul des revenus d'activité et des revenus de remplacement est certes courant dans les métiers du spectacle mais il concerne aussi 12% des journalistes et des cadres de l'édition, ou encore 13 % des professeurs d'art.

Pour plus des 2/3 des professionnels de la culture, les revenus d'activité sont complétés par ceux d'autres membres du ménage, le plus souvent le conjoint, qui sont en moyenne plus élevés (30 200 euros pour les autres membres du ménage). Cet écart est particulièrement fort dans les ménages des professionnels des arts visuels, des auteurs littéraires et traducteurs et des professeurs d'art, pour lesquels le revenu du conjoint est un soutien, parfois indispensable, à la poursuite de l'activité artistique.

### **La place des femmes dans la culture et l'emploi culturel : zoom**

Dans la culture comme dans les autres secteurs, les femmes peinent à accéder aux postes à responsabilité. Ainsi, seuls ¼ des postes de directeurs au sein du Ministère de la Culture et de la Communication est occupé par des femmes. De même, seules 26 % des 300 structures subventionnées de la création sont dirigées par des femmes au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Il faut toutefois noter des disparités selon le type de structure : la parité est atteinte, voire dépassée pour la direction des Fonds Régionaux d'Art Contemporain (FRAC) ou les centres d'art mais ce taux de direction est inférieur à 10 % dans plusieurs types de structures comme les pôles cirques, les centres nationaux de création musicale et les centres nationaux des arts de la rue.

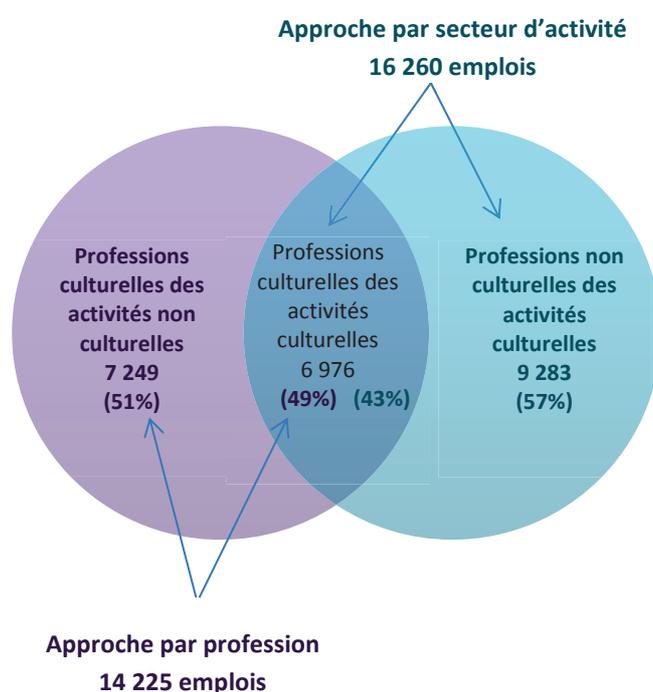
## Taux de féminisation des emplois culturels en 2013

	Femmes en % en 2013 (en France)
Patrimoine	59
Livre et presse	57
Architecture	44
Arts visuels	47
Spectacle vivant	44
Audiovisuel/multimédia	41
Publicité	44
Education/Formation	53
Ensemble des secteurs culturels	48
Ensemble de la population active occupée	48

Source : « Chiffres clés, statistiques de la culture 2016 », DEPS, Ministère de la Culture.

Dans la sphère privée, parmi les 100 plus importantes entreprises culturelles en termes de chiffres d'affaires, seules sept femmes occupent le poste de dirigeant. Toutes professions confondues, les femmes tirent en moyenne des revenus inférieurs aux hommes de près de 30 %. Dans les professions culturelles, cet écart est un peu moindre et s'établit à 19 %, toutefois avec des différences selon les secteurs (27 % dans l'architecture, 40 % dans les métiers d'art).

### 2.2 En région Centre-Val de Loire



Note de lecture : sur les 14 225 personnes exerçant une profession culturelle, 7 249 l'exercent dans un établissement n'appartenant pas au secteur de la culture, soit 51 %, 6 976 le font au sein d'établissements ayant une activité culturelle, soit 49 %.

Source : « Les activités culturelles en Centre-Val de Loire : un potentiel d'emploi », INSEE Analyses Centre-Val de Loire, n°22, Mars 2016.

Comme au niveau national, l'emploi culturel de la région peut être appréhendé soit par les secteurs d'activité, soit par les professions. Si 16 260 emplois sont dénombrés dans les établissements culturels de la région, 14 225 personnes exercent une profession culturelle en Centre-Val de Loire (cf. graphique plus haut). Au croisement de ces deux analyses, près de 7 000 personnes exercent une profession culturelle dans un établissement culturel.

### Répartition des emplois des activités culturelles en Centre-Val de Loire (approche par secteur d'activité)

Activités culturelles	nombre, %	
	effectifs	part
Arts visuels	2 127	13,1
Spectacle vivant	2 869	17,6
Audiovisuel-multimédia	1 166	7,2
Édition écrite	1 792	11,0
Patrimoine	1 576	9,7
Enseignement culturel	737	4,5
Architecture	1 442	8,9
Publicité	2 033	12,5
Commerce	2 169	13,3
Traduction-interprétation	350	2,2
<b>Ensemble</b>	<b>16 260</b>	<b>100,0</b>

Sources : Insee, Clap 2013 - Recensement de la population 2012, exploitation complémentaire (au lieu de travail).

### Plus de 16 000 emplois dans les activités culturelles

Région au lieu de travail	Nombre d'emplois culturels (approche par secteur d'activité)	Nombre d'emplois régional	Part de l'emploi culturel dans l'emploi total de la région en %	Nombre de personnes exerçant une profession culturelle dans des activités sectorielles culturelles	Part des personnes exerçant une profession culturelle dans des activités sectorielles culturelles (en %)
Île-de-France	299 111	5 678 036	5,3	150 496	50
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	34 267	2 124 121	1,6	14 482	42
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	44 503	2 314 112	1,9	20 232	45
Auvergne-Rhône-Alpes	64 100	3 153 956	2,0	29 259	46
Bourgogne-Franche-Comté	17 108	1 100 423	1,6	7 183	42
Bretagne	24 679	1 300 351	1,9	11 511	47
<b>Centre-Val de Loire</b>	<b>16 260</b>	<b>993 326</b>	<b>1,6</b>	<b>6 976</b>	<b>43</b>
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	50 181	2 156 214	2,3	25 155	50
Nord-Pas-de-Calais-Picardie	30 459	2 143 066	1,4	11 874	39
Normandie	20 175	1 294 634	1,6	8 030	40
Pays de la Loire	24 967	1 501 464	1,7	11 105	44
Provence-Alpes-Côte d'Azur	43 293	1 886 342	2,3	20 547	47
Corse	2 538	124 645	2,0	1 124	44

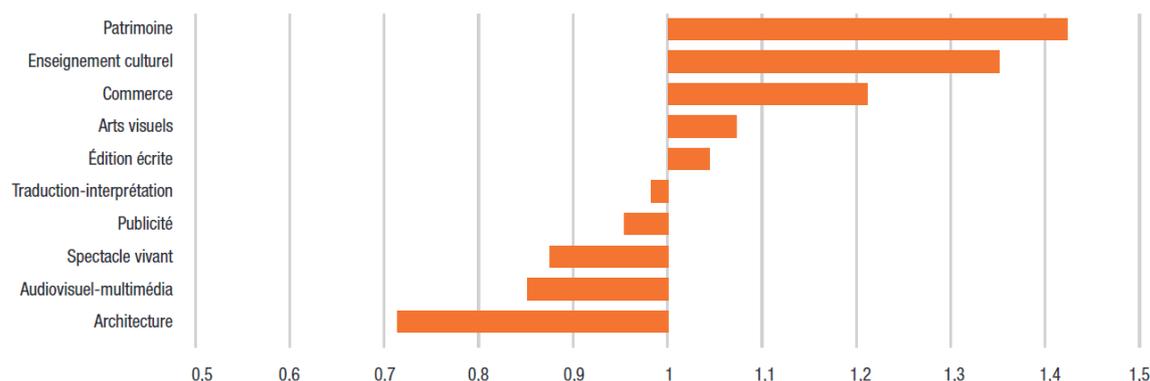
Source : Insee, Recensement de la population 2012, exploitation complémentaire (au lieu de travail).

Avec plus de 16 000 actifs, le poids de la culture dans l'emploi de la région est de 1,6 %, autant que les industries chimique, cosmétique et pharmaceutique réunies. Cette part est légèrement inférieure à celle de la France de province (1,9 %). Ainsi, la région concentre 4,4 % des emplois culturels de cette dernière. Alors que l'emploi régional diminue entre 2007 et 2012, celui de la culture augmente, mais de façon plus limitée qu'en France de province (3,1 % contre 4,8 %). Comme ailleurs, en Centre-Val de Loire, les emplois culturels se trouvent principalement dans les territoires urbains.

À elles seules, les aires urbaines de Tours (28 %) et d'Orléans (19 %) totalisent près de la moitié des emplois culturels de la région. La répartition des emplois est plus homogène entre les secteurs d'activité que celle des établissements. Les activités de spectacle vivant représentent le premier employeur culturel régional, dans une proportion moindre qu'en France de province. L'architecture et l'audiovisuel/multimédia sont également moins présents en Centre-Val de Loire.

En revanche, le patrimoine est une activité surreprésentée dans la région, notamment du fait de la forte présence d'emplois liés à la gestion des monuments historiques. Les activités connexes du commerce (vente de livres, journaux, enregistrements musicaux et vidéo) regroupent 13,3 % des emplois culturels. Les trois quarts sont portés par le commerce de détail de journaux et de papeterie, part supérieure à la France de province.

### 3 Le patrimoine, une spécificité régionale en Centre-Val de Loire



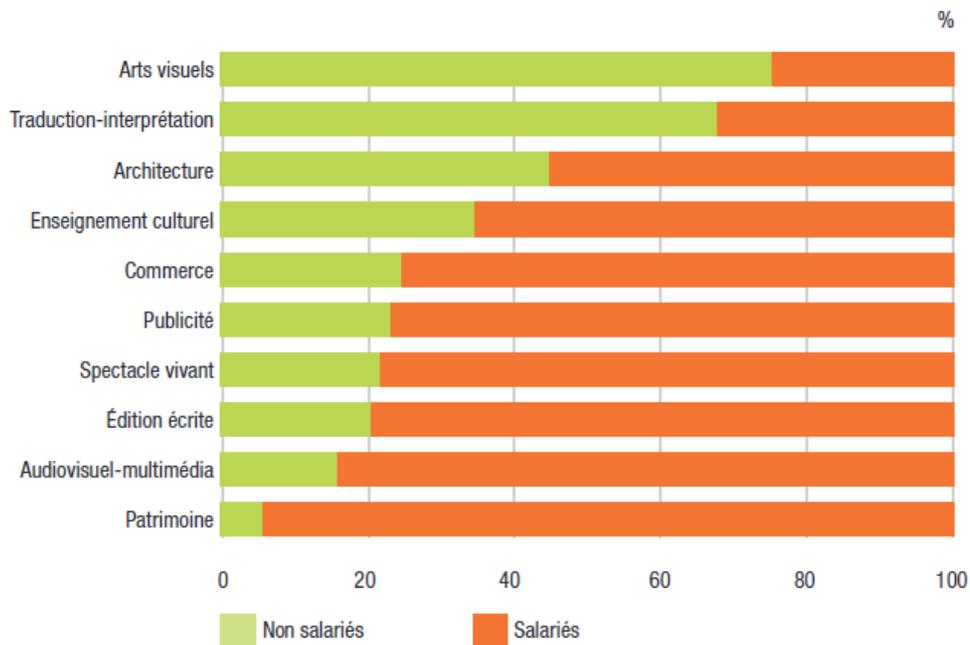
Note de lecture : un indice de spécificité est le rapport entre la part de l'emploi du secteur en région Centre-Val de Loire et la part de l'emploi de ce même secteur en France de province. Lorsque l'indice est supérieur à 1, le secteur est surreprésenté dans la région, s'il est égal à 1 la représentation du secteur est la même qu'au niveau national.

Source : Insee, Recensement de la population 2012, exploitation complémentaire (au lieu de travail)

### Des emplois plus souvent précaires

La part des non-salariés dans l'emploi culturel a augmenté de trois points en cinq ans pour atteindre trois emplois sur dix en 2012, soit trois fois plus que dans l'emploi régional. Cette part dépasse un emploi sur deux dans les activités d'art visuel et de traduction-interprétation (figure 4). En revanche, dans le secteur du patrimoine, la quasi-totalité est salariée. L'audiovisuel/multimédia regroupe aussi une très forte majorité d'emplois salariés.

#### 4 Les emplois non salariés particulièrement présents dans les arts visuels



Source : Insee, Recensement de la population 2012, exploitation complémentaire (au lieu de travail)

Le temps partiel est une autre caractéristique de l'emploi culturel. En effet, un emploi culturel sur quatre est à temps partiel contre un emploi régional sur sept. Il est encore plus répandu dans l'enseignement culturel et le spectacle vivant. À l'inverse, il l'est moins dans l'architecture.

Le recours à des contrats précaires (intérim, emplois aidés, contrats à durée déterminée d'usage dans le cadre du régime de l'intermittence) est également plus fréquent : 22 % contre 15 % tous secteurs confondus. C'est le cas de près de la moitié des emplois du spectacle vivant, un tiers pour l'enseignement culturel, trois sur dix pour les arts visuels.

#### Des personnes plus diplômées dans les activités culturelles

Près de la moitié des personnes exerçant leur activité dans une entreprise culturelle sont diplômées du supérieur, soit quinze points de plus que pour l'ensemble des actifs de la région. Là encore, il existe de fortes disparités entre les secteurs. Par nature, la traduction-interprétation et l'architecture concentrent la population la plus fortement diplômée. À l'opposé, le niveau est moins élevé dans la publicité et les activités culturelles du commerce.

Si les activités de traduction-interprétation, de commerce et de patrimoine sont très majoritairement féminines, la parité est mieux respectée dans les autres secteurs. À l'inverse, celles d'audiovisuel-multimédia, d'architecture et de spectacle vivant sont plus masculines.

Un tiers des emplois est occupé par des personnes de 50 ans et plus. En partie en lien avec un départ à la retraite plus tardif, 41 % des non-salariés ont plus de 50 ans. La formation étant généralement longue, les secteurs de la traduction-interprétation, des arts visuels, de l'édition écrite et de l'architecture enregistrent les parts de seniors les plus élevées. A contrario, les personnes employées dans les activités du spectacle vivant, de l'audiovisuel/multimédia et de la publicité sont plus jeunes.

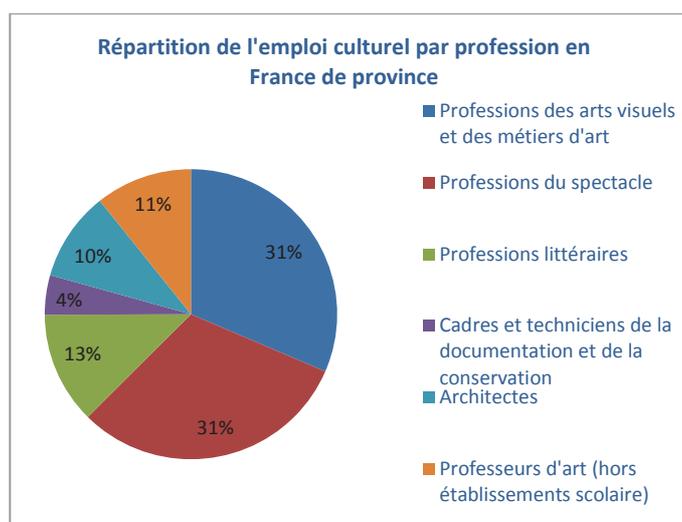
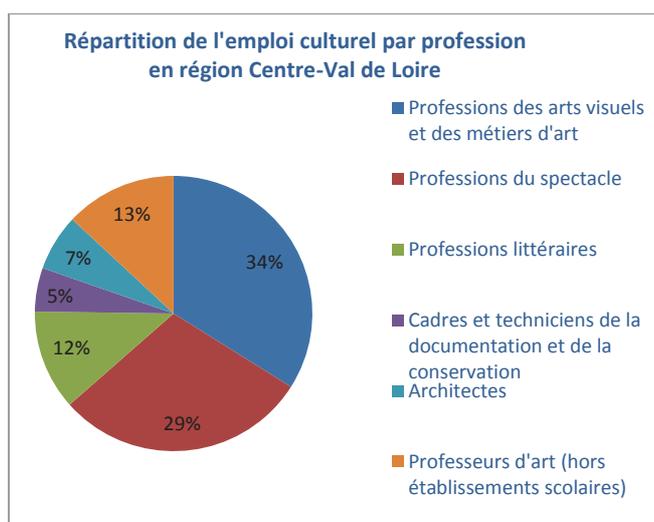
## Les professions des arts visuels et du spectacle, principales sources d'emploi.

En Centre-Val de Loire, plus de 14 000 personnes exercent une profession culturelle (définitions), que ce soit ou non dans un secteur culturel. En effet, ce champ s'analyse aussi au travers des professions qu'occupent les individus : professions des arts visuels et des métiers d'art, du spectacle, de la conservation du patrimoine, professions littéraires, architectes ou professeurs d'art (hors établissements scolaires).

### Répartition de l'emploi culturel par profession en région Centre-Val de Loire

	Centre-Val de Loire		France de province	
	Emploi	Part	Emploi	Part
Professions des arts visuels et des métiers d'art	4 828	33,9	103 890	31,5
Professions du spectacle	4 201	29,5	102 381	31,0
Professions littéraires	1 671	11,7	41 223	12,5
Cadres et techniciens de la documentation et de la conservation	731	5,1	14 541	4,4
Architectes	941	6,6	32 874	10,0
Professeurs d'art (hors établissements scolaire)	1 853	13,0	35 355	10,7
<b>Ensemble</b>	<b>14 225</b>	<b>100,0</b>	<b>330 264</b>	<b>100,0</b>

Source: Insee, Recensement de la population 2012, exploitation complémentaire au lieu de travail



Source : Insee, Recensement de la population 2012, exploitation complémentaire au lieu de travail.

Cette analyse conforte les constats en matière d'emploi issus de l'approche selon les secteurs d'activité. Ainsi, les professions des arts visuels et des métiers d'art et celles du spectacle concentrent deux tiers des professions culturelles de la région, part similaire à celle de la France de province. Certaines sont surreprésentées dans la région : métiers d'art, professeurs d'art, cadres et techniciens de la documentation et de la conservation. Ainsi, les professeurs d'art (hors établissement scolaire) ont un poids plus important dans l'emploi culturel en région Centre-Val de Loire (13,0 %) qu'en France de province (10,7 %).

## L'emploi culturel dans les régions (approche par profession culturelle)

Région au lieu de travail	Nombre d'emplois culturels (approche par profession culturelle)	Contribution régionale à l'emploi culturel de France métropolitaine (en %)	Nombre d'emplois régional	Part de l'emploi culturel dans l'emploi total de la région en %	Nombre de personnes exerçant une profession culturelle dans des activités sectorielles culturelles	Part des personnes exerçant une profession culturelle dans des activités sectorielles culturelles (en %)
Île-de-France	249 691	43	5 678 036	4,4	150 496	60
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	28 706	5	2 124 121	1,4	14 482	50
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	38 533	7	2 314 112	1,7	20 232	53
Auvergne-Rhône-Alpes	58 245	10	3 153 956	1,8	29 259	50
Bourgogne-Franche-Comté	14 855	3	1 100 423	1,3	7 183	48
Bretagne	21 933	4	1 300 351	1,7	11 511	52
<b>Centre-Val de Loire</b>	<b>14 225</b>	<b>2</b>	<b>993 326</b>	<b>1,4</b>	<b>6 976</b>	<b>49</b>
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	44 602	8	2 156 214	2,1	25 155	56
Nord-Pas-de-Calais-Picardie	27 005	5	2 143 066	1,3	11 874	44
Normandie	17 272	3	1 294 634	1,3	8 030	46
Pays de la Loire	23 170	4	1 501 464	1,5	11 105	48
Provence-Alpes-Côte d'Azur	39 593	7	1 886 342	2,1	20 547	52
Corse	2 125	<1	124 645	1,7	1 124	53

Source : Insee, Recensement de la population 2012, exploitation complémentaire (au lieu de travail).

Si la contribution régionale à l'emploi culturel de France métropolitaine n'est que de 2 % (plus bas pourcentage hormis la Corse), la région Centre-Val de Loire se place, en revanche, quasiment au même niveau que les Pays de la Loire pour la part de l'emploi culturel dans la totalité des emplois régionaux.

Par ailleurs, les principales caractéristiques des professions exercées sont proches de celles des emplois dans les activités culturelles : de nombreux emplois non-salariés, un recours accentué au temps partiel et à des emplois précaires. Toutefois, la présence masculine est plus marquée, notamment parmi les professionnels du spectacle et les architectes. Dans la culture, les métiers sont qualifiés, occupés dans six cas sur dix par des cadres et des cadres supérieurs. Ceci est particulièrement vrai pour les professions du spectacle. Les emplois dans les arts visuels sont plus souvent des professions intermédiaires. Les ouvriers du domaine de la culture exercent majoritairement dans les métiers d'art. Les cadres des professions culturelles sont moins souvent diplômés du supérieur que l'ensemble des cadres travaillant en région. À l'opposé, les ouvriers sont davantage diplômés.

Parmi les résidents du Centre-Val de Loire exerçant une profession culturelle, la plupart le font dans la région. Cependant, la proximité et l'attractivité parisienne expliquent que plus d'un actif de la région sur dix ayant une profession culturelle travaille en Île-de-France. Ce sont principalement des professionnels du spectacle et des arts visuels. Sur l'ensemble des actifs occupés du Centre-Val de Loire (tous secteurs confondus), seuls 6,5 % ont un emploi en région parisienne.

### 2.3 Les intermittents

En 2013, la région Centre-Val de Loire comptait 4 738 employeurs recourant à des intermittents<sup>11</sup> dont 4 029 était des employeurs hors secteurs professionnels du spectacle (associations, administrations publiques, particuliers...). Les départements du Loiret et surtout de l'Indre-et-Loire concentrent la majorité des employeurs (51,8%).

#### Les employeurs d'intermittents en région Centre-Val de Loire: répartition au cours de l'année 2013

Départements	Périmètre des employeurs des secteurs professionnels du spectacle (champ Centre de recouvrement)		Périmètre des employeurs hors secteurs professionnels du spectacle (champ Guso)		Tous périmètres (*)	
	nb actifs	part actifs (%)	nb actifs	part actifs (%)	nb actifs	part actifs (%)
Cher	49	6,9	437	10,8	486	10,3
Eure-et-Loir	109	15,3	504	12,5	613	12,9
Indre	53	7,4	447	11,1	500	10,6
Indre-et-Loire	244	34,3	1 219	30,3	1 461	30,8
Loir-et-Cher	65	9,1	620	15,4	685	14,5
Loiret	192	27,0	802	19,9	993	21,0
<b>TOTAL Région</b>	<b>712</b>	<b>100,0</b>	<b>4 029</b>	<b>100,0</b>	<b>4 738</b>	<b>100,0</b>

Source : Pôle emploi - DUS AEM - Champ France entière + Monaco - Données brutes

GUSO : Guichet Unique du Spectacle Occasionnel. Le GUSO est un dispositif qui permet aux employeurs de remplir en une seule fois l'ensemble de leurs obligations légales auprès des organismes de recouvrement partenaires (l'AFDAS, l'Unédic, Audiens, les Congés Spectacles, le CMB, l'Urssaf).

Il s'agit des employeurs qui relèvent du champ d'application des annexes 8 et 10 de l'Assurance chômage, qui emploient sous contrat à durée déterminée au moins un salarié du spectacle (artistes du spectacle, ouvriers ou techniciens concourant au spectacle). Ces employeurs peuvent être classés en deux catégories selon leur activité principale :

- Si le spectacle constitue leur activité principale ou leur objet (exploitation de lieux de spectacles, de parcs de loisirs ou d'attractions ; production de spectacles ; diffusion de spectacles...), ils sont identifiés comme employeurs des secteurs professionnels du spectacle et relèvent du périmètre du Centre de recouvrement.
- Si le spectacle vivant ne constitue ni l'activité principale, ni l'objet, ils sont identifiés comme employeurs hors secteurs professionnels du spectacle et relèvent du périmètre du Guso.

<sup>11</sup> Nota bene : Le nombre d'employeurs est calculé sur la base du SIRET pour les employeurs professionnels et sur la base de l'identifiant interne unique de l'employeur attribué par Pôle Emploi pour les employeurs hors secteurs professionnels. En effet, certains employeurs du champ Guso, comme les particuliers et certaines associations, n'ont pas de SIRET. Sont comptabilisés tous les employeurs ayant embauché au moins un intermittent du spectacle au cours de l'année étudiée.

*Remarque : Dans quelques cas à la marge (0,1% des employeurs), selon les caractéristiques du contrat, un même employeur peut relever du périmètre du Centre de Recouvrement ou du périmètre du Guso. Au sein de chaque périmètre (secteurs professionnels, hors secteurs professionnels) comme tous périmètres, un employeur est comptabilisé une seule fois. Par conséquent, le dénombrement des employeurs tous périmètres peut différer de la somme des employeurs des 2 périmètres (secteurs professionnels, hors secteurs professionnels).*

## Employeurs en région Centre-Val de Loire : répartition au cours de l'année 2013 par secteur d'activité

Secteur d'activité	Périmètre des employeurs des secteurs professionnels du spectacle (champ Centre de recouvrement)		Périmètre des employeurs hors secteurs professionnels du spectacle (champ Guso)		Tous périmètres	
	nb actifs	part (%)	nb actifs	part (%)	nb actifs	part (%)
Spectacle vivant	577	81,0	20	0,5	595	12,6
Audiovisuel	84	11,8	0	0,0	84	1,8
Activités des organisations associatives (94)	24	3,4	1 460	36,2	1 483	31,3
Employeurs "particuliers"	0	0,0	910	22,6	910	19,2
Hébergement et restauration (55, 56)	3	0,4	177	4,4	180	3,8
Administration publique (84)	0	0,0	435	10,8	435	9,2
Santé humaine et action sociale (86, 87 et 88)	0	0,0	319	7,9	319	6,7
Activités sportives, récréatives et de loisirs (93)	10	1,4	215	5,3	225	4,7
Enseignement (85)	0	0,0	104	2,6	104	2,2
Autres activités créatives, artistiques et de spectacle (NAF 9003A et 9003B)	13	1,8	9	0,2	22	0,5
Autres secteurs d'activité	1	0,1	380	9,4	381	8,0
<b>TOTAL Région</b>	<b>712</b>	<b>100,0</b>	<b>4 029</b>	<b>100,0</b>	<b>4 738</b>	<b>100,0</b>

Source : Pôle emploi - DUS AEM - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Le CESER note que tous secteurs confondus, les associations sont les premiers employeurs d'intermittents en région Centre-Val de Loire, suivies par les particuliers puis le spectacle vivant et enfin les administrations publiques. A noter que les associations peuvent également relever du spectacle vivant.

### Intermittents salariés du spectacle en région Centre-Val de Loire: répartition au cours de l'année 2013<sup>12</sup>

Départements	Périmètre des employeurs des secteurs professionnels du spectacle (champ Centre de recouvrement)	Périmètre des employeurs hors secteurs professionnels du spectacle (champ Guso)	Tous périmètres		
	nb salariés	nb de salariés	nb d'entrants (1)	nb de sortants (2)	nb total de salariés intermittents
Cher	390	182	168	118	477
Eure-et-Loir	658	263	213	220	767
Indre	301	184	83	67	384
Indre-et-Loire	1 829	866	534	582	2 090
Loir-et-Cher	446	256	138	187	545
Loiret	1 295	572	434	306	1 496
<b>TOTAL Région</b>	<b>4 919</b>	<b>2 323</b>	<b>1 570</b>	<b>1 480</b>	<b>5 759</b>

(1) = salariés travaillant pour des employeurs relevant du champ d'application des annexes 8 et 10 en 2013 alors qu'ils ne l'avaient pas fait en 2012

(2) = salariés ne travaillant plus pour des employeurs relevant du champ d'application des annexes 8 et 10 en 2013 alors qu'ils l'avaient fait en 2012

Source : Pôle emploi - DUS AEM - Champ France entière + Monaco - Données brutes.

<sup>12</sup> **Important :** Le nombre de salariés est calculé sur la base du NIR (Numéro d'Inscription au Répertoire). Sont comptabilisés tous les salariés intermittents du spectacle ayant eu au moins un contrat de travail au cours de l'année étudiée déclaré par un employeur relevant du champ des annexes 8 et 10.

Remarque : Au sein de chaque périmètre (secteurs professionnels, hors secteurs professionnels), un salarié est comptabilisé une seule fois, même s'il a travaillé pour plusieurs employeurs au cours de l'année. De la même façon, tous périmètres (secteurs professionnels + hors secteurs professionnels), un salarié n'est comptabilisé qu'une seule fois. Par conséquent, le dénombrement des salariés tous périmètres diffère de la somme des salariés des 2 périmètres (secteurs professionnels, hors secteurs professionnels).

En 2013, 5 759 intermittents salariés du spectacle travaillaient en région Centre-Val de Loire (pour 1 678 134 heures travaillées en 2013), dont 71 % d'hommes. Plus de la moitié de ces personnes avaient entre 30 et 49 ans. Le recours aux intermittents en région se concentre majoritairement dans les départements de l'Indre-et-Loire et du Loiret (62,3 %).

**Intermittents salariés du spectacle en région Centre-Val de Loire: répartition par genre au cours de l'année 2013**

Genre	nb actifs	part (%)
Homme	4 093	71,1
Femme	1 666	28,9
<b>TOTAL Région</b>	<b>5 759</b>	<b>100,0</b>

Source : Pôle emploi - DUS AEM - Champ France entière + Monaco - Données brutes.

**Intermittents salariés du spectacle en région Centre-Val de Loire: répartition par tranche d'âge au cours de l'année 2013**

Tranche d'âge	nb actifs	part (%)
<20 ans	120	2,1
de 20 à 29 ans inclus	1 222	21,2
de 30 à 39 ans inclus	1 628	28,3
de 40 à 49 ans inclus	1 487	25,8
de 50 à 59 ans inclus	927	16,1
>= 60 ans	375	6,5
<b>TOTAL Région</b>	<b>5 759</b>	<b>100,0</b>

Source : Pôle emploi - DUS AEM - Champ France entière + Monaco - Données brutes.

**Population indemnisée au titre des annexes 8 ou 10 au 31 décembre 2013, âge moyen, taux journalier moyen et salaire journalier moyen par département en région Centre-Val de Loire**

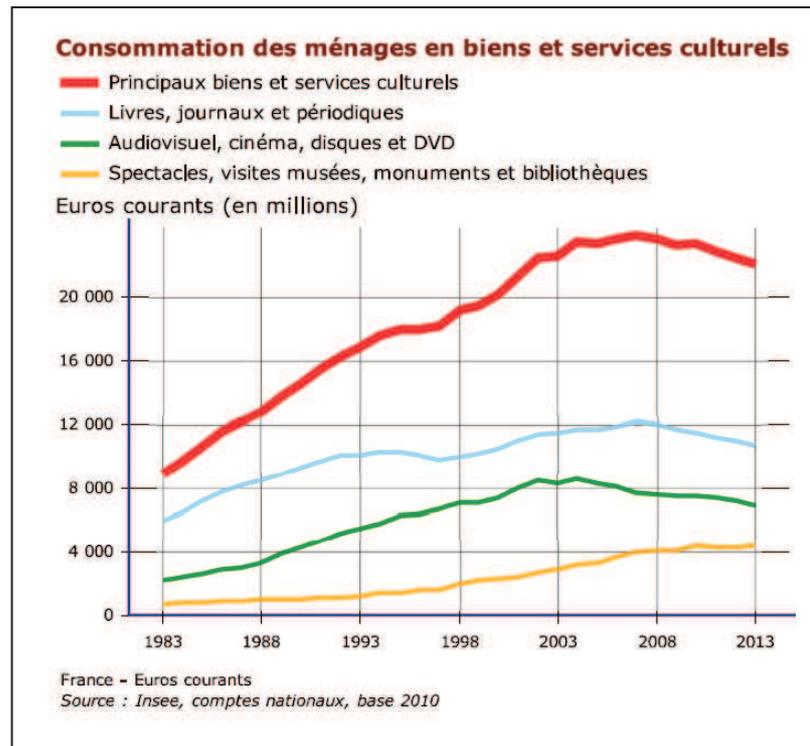
Département Région	Annexe 8			Annexe 10			Ensemble			
	Effectif	Age moyen	Taux journalier moyen	Effectif	Age moyen	Taux journalier moyen	Effectif	Age moyen	Taux journalier moyen	Poids du département et de la région / Total France
<b>Cher</b>	58	41	61,15	86	43	52,45	144	42	55,95	0,15
<b>Eure-et-Loir</b>	147	39	63,69	134	44	55,77	281	42	59,91	0,30
<b>Indre</b>	57	39	59,32	81	41	53,12	138	40	55,68	0,15
<b>Indre-et-Loire</b>	289	39	60,23	440	40	53,34	729	40	56,07	0,78
<b>Loir-et-Cher</b>	87	42	61,43	133	42	53,92	220	42	56,89	0,24
<b>Loiret</b>	264	41	61,08	261	41	55,08	525	41	58,10	0,56
<b>Centre</b>	<b>902</b>	<b>40</b>	<b>61,16</b>	<b>1 135</b>	<b>41</b>	<b>54,01</b>	<b>2 037</b>	<b>41</b>	<b>57,18</b>	<b>2,18</b>
<b>Total France</b>	49 866	39	62,42	43 678	41	53,24	93 544	40	58,13	100,00

Source : Pôle Emploi, Fichier National des Allocataires.

En région Centre-Val de Loire, 2 037 personnes ont été indemnisées au titre des annexes 8 et 10 au cours de l'année 2013, ce qui représente 2,18 % des personnes indemnisées en France.

### 3. La consommation culturelle et le commerce de biens culturels

La part des dépenses consacrées à la culture par les ménages (biens et services culturels) diminue régulièrement depuis 2003 pour atteindre 2,0 % en 2012.<sup>13</sup> Cette baisse s'explique notamment par un ralentissement des prix plus marqué dans la culture que dans l'ensemble de l'économie. Dans le même temps, après une croissance importante jusqu'en 2008, la part des dépenses connexes à la culture (équipements informatiques, télécommunications, etc.) diminue également en valeur



(1,8 % en 2012). Cela est lié à la baisse forte du coût de ces équipements. Cette baisse de la consommation culturelle est aussi liée à une modification des pratiques : baisse des dépenses pour l'écrit (livre, presse) mais hausse de la consommation liée au patrimoine et aux spectacles.

Ainsi, en 2014, pour la septième année consécutive, la consommation des ménages en presse et livres, y compris papeterie, se replie (-3,6 % en volume, après -4,3 % en 2013) : la baisse atteint 23,8 % par rapport à 2007.

De même, les ventes physiques de disques et celles de DVD se contractent encore (respectivement -7,1 % et -13,1 %) alors que l'on observe un recours plus important aux contenus dématérialisés (téléchargement ou streaming<sup>14</sup>)<sup>15</sup>

Il faut noter toutefois que les pratiques de consommation culturelle des Français ne sont pas uniformes selon le genre, la tranche d'âge ou la catégorie socio-professionnelle. En effet, qu'il s'agisse de streaming ou de téléchargement, les hommes consomment davantage que les femmes des biens culturels dématérialisés (à l'exception des séries TV en streaming). Les 18/24 ans sont les plus gros consommateurs, qu'il s'agisse de streaming ou de téléchargement. Les 60 ans et plus se distinguent par le streaming et le téléchargement de livres et BD numériques, mais sont moins représentés dans les autres pratiques.

<sup>13</sup> Source : « Chiffres clés, statistiques de la culture 2014 », DEPS, Ministère de la Culture.

<sup>14</sup> Le streaming (terme anglais, de stream : « courant », « flux », « flot »), flux direct, diffusion en flux, lecture en continu, lecture en transit ou diffusion en mode continu, désigne un principe utilisé principalement pour l'envoi de contenu en « direct » (ou en léger différé).

<sup>15</sup> Source : « La consommation des ménages est encore convalescente en 2014 », Insee Première N° 1554 - juin 2015.

Au fil du temps et des transformations technologiques, les industries culturelles et créatives ont intégré le numérique dans toute leur chaîne de production ainsi que dans leurs modes de diffusion. Les usages ont donc naturellement beaucoup évolué et fait apparaître un nouveau spectateur-consommateur.

L'arrivée d'acteurs numériques dans la quasi-totalité des secteurs (Amazon pour le livre, Deezer et Spotify pour le streaming musical, Netflix pour la vidéo, par exemple) a ouvert au consommateur l'accès à un catalogue élargi de biens culturels, via des politiques de tarification particulièrement attractives. Étant donné que de plus en plus de biens culturels passent sur un support numérique, il est également de plus en plus difficile d'obtenir des données précises sur le flux de ces produits. Si ces offres apparaissent comme une aubaine pour les consommateurs, elles engendrent aussi plusieurs « effets ciseaux » qui fragilisent les économies culturelles :

- Une chute de certains marchés physiques : par exemple, le marché du DVD a ainsi perdu 53 % de sa valeur entre 2004 et 2013. Dans le secteur du livre, les nouveaux acteurs de la distribution entrent en concurrence directe avec les circuits traditionnels de vente que sont les librairies : face à des pratiques agressives de tarification des frais de port, les librairies sont particulièrement fragilisées et ont vu leurs emplois diminuer de 2 % sur cette période.
- l'entrée des « Gafa » (Google, Apple, Facebook et Amazon, auxquels peut s'ajouter le « N » de Netflix) a généré des tensions dans les circuits traditionnels de financement de la création et au niveau de la protection et de la rémunération des auteurs (actuellement en débat au niveau européen autour de l'harmonisation paneuropéenne des droits de propriété intellectuelle).
- Mais l'enjeu principal reste la répartition de la valeur entre acteurs traditionnels, producteurs de contenus créatifs et intermédiaires dits « techniques » (Google, Apple, réseaux sociaux).

#### Estimation des ventes du commerce Internet de biens culturels en 2011 (France)

Produits	Ventes totales (millions d'euros)	Ventes en magasin		Ventes internet totales (de produits physiques et dématérialisés)		
		Montant (millions d'euros)	Part (en %)	Montant (millions d'euros)	Part des sites étrangers (en %)	Part des produits dématérialisés (en %)
Livres	3 469	2 879	83	590	68	0
Presse	2 681	2 681	100	0	0	0
Musique et vidéo	1 892	1 367	72	525	79	82
<b>Total</b>	<b>8 042</b>	<b>6 927</b>	<b>86</b>	<b>1 115</b>	<b>73</b>	<b>38</b>

*Note : les ventes internet comportent les ventes de produits physiques sur Internet et celles de produits dématérialisés accessibles par téléchargement et streaming. Les ventes de presse par le commerce ne comprennent ni les abonnements, ni la publicité. Champ : commerce de détail en produits culturels y compris des sites étrangers sur Internet. Sources : Insee, ESA 2011 ; ministère de la Culture.*

Le CESER regrette qu'il n'existe pas de données régionalisées de la consommation culturelle, ce qui permettrait de mieux appréhender le poids réel de la culture en termes économiques.

## 4. Le financement de la culture

Pour nourrir cette partie, le CESER a fait appel à l'INSEE et s'est aussi appuyé sur plusieurs études réalisées par le Département des Etudes, de la Prospective et des Statistiques du Ministère de la Culture et des données transmises par la DRAC Centre-Val de Loire. Certains éléments, relativement anciens (2010), seront actualisés prochainement (données 2014 disponibles fin d'année 2016). Le présent rapport fera donc l'objet d'un addendum.<sup>16</sup>

### 4.1 Le financement public (Etat et collectivités territoriales)

#### 4.1.1. En France<sup>17</sup>

Le financement public de la culture en France est réparti entre l'Etat (ministère de la Culture et de la Communication mais aussi les autres ministères), les établissements publics culturels, les collectivités territoriales, sans oublier les recettes publicitaires des grands médias.

Le CESER a été confronté au fait que les collectivités affectent les dépenses culturelles sur des lignes budgétaires différentes (événementiel, communication, culture etc.)

#### **Effort financier de l'Etat dans le domaine culturel (Millions d'euros -crédits de paiement)** **Loi de finances initiale (LFI)**

	2013	2016
<b>Ministère de la Culture et de la Communication</b>		
<b>Total Ministère de la Culture et de la Communication</b>	3 723,5	3 433,6
<b>Mission Culture</b>	2 638,1	2 750,2
Programme 175 Patrimoines	776,8	869,8
Programme 131 Création	775,4	747,4
Programme 224 Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	1 085,9	1 133,0
dont dépenses de personnel : fonctions de soutien communes du ministère	741,8	668,7
dont : hors fonctions de soutien communes du ministère	344,1	nd
<b>Mission recherche et enseignement supérieur</b>	118,6	122,4
Programme 186 Recherche culturelle et culture scientifique	118,6	122,4
<b>Mission Médias, livre et industries culturelles</b>	966,8	561,0
Programme 180 Presse		
Programme 334 Livre et industries culturelles	265,4	255,3
Programme 313 Contribution à l'audiovisuel et à la diversité radiophonique	267,5	276,5
<b>Effort financier de l'Etat dans le domaine culturel hors Ministère de la Culture et de la Communication</b>		
Crédits du budget général et budgets annexes par ministère	3 704,5	3 743,0

<sup>16</sup> Données 2010 provenant du ministère de la culture (DEPS) : Enquête sur les dépenses et les recettes des collectivités territoriales menée auprès de l'ensemble des régions et départements, des EPCI ayant une commune de + 10 000 hab. et une compétence culturelle et d'un échantillon de communes de plus de 10 000 habitants. A noter que les données 2014 reposeront sur les Comptes de gestion des collectivités fournies annuellement par la DGFIP. La base sera exhaustive, notamment sur les communes (+ 3 500 hab. au lieu de +10 000 hab.)

<sup>17</sup> Source : « Les dépenses culturelles des collectivités territoriales en 2010 : 7,6 milliards d'euros pour la culture », Jean-Cédric DELVAINQUIÈRE, François TUGORES, Nicolas LAROCHE, Benoît JOURDAN, Ministère de la culture – DEPS, Culture-Chiffres 2014-3.

Education nationale	2 223,1	2 775,0
dont enseignement scolaire	/	2 239,1
dont enseignement supérieur et recherche	545,3	535,9
Affaires étrangères	817,4	751,0
Défense	75,0	79,7
Intérieur	11,7	4,1
Economie et Finances	8,7	12,1
Sports, Jeunesse, Education populaire et Vie associative	8,6	102,5
Services du Premier ministre	5,0	5,0
Outre-mer	3,7	1,4
Justice	3,7	4,3
Redressement productif	1,6	/
Artisanat, Commerce et Tourisme	0,5	/
Ecologie, Développement durable et Energie	0,2	8,0
Comptes de concours financiers		
Avances à l'audiovisuel public (ministère de l'Economie et des Finances)	3 397,7	3 802,6
Recettes fiscales affectées à des personnes morales autres que l'Etat	876,8	794,7
Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC)		
Taxe sur les services de télévision	551,0	477,5
Taxe sur les entrées en salles de cinéma (TSA)	133,2	134,8
Cotisation des entreprises cinématographiques	8,0	8,4
Taxe sur l'édition vidéo et la VàD	29,5	18,0
Taxe et prélèvements spéciaux au titre des films pornographiques ou d'incitation à la violence	0,1	0,0
Institut national de recherche en archéologie préventive (Inrap)		
Redevance d'archéologie préventive	83,0	118,0
Centre national du Livre (CNL)		nd
Taxe sur les appareils de reproduction ou d'impression	29,4	nd
Taxe sur l'édition d'ouvrages de librairie	5,3	nd
Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV)		
Taxe sur les spectacles de variété	23,0	30,0
Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP)		
Taxe sur les spectacles au profit de l'ASTP	6,3	8,0

*nd : non déterminé*

*Source : « Chiffres clés, statistiques de la culture » (ouvrages de 2014 et 2016), DEPS, Ministère de la Culture.*

Selon une étude menée par la DEPS, en 2010, les dépenses culturelles des collectivités territoriales (régions, départements, communes de plus de 10 000 habitants et leurs groupements, DOM<sup>18</sup> compris) se sont élevées à 7,6 milliards d'euros soit 118 euros par habitant. A noter que ce sont les communes et leurs groupements qui assument près des trois quarts (73 %) de ces dépenses (respectivement 4,6 milliards et 1 milliard d'euros). Les dépenses des départements représentent 18 % (soit 1,4 milliard) du total et celles des Régions 9 % (0,7 milliard). Ces dépenses représentent en moyenne une part plus élevée des dépenses totales des communes et de leurs groupements (8,0 % et 7,0 %) que de celles des Régions (2,7 %) et des départements (2,1 %).

<sup>18</sup> DOM : Départements d'Outre-Mer.

## Dépenses culturelles consolidées des collectivités territoriales, 2010 (France métropolitaine)

En milliers d'euros

	Type de collectivité	Dépenses brutes (a)	Subventions reçues (b)	Remboursements (c)	Dépenses consolidées a-(b+c)	En %
<b>Dépenses totales</b>	Régions	661 747	4 649	0	657 098	8,8
	Départements	1 390 153	15 136	0	1 375 017	18,4
	Communes*	4 606 563	145 873	7 127	4 453 473	59,6
	Groupements*	1 061 234	74 106	1 107	986 022	13,2
	Total	7 719 697	239 764	8 323	7 471 609	100,0
<b>Expression artistique et activités culturelles</b>	Régions	501 760	1 025	0	500 735	11,6
	Départements	529 063	3 154	0	525 908	12,2
	Communes*	2 794 707	89 026	4 980	2 700 701	62,4
	Groupements*	638 661	40 752	662	597 247	13,8
	Total	4 464 191	133 957	5 641	4 324 592	100,0
<b>Conservation et diffusion des patrimoines</b>	Régions	151 128	3 624	0	147 504	5,0
	Départements	818 762	11 982	0	806 781	27,5
	Communes*	1 667 673	56 847	2 237	1 608 589	54,9
	Groupements*	400 806	33 355	445	367 006	12,5
	Total	3 038 369	105 807	2 682	2 929 880	100,0

\*Communes de plus de 10 000 habitants ; groupements ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants.

Note : les dépenses non vérifiées ne sont pas retranscrites dans ce tableau mais incluses dans les dépenses totales.

Source : Observatoire SFL-Forum/DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2014.

Par rapport à 2006, les dépenses culturelles territoriales ont progressé de près de 10 % soit + 2,3 % par an en France métropolitaine. Les dépenses culturelles des communes ont plutôt stagné en volume, mais le nombre de groupements de communes actifs dans le domaine culturel a progressé et leurs dépenses culturelles ont augmenté de 6 % par an. L'évolution des dépenses culturelles des départements et des Régions est légèrement supérieure à l'inflation pour les départements (+ 1,8 % par an), plus significative pour les régions (+ 4,5 % par an) et tient surtout à une forte progression en début de période.

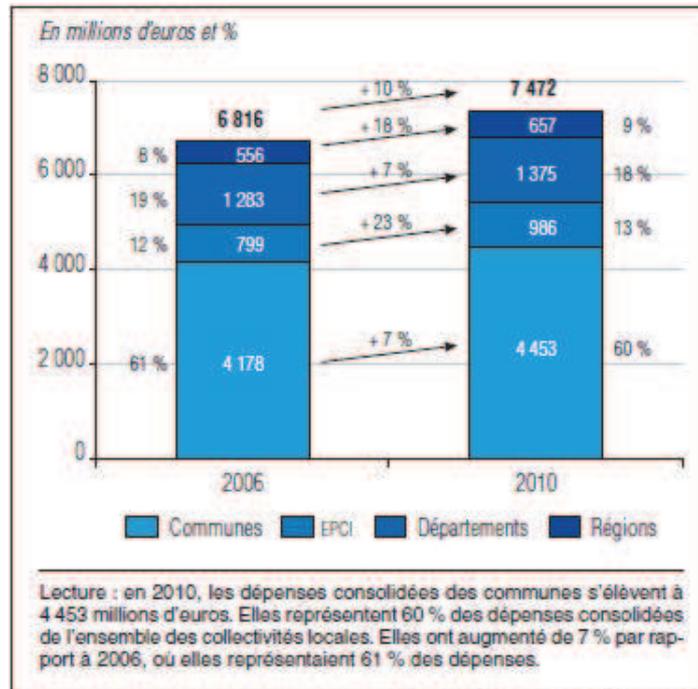
Selon cette étude de la DEPS, « L'effort culturel des départements et des régions s'est ensuite contracté en raison d'une plus forte progression des dépenses totales, liée aux transferts de compétences. »<sup>19</sup> En 2015, ces dépenses culturelles ont baissé fortement du fait de la baisse des dotations allouées par l'Etat aux collectivités.

Pour ce qui est de la destination de ces dépenses, on peut remarquer que le soutien à l'expression artistique et aux activités culturelles regroupe près de 60 % des dépenses des communes et de leurs groupements (4,3 milliards d'euros). Il s'agit pour une grande part de dépenses de fonctionnement (85 %). Les Départements et Régions se sont investis, quant à eux, de manière croissante dans le patrimoine, celui-ci représentant 59 % des dépenses culturelles départementales et 23 % des dépenses culturelles régionales en 2010<sup>20</sup>.

<sup>19</sup> Source : « Les dépenses culturelles des collectivités territoriales en 2010 : 7,6 milliards d'euros pour la culture », Jean-Cédric DELVAINQUIÈRE, François TUGORES, Nicolas LAROCHE, Benoît JOURDAN, Ministère de la culture – DEPS, Culture-Chiffres 2014-3.

<sup>20</sup> Source : « Les dépenses culturelles des collectivités territoriales en 2010 : 7,6 milliards d'euros pour la culture », Jean-Cédric DELVAINQUIÈRE, François TUGORES, Nicolas LAROCHE, Benoît JOURDAN, Ministère de la culture – DEPS, Culture-Chiffres 2014-3.

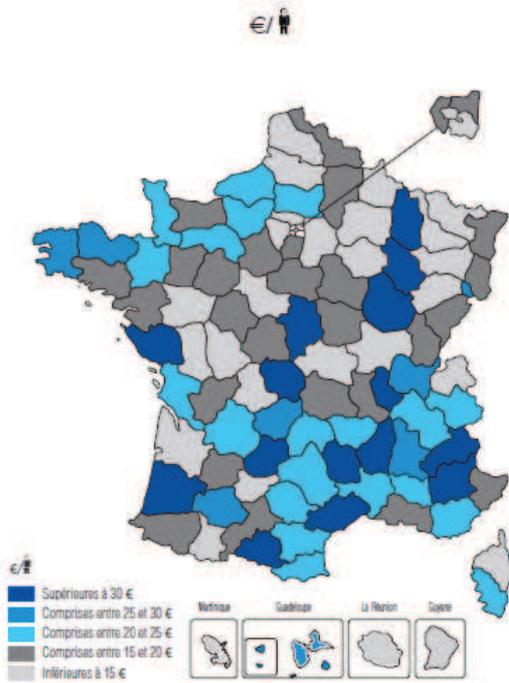
## Répartition et évolution des dépenses culturelles consolidées entre 2006 et 2010 (France métropolitaine)



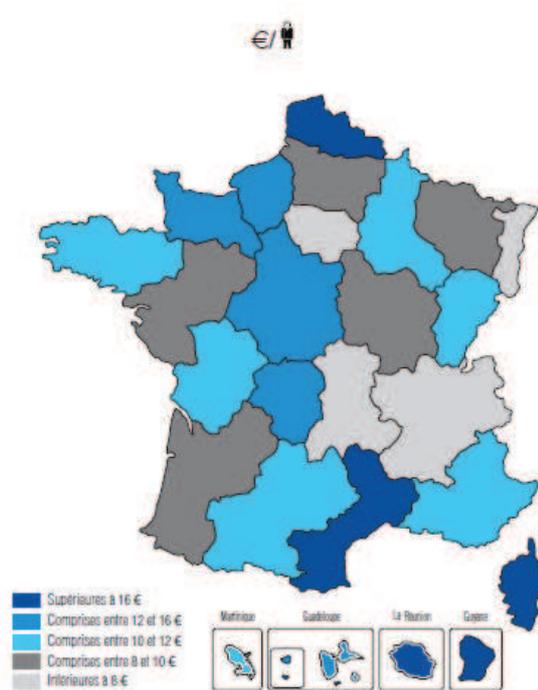
Source : Observatoire SFL-Forum/DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2014.

« Plus impliqué dans la gestion souvent directe de services et d'équipements culturels de proximité (bibliothèques, conservatoires et écoles d'art, musées, etc.), le bloc communal consacre plus de la moitié de ses dépenses culturelles de fonctionnement à la rémunération des personnels, pour près de 2,5 milliards d'euros. Ce sont toutefois les subventions culturelles de fonctionnement qui ont le plus progressé (+ 5 % par an pour les communes métropolitaines entre 2006 et 2010), en particulier au bénéfice des théâtres et des arts plastiques. » À l'inverse, les subventions représentent plus de 80 % des dépenses culturelles des Régions. Elles soutiennent, pour leur fonctionnement, des bénéficiaires de droit privé, notamment associatifs, et l'effort d'investissement culturel des communes et de leurs groupements.

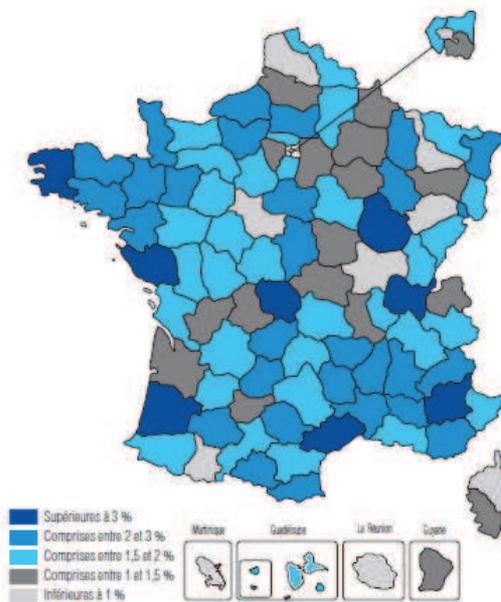
Cartes – Dépenses culturelles des Départements en euros par habitant et en pourcentage du budget, 2010



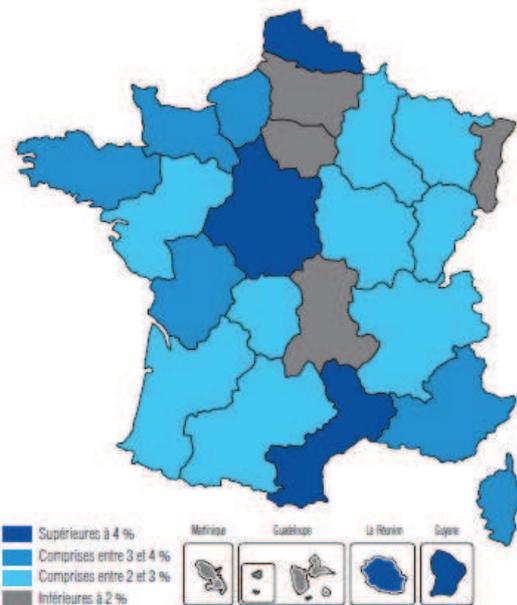
Cartes – Dépenses culturelles en euros des Régions par habitant et en pourcentage du budget, 2010



En % des dépenses totales



En % des dépenses totales



Source : Observatoire SFL-Forum/DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2014.

#### 4.1.2. En région Centre-Val de Loire

##### a) Financements de la DRAC Centre-Val de Loire<sup>21</sup>

Les financements de la DRAC se répartissent comme suit : près de 70 % pour les subventions et quasiment 30 % pour les autres dépenses (fonctionnement...).

#### Subventions versées par la DRAC sur l'exercice 2015

<b>Nombre de dossiers</b>	629	Les subventions versées en plusieurs fois (acompte(s) et soldes) comptent pour 1
<b>Nombre de bénéficiaires différents</b>	356	
<b>Nombre de structures ayant perçues :</b>		
1 subvention	243	Soit 68%
2 subventions	62	
3 subventions	17	
4 subventions	9	
De 5 à 10 subventions	24	
plus de 10 subventions	1	Ciclic : 26 subventions différentes
<b>Plus faible subvention versée</b>	180 €	Ville d'Orléans (restauration œuvre musée)
<b>Plus forte subvention versée</b>	1 221 550 €	Fonct. Maison de la culture de Bourges
<b>Structure la plus subventionnée (cumul des différentes subventions perçues)</b>	1 281 911 €	Maison de la culture de Bourges (7 subventions)

Source : DRAC Centre-Val de Loire, MCDIC.

#### Répartition géographique des subventions versées par la DRAC en 2015

Répartition des subventions	En fonction du lieu de l'action subventionnée			En fonction du siège du bénéficiaire
	DPT	Dont chef-lieu de dpt	Part du chef-lieu/ dpt	DPT
<b>Cher</b>	2 166 075 (6,95€ / hab)	1 649 935	76%	2 130 587
<b>Eure-et-Loir</b>	439 812 (1,02€ / hab)	204 914	47%	434 142
<b>Indre</b>	1 218 106 (5,34€ / hab)	700 881	58%	1 224 838
<b>Indre-et-Loire</b>	4 232 918 (7,05€ / hab)	3 405 359	80%	4 846 710
<b>Loir-et-Cher</b>	1 767 293 (5,32€ / hab)	969 479	55%	1 648 523
<b>Loiret</b>	4 870 187 (7,32€ / hab)	4 380 002	90%	5 168 925
<b>Région / Hors région</b>	1 007 019	0		247 685
<b>Total</b>	<b>15 701 410 (6,11€ / hab)</b>	<b>11 310 570</b>	<b>72%</b>	<b>15 701 410</b>

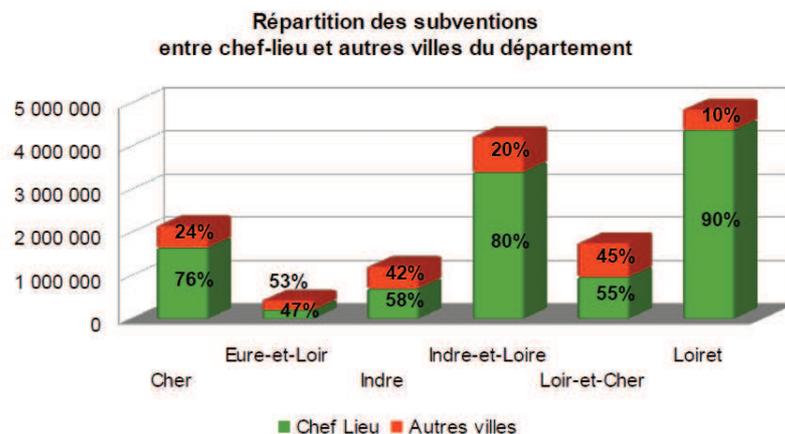
#### Remarque de méthode :

Plus pertinent que le siège du bénéficiaire pour mesurer l'intervention de la DRAC dans les différents départements, le lieu de l'action subventionnée est aussi plus difficile à déterminer : actions souvent diffuses sur deux, plusieurs départements ou l'ensemble de la région voire hors région, manque de précision des dossiers de demande de subvention, les projets n'étant souvent pas totalement « bouclés » au moment du dépôt de la demande. Source : DRAC Centre-Val de Loire, MCDIC.

Comme chaque année, le département d'Eure-et-Loir est le moins bien doté. Cette situation s'explique notamment par l'absence, dans ce département, de structures labellisées, en particulier du spectacle vivant (scènes nationales, centres dramatiques, centres chorégraphiques nationaux, scènes de musiques actuelles, opéra qui totalisent 48 % des subventions du Titre 6 fonctionnement).

<sup>21</sup> Source : « Les dépenses d'intervention "Action culturelle", Statistiques sur les subventions du Titre 6-Fonctionnement Exercice 2015 », DRAC Centre-Val de Loire.

NB : L'Eure-et-Loir compte néanmoins une scène du réseau institutionnel : la scène conventionnée « l'Atelier à spectacle » (55 576 € de subvention) située à Vernouillet et gérée par la communauté d'agglomération du Pays de Dreux.



Source : DRAC Centre-Val de Loire, MCDIC.

On constate que les chefs-lieux de département concentrent majoritairement les subventions versées, notamment dans le Loiret et en Indre-et-Loire, du fait d'une offre culturelle dense sur Orléans et Tours.

### Répartition par programme des subventions versées par la DRAC en 2015

Les subventions versées par la DRAC Centre-Val de Loire en 2015 (15 701 410 euros) se répartissent de manière différente selon les domaines artistiques. Ainsi, la création concentre 75,6 % des subventions de la DRAC avec 11 871 528 euros. Viennent ensuite les industries culturelles (1 430 482 euros, soit 9,1 %), le patrimoine (1 238 852, soit 7,9 % des subventions), l'architecture (784 500 euros, soit 5,0 %) et les domaines mêlés (376 048 euros, soit 2,4 %).

### Répartition par statut juridique du bénéficiaire des subventions versées par la DRAC en 2015 :

Statut juridique	Subventions	% / total général
<b>Privé</b>	<b>11 008 447</b>	<b>70,1%</b>
Associations	9 354 414	59,6%
Sociétés	1 632 441	10,4%
Organismes spécialisés	21 592	0,1%
<b>Ménages / personnes physiques</b>	<b>116 665</b>	<b>0,7%</b>
<b>Public</b>	<b>4 576 298</b>	<b>29,1%</b>
Communes	1 014 614	6,5%
Départements	167 490	1,1%
Structures intercommunales	230 800	1,5%
Syndicats mixtes	58 408	0,4%
Etablissement public (EPCC)	2 678 306	17,1%
Autre établissement public	426 680	2,7%
<b>Total général</b>	<b>15 701 410</b>	

Les centres dramatiques (Orléans et Tours) sont des SARL et totalisent 1 588 856 € de subventions d'où le volume de subventions dans la catégorie « sociétés ».

Organismes spécialisés : ex : les caisses d'allocations familiales.

Source : DRAC Centre-Val de Loire, MCDIC.

**b) Financement de la culture par le Conseil régional Centre-Val de Loire**

**Budget culture du Conseil régional Centre-Val de Loire en 2010 et 2015**

CA 2015 Région Centre- Val de Loire		Réalisé en 2015 (1)	Reste à réaliser au 31 décembre 2015 (2)	CA 2015 (1+2)	CA 2010	Evolution 2010-2015
Dépenses	Total	29 836 657,26 €	5 976 212,08 €	35 812 869,34 €	39 410 711,50 €	- 3 597 842,16 €
	Investissement	8 453 436,27 €	- €	8 453 436,27 €	8 900 825,22 €	- 447 388,95 €
	Fonctionnement	21 383 220,99 €	5 976 212,08 €	27 359 433,07 €	30 509 886,28 €	- 3 150 453,21 €
Recettes	Total	1 008 608,10 €	- €	1 008 608,10 €	3 734 157,31 €	- 2 725 549,21 €
	Investissement	948 852,53 €	- €	948 852,53 €	3 722 178,31 €	- 2 773 325,78 €
	Fonctionnement	59 755,57 €	- €	59 755,57 €	11 979,00 €	+47 776,57 €
Budget total de la Région						
	Dépenses			880 168 651,67 €	818 652 729,32 €	+61 515 922,35 €
	Recettes			81 599 070,72 €	55 569 106,16 €	+26 029 964,56 €

Source : Comptes administratifs 2010 et 2015, Conseil régional du Centre-Val de Loire

Pour être tout à fait exhaustif quant au budget consacré par la Région à la culture, il faudrait ajouter les 5,7 M€ mandatés pour 2015 dans le cadre de la politique des territoires solidaires (contrats régionaux d'agglo, contrats régionaux de pays et premiers Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale [CRST]) et les sommes consacrées à la culture dans le cadre de la politique CAP'Asso (En 2015, 118 postes du secteur culturel ont été soutenus par Cap'Asso, 32 en création et 86 en consolidation, pour un montant total de 2 715 000€ votés).

Le budget régional a permis de financer de nombreux programmes de soutien à la création, la diffusion culturelle sur le territoire, ou encore des établissements culturels du territoire en 2015. A titre d'exemple, on peut citer (liste non exhaustive) :<sup>22</sup>

- Dans le cadre de la politique de financement des projets artistiques et culturels de territoire (PACT) la Région a aidé plus de 700 communes du territoire à développer des projets culturels (en coopération au niveau intercommunal).
- Dans le cadre de ses contractualisations, pour la période 2015-2020, la Région a décidé de soutenir deux Départements au titre du patrimoine, l'Indre et l'Eure-et-Loir, le premier pour le château de Valençay, le second pour le château de Maintenon et le musée du COMPA de Chartres.
- La Région a accordé une subvention pour les moyens généraux de l'Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique (CICLIC) de 2,752 M€.
- 1,103 M€ de subvention ont été accordés à l'Orchestre symphonique Région –Centre-Val de Loire.
- Des contrats d'objectifs et de moyens ont été passés avec les télévisions locales, TV Tours-Val de Loire et BIP TV, qui ont reçu, en 2015, respectivement 0,200 M€ et 0,120 M€.
- 16 festivals de rayonnement régional ou national ont été soutenus en 2015 en région.
- Etc.

<sup>22</sup> Pour plus de renseignements, consulter le compte administratif 2015 complet du Conseil régional Centre-Val de Loire.

**c) Les Départements et la culture (données 2010) :**

**NB : Ces données seront actualisées fin 2016 (données 2014 en attente).** Le CESER tient à souligner la difficulté à établir des comparaisons entre les départements car leur appréciation de la frontière entre culturel et socioculturel n'est souvent pas la même.

**Dépenses et recettes des conseils départementaux de la région Centre en matière de culture  
(données 2010, En K euros)**

	<b>Cher</b>	<b>Eure-et-Loir</b>	<b>Indre</b>	<b>Indre-et-Loire</b>	<b>Loir-et-Cher</b>	<b>Loiret</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>6 825</b>	<b>8 879</b>	<b>5 275</b>	<b>13 888</b>	<b>8 499</b>	<b>13 753</b>
Charges à caractère général	489	1 958	1 091	2 183	1 509	2 518
Charges de personnel	2 322	3 728	1 370	7 058	4 042	3 506
Autres charges d'activité	4 014	3 194	2 813	4 646	2 948	7 729
Charges financières	0	0	0	0	0	0
Charges exceptionnelles	0	0	0	1	0	1
Autres dépenses de fonctionnement	0	0	0	0	0	0
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>5 576</b>	<b>3 804</b>	<b>2 362</b>	<b>10 278</b>	<b>3 094</b>	<b>7 203</b>
Emprunts et dettes	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'équipement	5 096	1 072	441	5 034	202	1 178
dont collections et œuvres d'art	13	46	168	161	26	75
Subventions d'équipements versées	480	2 439	1 921	5 134	2 892	6 026
Autres dépenses d'investissement	0	293	0	109	0	0
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>32</b>	<b>602</b>	<b>31</b>	<b>842</b>	<b>1 394</b>	<b>977</b>
Produits des services du domaine, ventes diverses	6	466	2	603	1 346	892
Dotations, subventions et participations	0	122	24	204	13	0
Autres produits d'activités	26	4	5	5	23	14
Produits financiers	0	0	0	0	0	0
Produits exceptionnels	0	10	0	30	0	67
Autres recettes de fonctionnement	0	0	0	0	12	4
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>771</b>	<b>963</b>	<b>0</b>	<b>1 162</b>	<b>0</b>	<b>1 456</b>
Emprunts et dettes	0	0	0	0	0	0
Subventions d'investissement	759	0	0	1 160	0	1 221
Autres recettes d'investissement	12	963	0	1	0	234

Source : Ministère de la Culture, DEPS.

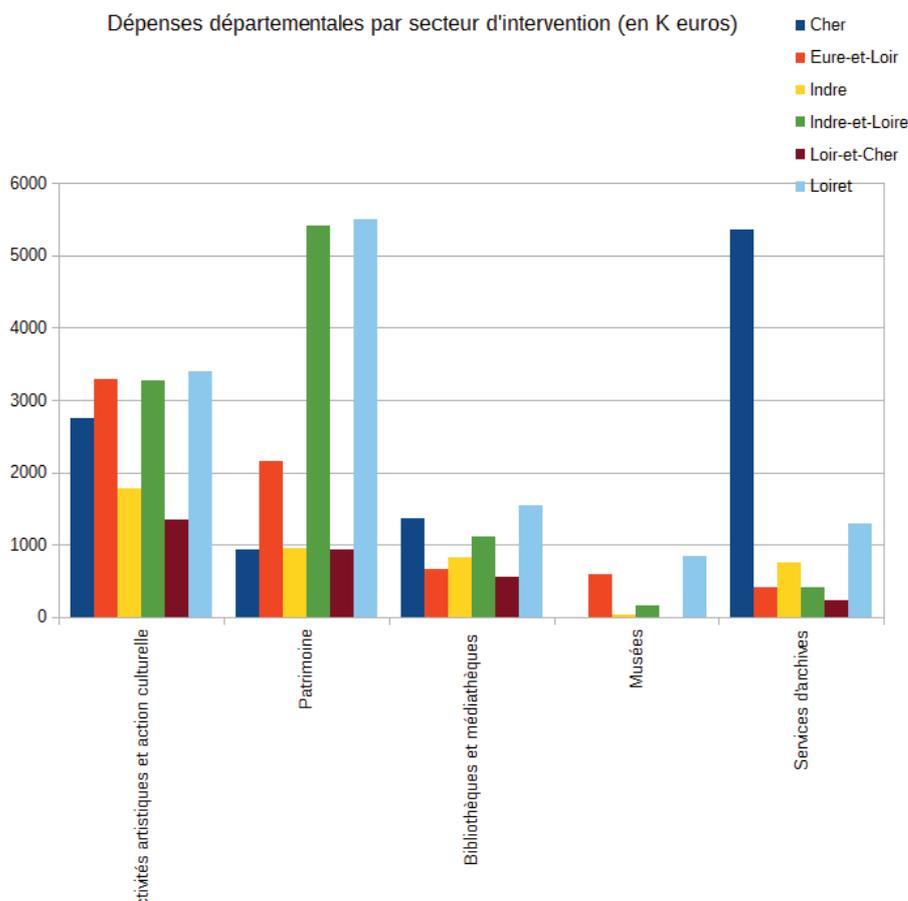
**Subventions versées par les départements (en K euros) en 2010**

**Les subventions versées par les départements (côté dépenses)**

	<b>Cher</b>	<b>Eure-et-Loir</b>	<b>Indre</b>	<b>Indre-et-Loire</b>	<b>Loir-et-Cher</b>	<b>Loiret</b>
<b>Subventions d'équipements versées</b>	<b>480</b>	<b>2 439</b>	<b>1 921</b>	<b>5 134</b>	<b>2 892</b>	<b>6 026</b>
<b>Subventions d'équipement versées aux organismes publics</b>	<b>348</b>	<b>2 393</b>	<b>1 835</b>	<b>4 866</b>	<b>2 817</b>	<b>5 939</b>
dont versées à l'État	0	0	0	0	0	0
dont versées aux régions	0	0	0	0	0	0
dont versées aux départements	0	0	0	0	0	0
dont versées aux communes et structures intercommunales	348	2 393	1 832	4 866	2 817	5 939
<b>Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé</b>	<b>132</b>	<b>46</b>	<b>86</b>	<b>268</b>	<b>75</b>	<b>87</b>
<b>Subventions dans les dépenses de fonctionnement</b>	<b>3 109</b>	<b>3 145</b>	<b>2 316</b>	<b>4 342</b>	<b>2 703</b>	<b>7 384</b>
<b>Subventions de fonctionnement versées aux organismes publics</b>	<b>346</b>	<b>254</b>	<b>269</b>	<b>783</b>	<b>531</b>	<b>1 040</b>
dont versées à l'État	7	10	0	0	0	0
dont versées aux régions	0	0	0	0	0	0
dont versées aux départements	0	0	0	0	0	0
dont versées aux communes et structures intercommunales	260	144	189	721	367	1 020
<b>Subventions de fonctionnement droit privé</b>	<b>2 763</b>	<b>2 892</b>	<b>2 047</b>	<b>3 559</b>	<b>2 171</b>	<b>6 344</b>

Source : Ministère de la Culture, DEPS.

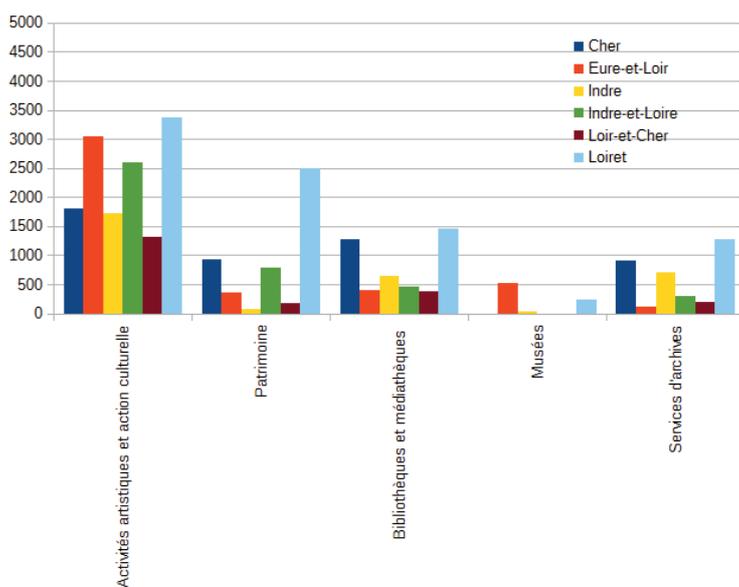
Dépenses départementales par secteur d'intervention (en K euros)



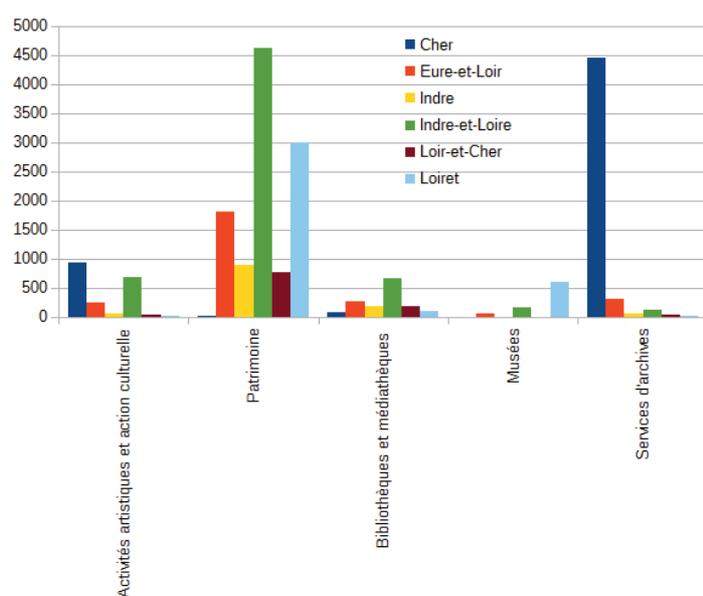
Source : Ministère de la Culture, DEPS.

On note que le Loiret et l'Indre-et-Loire concentrent une part plus importante de leur budget au patrimoine que les autres départements de la région. Le Cher se distingue par le budget attribué aux services d'archives.

Dépenses de fonctionnement des départements par secteur d'intervention (K euros)



Dépenses d'investissement des départements par secteur d'intervention (en K euros)



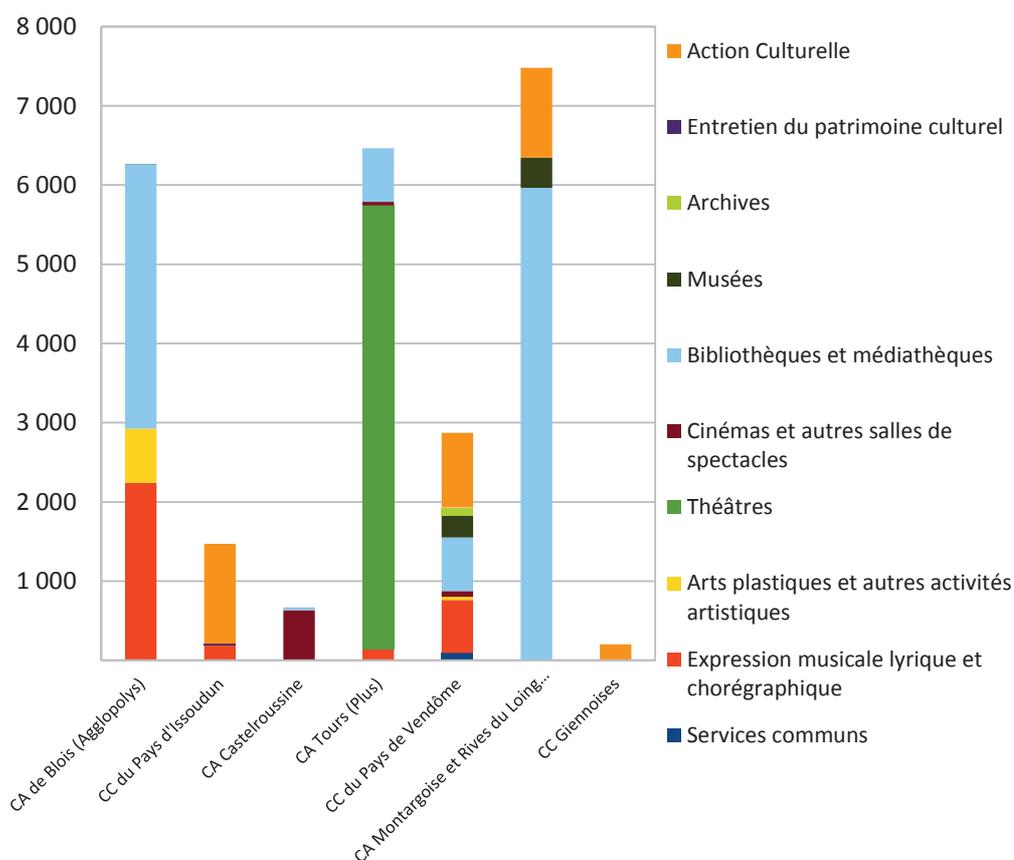
Source : Ministère de la Culture, DEPS.

#### d) Les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) en 2010

**NB : Ces données seront actualisées fin 2016 (données 2014 en attente).**

Il s'agit ici de quelques EPCI sélectionnés par le Département des études, de la prospective et des statistiques (Ministère de la Culture), dans le cadre de l'étude intitulée « *Les dépenses culturelles des collectivités territoriales en 2010 : 7,6 milliards d'euros pour la culture* ». Si cette représentation n'est pas exhaustive, elle permet de mettre en avant la diversité des secteurs d'intervention et des choix opérés par les dirigeants des EPCI en matière de politique culturelle et donc de financement sur le territoire régional.

#### Dépenses culturelles par secteur d'intervention d'EPCI (en K euros)



Source :

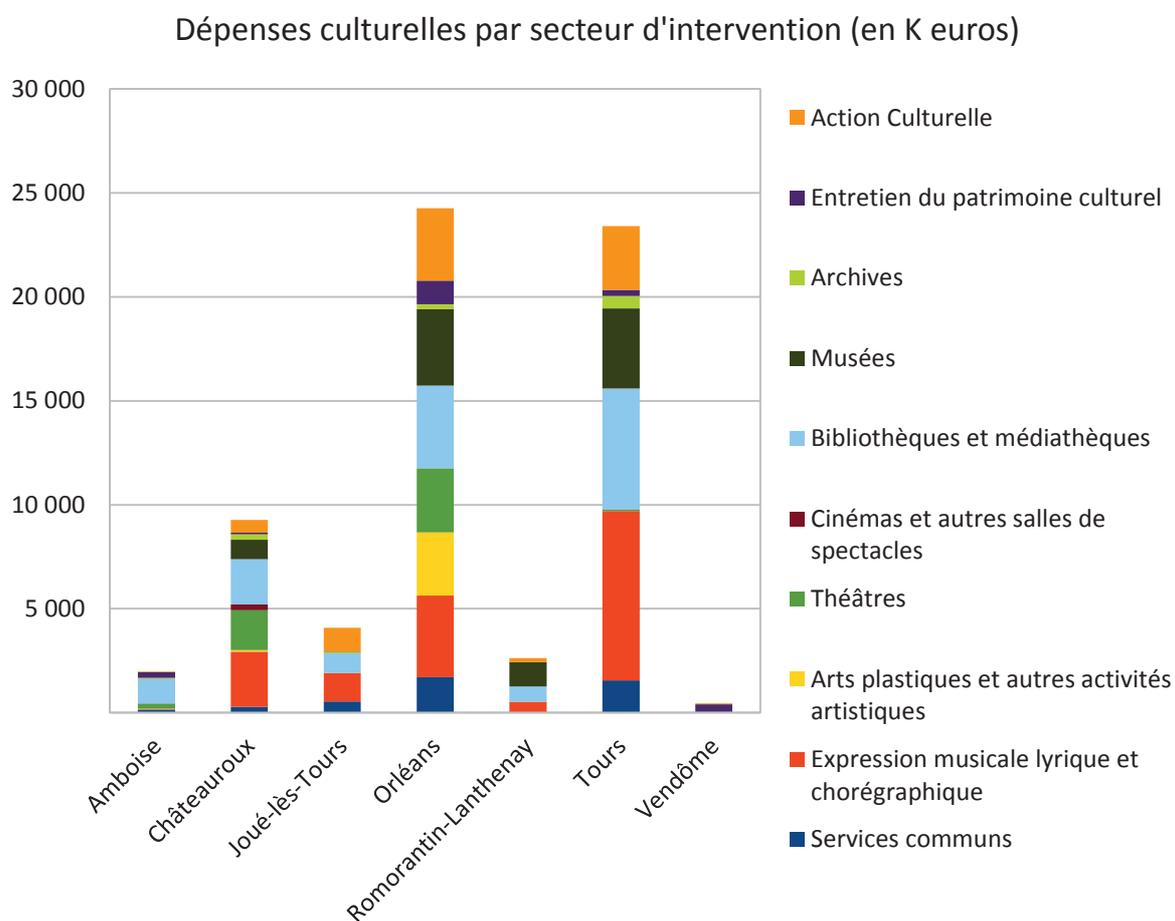
Ministère de la Culture, DEPS.

en K euros		CA de Blois (Agglopolys)	CC du Pays d'Issoudun	CA Castelroussine	CA Tours (Plus)	CC du Pays de Vendôme	CA Montargoise et Rives du Loing (A.M.E.)	CC Giennoises
<b>Dépenses culturelles</b>		6 263	1 470	671	6 465	2 873	7 479	201
	dont fonctionnement	5 668	1 422	185	2 208	2 825	2 491	201
	dont investissement	595	48	486	4 257	48	4 988	0
<b>Recettes culturelles</b>		1 134	441	135	2 356	229	1 776	63
	dont fonctionnement	633	439	135	0	229	332	63
	dont investissement	501	2	0	2 356	0	1 444	0

Source : Ministère de la Culture, DEPS.

### e) Les dépenses culturelles des communes en région Centre en 2010 :

**NB : Ces données seront actualisées fin 2016 (données 2014 en attente).**



Source : Ministère de la Culture, DEPS.

#### 4.2. Le financement par les ménages et les entreprises

Parmi les recettes fiscales affectées à des personnes morales autres que l'Etat figurent également, en 2016, environ 800 millions d'euros issus d'une dizaine de taxes, payées par les entreprises ou les ménages, permettant une contribution au financement de la culture. Deux taxes pèsent pour plus de 75 % de ce total : la taxe sur les services de télévision due par les éditeurs et les distributeurs de services de télévision, et la taxe sur les entrées en salle de cinéma (10,7 % du billet). Ces deux taxes servent à alimenter le compte de soutien géré par le Centre national de la cinématographie (CNC) pour soutenir la création audiovisuelle. Les ménages interviennent également dans le financement de la culture via la redevance audiovisuelle (3,8 milliards d'euros en 2016), et essentiellement par leurs dépenses directes (18,3 milliards d'euros). On note ainsi que les ménages contribuent pour la majeure partie du financement de la culture.

### 4.3. Le mécénat

**Définition :** Le mécénat est **un don**, d'une entreprise ou d'un particulier, à une activité d'**intérêt général**. Cet engagement peut être réalisé en argent, en nature (don de produits) ou en compétences, et concerner des domaines très variés : social, culture, éducation, santé, sport, environnement, recherche...

#### Le mécénat d'entreprise en France<sup>23</sup> :

- ▶ 12% des entreprises françaises soit 159 000 entreprises
- ▶ 2,8 milliards d'euros par an

En 2011, le budget mécénat médian des grandes entreprises était d'un million d'euros (tout type de projet inclus : culturel, sportif, social...). Une grande entreprise sur cinq a même un budget mécénat supérieur à 5 millions d'euros. Pour les PME/TPE, il est situé majoritairement entre 1 000 et 5 000 euros. Si l'on rapporte les dons des entreprises à leur chiffre d'affaires, les PME/TPE sont plus généreuses ! En effet, quand 73 % des grandes entreprises consacrent moins de 0,1 % de leur chiffre d'affaires au mécénat, 58 % des PME/TPE y consacrent plus de 0,1% de leur chiffre d'affaires, voire plus de 0,5 % pour 23 % d'entre elles !<sup>24</sup>

#### Le mécénat culturel en France, quelques données chiffrées :

- 364 millions d'euros en 2014, soit 13 % du mécénat total.
- Le budget dépensé par les entreprises en France en mécénat culturel a été divisé par 3 en 6 ans.
- la culture concerne 23 % des entreprises qui pratiquent le mécénat mais ne recueille que 13 % des budgets.

	<u>2008</u>		<u>2014</u>
Budget global dépensé par entreprises en mécénat	2,5 Md€		2,8 Mds€
Mécénat culturel (part des entreprises pratiquant le mécénat)	36 %		23 %
Part de la culture dans les dépenses de mécénat	39 %		13 %
Budget affecté au mécénat culturel	975 M€		364 M€

Source : « L'action des fonds de dotation dans le secteur de l'art et de la culture », proclultura, Fondation crédit coopératif, septembre 2015.

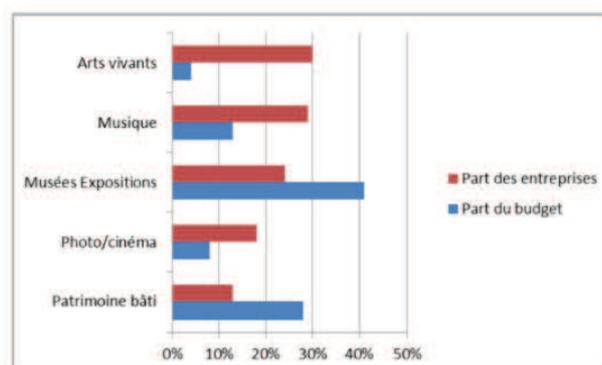
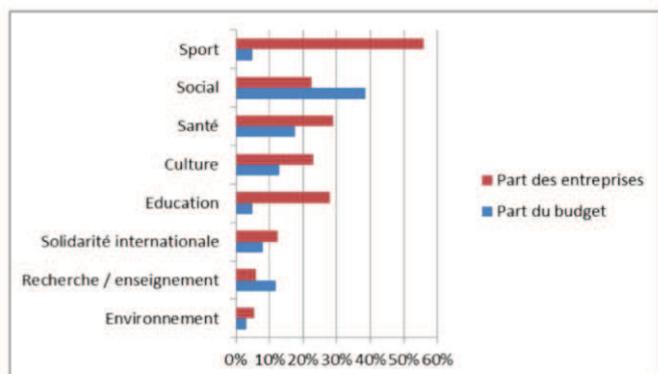
En fonction de leur taille, les entreprises ne soutiennent pas la culture pour les mêmes raisons. Les ETI/grandes entreprises mécènes de la culture « optimisent » leur mécénat culturel en le mettant au cœur de problématiques très variées, avec une prédominance des enjeux de communication (forger ou renforcer l'identité de l'entreprise, avoir une démarche de communication originale, 55 %).

<sup>23</sup> Source : « Le mécénat d'entreprise en France », Résultats de l'enquête Admical – CSA, 2014, et « L'action des fonds de dotation dans le secteur de l'art et de la culture », proclultura, Fondation crédit coopératif, septembre 2015.

<sup>24</sup> Source : site internet d'ADMICAL, <http://www.admical.org/contenu/les-flux-financiers>

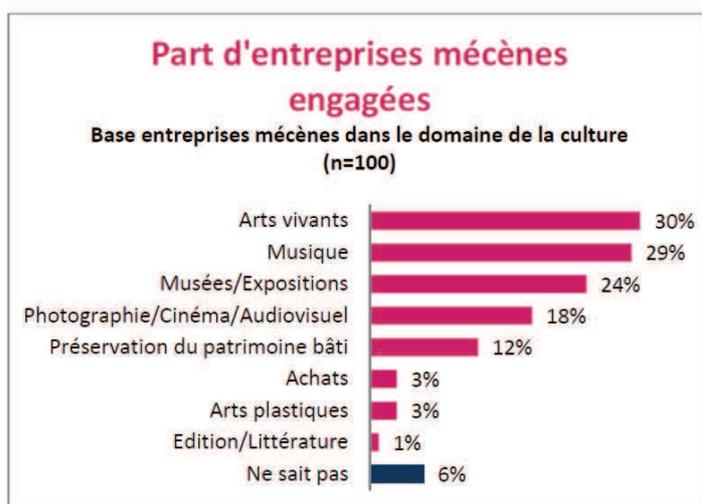
Pour les PME mécènes de la culture, l'implication et la conviction du dirigeant (51 %) ainsi que la dimension territoriale (45 %) sont des motivations importantes. Pour les TPE mécènes de la culture, l'attractivité du territoire est un enjeu important lié à leur engagement. Renforcer l'attractivité du territoire et développer le dynamisme économique et culturel vont de pair.

Parmi les actions comprises dans le mécénat culturel, la transmission apparaît comme une des plus choisies par les entreprises mécènes de la culture (47 %), suivie de la diffusion (37 %) et de la démocratisation de l'accès à la culture (29 %). La création arrive comme le dernier type d'action choisi avec 18 % des entreprises mécènes de la culture.



Source : « L'action des fonds de dotation dans le secteur de l'art et de la culture », procltura, Fondation crédit coopératif, septembre 2015.

Les arts vivants, la musique et les musées sont les sous-domaines qui mobilisent le plus les mécènes de la culture. La musique a été isolée des autres arts vivants car elle représente la part majoritaire de ceux-ci et peut être observée seule, notamment en ce qui concerne la diffusion.



**Part dans le budget culturel**  
(Base entreprises mécènes engagées dans le sous domaine)

4 %  
12 %  
41 %  
8 %  
28 %  
3 %  
1 %  
1 %

Le soutien aux musées et aux expositions nécessite des moyens importants, tout comme les programmes de restauration du patrimoine bâti. Ainsi, ces deux sous-domaines bénéficient respectivement de 41 % et 28 % du budget du mécénat culturel, soit environ 149,24 millions d'euros pour l'un et environ 101,92 millions d'euros pour l'autre.

La musique et notamment la mise en place d'œuvres et spectacles musicaux, y compris l'opéra, peut également mobiliser des budgets importants. Elle représente la troisième part dans le budget du mécénat culturel avec 12 % de celui-ci soit environ 43,68 millions d'euros. Les PME et ETI/grandes entreprises mécènes de la culture sont très engagées dans le domaine musical pour un tiers d'entre elles. Le sous-domaine le plus soutenu pas les ETI/grandes entreprises est celui des musées et expositions (48 % d'entre elles). Cela se retrouve dans la part budgétaire allouée, toutes tailles d'entreprises confondues, car cette catégorie d'entreprise est la plus contributrice au budget du mécénat.

#### Le mécénat en région Centre-Val de Loire :

Depuis dix ans, une collaboration étroite s'est établie entre le Ministère de la Culture et de la Communication et ses partenaires (Chambres de commerce et d'industrie, Chambres des notaires, Conseils régionaux de l'Ordre des experts-comptables, Conseil national des barreaux), pour encourager le développement du mécénat culturel des entreprises et des particuliers à la faveur du cadre juridique et fiscal très favorable créé par la loi du 1<sup>er</sup> août 2003. Le 19 novembre 2015, de nouveaux protocoles nationaux ont été signés avec ces partenaires, visant à la poursuite des actions déjà engagées et au développement de nouveaux projets.

Cette action conjointe est relayée en région par les DRAC (Directions régionales des affaires culturelles) et les réseaux territoriaux des partenaires.

S'appuyant sur ce cadre collaboratif, la DRAC Centre-Val de Loire œuvre à mettre en contact les porteurs de projet, les entreprises et les particuliers. Un appel à projets a été lancé début 2016 et s'inscrit dans cette démarche.

#### Chiffres clés de la délégation Centre de la Fondation du patrimoine<sup>25</sup> pour 2014 :<sup>26</sup>

##### **ACTION GLOBALE 2014 pour la région Centre :**

- 183 projets soutenus ;
- 16,1 millions d'euros de travaux engagés ;
- 475 emplois créés ou maintenus dans le bâtiment.

##### **PROJETS PRIVÉS 2014 :**

- 107 labels (88 fiscaux et 18 non fiscaux) ;
- 4,4 millions d'euros de travaux engagés ;
- 130 emplois créés ou maintenus dans le bâtiment.

---

<sup>25</sup> **Le label :** La Fondation est le seul organisme privé habilité par le Ministère de l'Economie et des Finances à pouvoir octroyer un label à une opération de restauration concernant un immeuble non protégé au titre des monuments historiques mais présentant cependant un réel intérêt patrimonial. Sous certaines conditions, ce label permet aux propriétaires privés de bénéficier de déductions fiscales incitatives pour des travaux extérieurs réalisés sur des édifices visibles de la voie publique.

**La souscription publique :** La Fondation du Patrimoine peut également accorder son soutien à des projets de **sauvegarde du patrimoine public et associatif**, en participant à leur financement par le biais de souscriptions. À ce titre, la Fondation du Patrimoine, reconnue d'utilité publique, peut recueillir des dons affectés à la réalisation d'un projet déterminé. Sous certaines conditions, elle abonde sur ses ressources propres le produit de la souscription.

**La mobilisation du mécénat d'entreprise :** Dans le cadre d'accords de partenariat conclus avec des entreprises à l'échelon national ou local, la Fondation du Patrimoine suscite le mécénat en faveur de projets de sauvegarde et de valorisation du patrimoine de proximité.

<sup>26</sup> Source : site internet <https://www.fondation-patrimoine.org/fr/centre-7/notre-delegation-349/resultats-353>

## PROJETS PUBLICS 2014 :

- 35 nouvelles souscriptions lancées pour 4,5 millions d'euros de travaux engagés ;
- 35 projets publics soutenus par le biais d'une subvention (fonds propres, mécénat régional ou national, partenariat avec des collectivités) pour 6,1 millions d'euros de travaux engagés ;
- 6 projets publics soutenus par le biais des fonds thématiques nationaux, dont le premier projet national de "Création d'Entreprise", pour 1,1 million d'euros de travaux engagés ;
- 345 emplois créés ou maintenus dans le bâtiment.

La Fondation du patrimoine met en avant le fait que derrière chaque projet soutenu, il existe un chantier et des emplois directs et indirects en se basant sur une étude réalisée, il y a une dizaine d'années par l'INSEE, qui a établi que pour 1,5 M€ de travaux réalisés sur du bâti ancien, il n'y a pas moins de 45 emplois créés ou maintenus dans le seul secteur du bâtiment.

La délégation Centre continue toujours à faire en sorte que ses ressources privées restent majoritaires. Celles-ci représentent aujourd'hui 53 %. Grâce au soutien constant des institutions telles que la Région Centre et les Départements, des adhérents toujours plus nombreux, des donateurs et des mécènes, 85 % des ressources vont directement au soutien de projets aussi bien publics que privés.

Ainsi, la Délégation Centre de la Fondation du Patrimoine a conclu un accord avec les quatre caisses du Crédit Agricole se situant dans la région.<sup>27</sup>

## Des entreprises mécènes au secours du patrimoine loir-et-chérien

Placée sous l'égide de la délégation Centre de la Fondation du patrimoine, un club de mécènes a été créé le 14 mars 2014 dans le Loir-et-Cher : « Mécènes du Patrimoine du Loir-et-Cher ».

Cette première initiative en région Centre-Val de Loire permet :

- de fédérer des entreprises autour d'un projet commun de restauration, caractéristique du patrimoine départemental

---

<sup>27</sup> Pour remplir les missions qui sont les siennes, la Fondation du Patrimoine peut compter sur différents outils voulus et conçus comme complémentaires.

### - Concernant les propriétaires privés d'édifices non protégés :

L'attribution du label de la Fondation leur permet de bénéficier, après avis favorable du Service départemental de l'Architecture et du Patrimoine, de déductions fiscales incitatives pour les travaux extérieurs (façades, toitures, huisseries...).

Trois conditions doivent être préalablement satisfaites : intérêt patrimonial du bâtiment ; qualité du projet de restauration ; visibilité de l'essentiel de l'immeuble depuis la voie publique (sans obligation de visite).

La responsabilité confiée par l'Etat à la Fondation s'est trouvée sensiblement renforcée par la suppression, depuis le 1er janvier 2003, de l'agrément des services fiscaux jusqu'alors nécessaire. Désormais, le label de la Fondation permet la mise en œuvre de plein droit de l'aide fiscale prévue par la loi du 2 juillet 1996.

Ajoutons que les propriétaires non imposables ou acquittant un impôt sur le revenu inférieur à 1300 € avant application des déductions, réductions ou crédit d'impôt, bénéficient, sous les mêmes conditions, d'une subvention de la Fondation du Patrimoine pour leurs travaux. Ce label sans incidence fiscale s'est beaucoup développé dans des départements ruraux déshérités où la possession d'un patrimoine intéressant ne va pas forcément de pair avec des revenus élevés.

### - S'agissant de l'aide au patrimoine public ou associatif, deux moyens d'action sont privilégiés :

- La mobilisation du mécénat d'entreprise au profit d'opérations de restauration proposées par la Fondation : grâce à des accords pluriannuels intervenus avec des grands groupes comme TOTAL, LAFARGE, VEOLIA ENVIRONNEMENT, MOTUL, MICHELIN, etc., de nombreux projets ont pu être financés par la Fondation. De plus en plus de PME, par l'intermédiaire de clubs de mécènes, apportent également leur contribution à la mise en œuvre de projets.

- Dans le même temps, l'organisation par la Fondation de souscriptions publiques permet de susciter et d'encourager le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde, dans le cadre d'une convention conclue avec le maître d'ouvrage. La Fondation attribue en outre des subventions, prélevées sur ses fonds propres, aux collectivités et associations qui sont parvenues à susciter un engouement populaire exemplaire **autour de leur projet.**

- de réunir les fonds nécessaires à la réalisation de nouveaux projets de restauration sur le territoire du Loir-et-Cher et de venir en aide à des porteurs de projets ne disposant pas de moyens suffisants
- d'améliorer efficacement le tissu économique et de promouvoir les métiers et leur savoir-faire.
- de sauvegarder l'identité, la mémoire et l'image du Loir-et-Cher grâce à des restaurations de qualité
- Cette collaboration est ainsi fondée sur le partage de valeurs communes entre les mécènes et la Fondation du patrimoine.

Aujourd'hui au nombre de six auxquels s'ajoute un membre associé, ces entreprises espèrent contribuer au rayonnement du Loir-et-Cher et invitent toute personne intéressée à se joindre à eux (Crédit Agricole Val de France, Entreprise Gueble, Polyclinique de Blois, Super U de Selles sur Cher, Centre de Logistique BCD, FFB du Loir-et-Cher (membre associé), Saint-Gobain).

### **La fondation Caisse d'Épargne Loire-Centre**

La Caisse d'Épargne Loire-Centre est partenaire de grandes manifestations culturelles comme les Festivals de bandes dessinées Bulle Berry à Bourges et BD Boum à Blois, le Chapiteau du livre à Saint-Cyr-sur-Loire, le Rallye Mathématique du Centre, ... Elle soutient également de grands événements musicaux comme les Journées Lyriques à Chartres, Chartres en Lumières, le Festival de Sully et du Loiret, le Festival de Nohant, les Fêtes Musicales en Touraine, le Festival Avoine Zone Blues, le Festival de Chambord, les Sonates d'Automne à Loches,...

Elle est également partenaire de grandes salles de musiques actuelles qui offrent un tremplin aux jeunes talents : l'Astrolabe à Orléans, le Nadir à Bourges, le Chato'do à Blois.

**Un exemple pouvant nous inspirer** : la Mission Mécénat de la Ville de Reims a été la première cellule de France entièrement dédiée au mécénat, dans l'organigramme d'une collectivité. Parmi ses missions : fédérer les mécènes autour de projets phares et constituer un pôle ressources référent pour toutes les structures qui souhaitent s'approprier la question du mécénat et être accompagnées dans cette démarche.

## II. Le poids économique de la culture par secteur culturel

Si la première partie de ce rapport évoquait la culture et son poids économique direct de manière transversale, il semblait important au CESER de mieux décrire chacun des secteurs retenus.

Le CESER a fait le choix de présenter les secteurs culturels de manière individuelle sous la forme de fiches, reprenant des faits marquants pour chacun d'entre eux. Il s'agissait aussi d'illustrer (zooms) et d'enrichir ses propos en mettant en avant les différentes auditions réalisées au cours du travail entrepris soulignant ainsi la richesse de la vie culturelle des territoires composant la région Centre-Val de Loire.

Le CESER tenait à mettre en exergue la richesse des événements et activités culturels existant sur les territoires, l'objectif étant de démontrer que chacun d'entre eux crée et met en œuvre des projets culturels.

Ces fiches reprennent pour partie les données issues de l'étude commandée à l'INSEE concernant l'emploi et le nombre d'établissements pour chaque secteur culturel. Elles sont également nourries d'éléments issus de cartes ou tableaux provenant des services de la DRAC Centre-Val de Loire.

## Fiche 1- Audiovisuel/ multimédia (cinéma, télévision, radio, jeux électroniques)

### L'emploi dans le secteur de l'audiovisuel/multimédia en région Centre-Val de Loire (approche sectorielle)

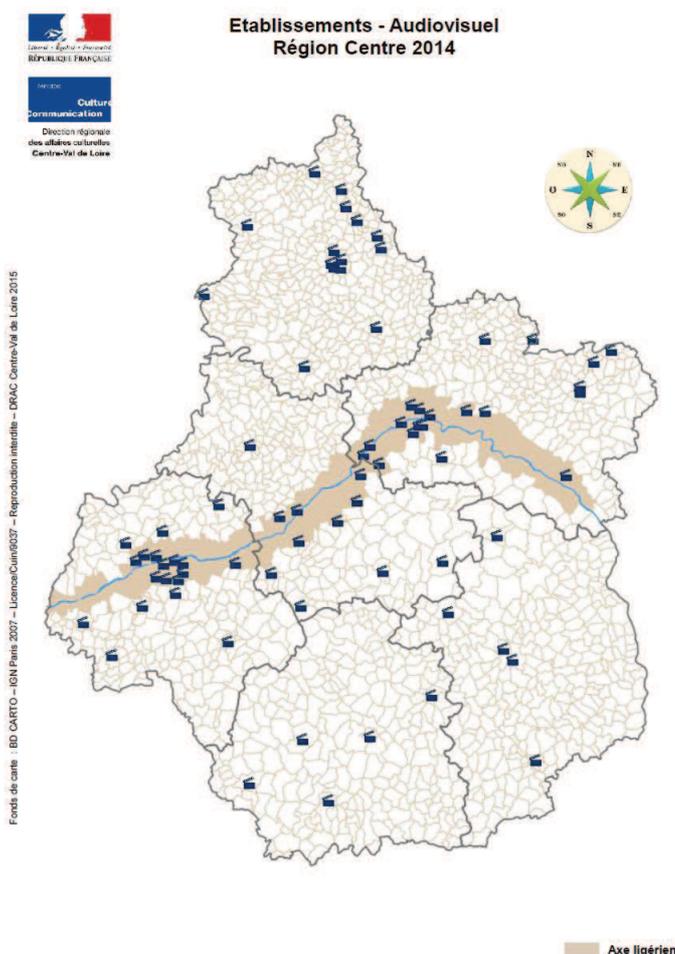
Départements	Audiovisuel/multimédia	
	Nombre d'emplois	Part des emplois culturels pour le territoire concerné (en %)
Cher	154	8
Eure-et-Loir	162	6
Indre	98	8
Indre-et-Loire	350	7
Loir-et-Cher	60	4
Loiret	341	9
Région Centre-Val de Loire	1 166	7

Source : Insee, Recensement de la population 2012, exploitation complémentaire (au lieu de travail).

### Nombre d'établissements dans le domaine de l'audiovisuel/multimédia en région Centre-Val de Loire (approche sectorielle)

Départements	Nombre d'établissements dans le secteur
Cher	41
Eure-et-Loir	101
Indre	36
Indre-et-Loire	128
Loir-et-Cher	58
Loiret	139
Région Centre-Val de Loire	503

Source : CLAP 2013.



#### Ce secteur vu du CESER

Avec pas moins de 12 activités différentes autour du cinéma, de la radio, de la télévision, jusqu'à l'édition de jeux électroniques, le secteur *audiovisuel* constitue un cas particulier.

#### Point forts du secteur :

Les principales activités en terme d'établissements sont la projection de films cinématographiques, l'édition et diffusion de programmes radio, la production de films et programmes de télévision. Cette dernière activité est, en 2014, le principal employeur du secteur devant la projection de films cinématographiques suivi de l'édition et la diffusion de programmes radio. Source : DRAC.

On note que le nombre de tournages de film a fortement augmenté en 2015 en région Centre-Val de Loire. Cette activité importante est à rapprocher du patrimoine y compris naturel, celui-ci contribue à l'attractivité de la région pour les tournages.

#### Point faibles :

Certaines de ces activités sont très peu représentées en région Centre-Val de Loire : on compte un seul établissement d'édition de jeux électroniques (installé à Vierzon) ; l'édition de chaînes thématiques est absente du paysage régional et la distribution de films cinématographiques ne compte plus d'établissement en région depuis 2009. Source : DRAC.

#### Marges de progrès :

Aller encore plus loin dans la politique d'accueil de tournages car cela participe de la notoriété de la région.

Source : « Etablissements et emplois dans le secteur culturel région Centre 2009-2014, évolution et tendances générales d'après les données de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) ». DRAC Centre-Val de Loire - MCDIC - Août 2015.



## Zoom : Le cinéma en région Centre-Val de Loire, un secteur aux fortes retombées économiques

A ce jour, 40 sociétés de production sont recensées sur le territoire régional. Un seul studio d'accueil de tournages est identifié. Il s'agit du studio Stars à Briare, initialement dédié à la répétition de spectacles.

### Nombre d'entrées et recettes des cinémas fixes et itinérants en région Centre-Val de Loire

2013	Départements						Total
	18	28	36	37	41	45	
	<b>Equipements</b>						
Nombre total de cinémas – hors itinérance	7	8	9	20	8	12	64
<b>Nombre de cinémas art et essai</b>	5	5	8	11	7	6	42
Nombre de circuits itinérants	1	0	0	1	2	1	5
	<b>Fréquentation</b>						
Entrées dans les cinémas fixes et itinérants (données DRAC)	651 330	885 455	369 122	1 684 999	701 838	1 724 985	6 017 729
<b>Recettes des cinémas fixes et itinérants sur le territoire (données DRAC)</b>	4,05 M€	5,93 M€	2,10 M€	10,33 M€	4,55 M€	11,86 M€	39 M€

Source : CICLIC et DRAC.

### Les retombées économiques des tournages accueillis sur l'ensemble du territoire régional

	2012	2013	2014
Nombre de jours de tournage de longs et courts métrages – audiovisuel et cinéma -sur le territoire régional	283	281	242
<b>Retombées économiques découlant de ces tournages</b>	1 894 634 €	1 794 608 €	1 594 872 €
Nombre de jours de travail générés :	5 537	4 688	2 689
pour les techniciens	3 991	3 425	1 405
pour les comédiens	230	256	103
pour la figuration	1 316	1 007	1 181

Source : CICLIC, Les retombées économiques sont calculées à partir des dépenses de salaire du personnel local, des frais de restauration et d'hébergement de l'équipe du film et de la location des lieux de tournage.

L'année 2015 a été exceptionnelle en termes d'accueil de tournage : 23 films ont été tournés en région Centre-Val de Loire, soit une hausse de 64 % par rapport à 2014 ; ils représentent 318 jours de tournage répartis sur l'ensemble du territoire générant 6 395 jours de travail au bénéfice des techniciens, des comédiens et/ ou des figurants de la région (hausse de + 137 % par rapport à 2014) et 1,6 M d'€ de retombées économiques.

Source : Compte administratif 2015 du Conseil régional.

Les retombées sont relativement différentes en fonction des types de productions accueillies. Un tournage de fiction pour la télévision, qu'il soit pour un unitaire ou une série, génère des retombées beaucoup plus importantes que les tournages de longs ou de courts métrages cinématographiques. Actuellement, CICLIC considère qu'une fiction pour la télévision induit des retombées économiques de l'ordre de 3 à 4 euros pour 1 euro investi par la Région Centre-Val de Loire dans le cadre du fonds de soutien, les films soutenus en cinéma seraient

généralement autour d'un ratio de 1.5 pour 1.

Source : CICLIC.

### Des télévisions locales fragiles

Faute de modèle économique solide, et du fait d'un manque de moyens criant, les télévisions locales peinent à trouver leur place face aux médias concurrents. En effet, le CSA en recensait 48 en janvier 2013, plus de trois ans après, on n'en compte plus que 40. Contrairement au Canada, aux Etats-Unis ou à l'Espagne, la France peine à faire émerger un solide réseau de chaînes locales sur son territoire. Les raisons d'un tel échec sont plurielles, mais l'absence de modèle économique reste le premier obstacle au développement de ces médias.

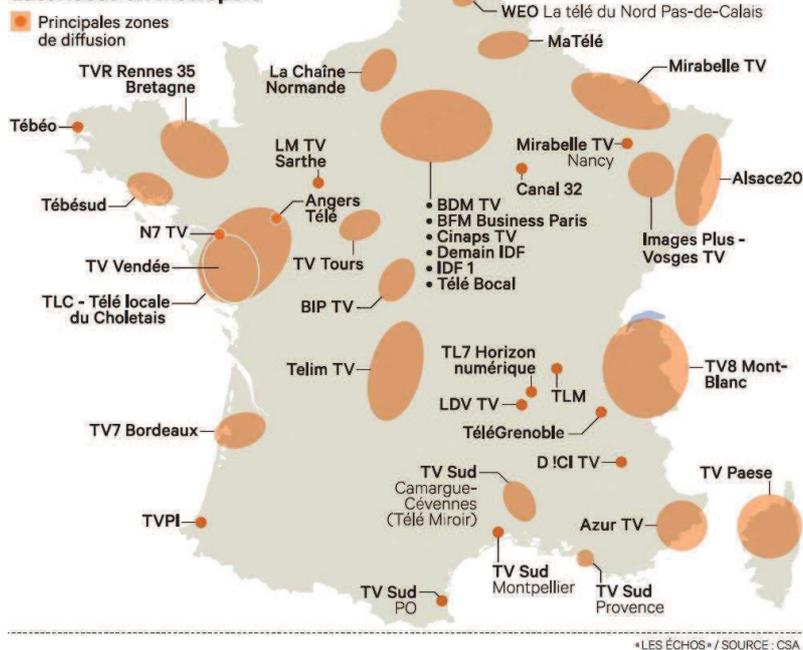
Les télévisions locales souffrent de revenus publicitaires aléatoires et d'aides fluctuantes des collectivités. Pris en étau entre la presse quotidienne régionale et les chaînes nationales, ces petits médias doivent alors se contenter de ce que les annonceurs veulent bien leur donner. Sans compter la concurrence toujours plus menaçante des sites web, cherchant également à séduire les annonceurs. La nouvelle numérotation des chaînes n'a pas arrangé les choses puisqu'elles ne sont plus accessibles qu'après le trentième canal. Pourtant l'audience est là. Selon l'enquête « TV Locales » menée par Médiamétrie sur la période septembre-décembre 2015, 11,7 millions de personnes « ont regardé au moins une chaîne locale ». Chaque jour, « plus de 1,2 million de téléspectateurs » regardent une de ces chaînes, en moyenne 44 minutes par jour.

En région Centre-Val de Loire, ces difficultés se sont notamment traduites par la disparition de TV Orléans. Ainsi, la région ne compte plus que deux télévisions locales :

- BIP TV : dont la zone de diffusion s'étend sur Issoudun et Argenton-sur-Creuse, chaîne employant une équipe de 10 personnes composées de journalistes et techniciens, sa gestion et ses moyens sont sous la responsabilité de l'Établissement Public de Coopération Culturelle Issoudun, elle est soutenue par des contrats d'objectifs et de moyens provenant notamment du Conseil régional et du Département de l'Indre ;
- et TV Tours-Val de Loire : dont la zone de diffusion s'étend sur Tours et Blois, employant 22 salariés, chaîne entièrement privée appartenant au Groupe la Nouvelle République. Cette dernière voit ses résultats d'audience progresser de manière constante depuis sa création en 2006, et rassemble un public global de 166 000 téléspectateurs pour 37 mn de durée d'écoute moyenne par jour : une longévité et des résultats notables.

Au niveau national, une solution aux difficultés rencontrées par nombre de télévisions locales semble émerger avec la création de la plateforme « My video Place », plate-forme digitale de syndication<sup>28</sup> et de monétisation des vidéos locales, créée en août 2015 par deux groupes de médias régionaux (groupes Rossel-La Voix et Médias du

#### Les 40 chaînes privées autorisées en métropole



<sup>28</sup> **Syndication** est un mot anglais désignant la pratique qui consiste à vendre à plusieurs diffuseurs le droit de reproduire un contenu ou de diffuser un programme. Le système de la syndication a été créé par la presse écrite américaine, les *syndicates* vendant leur production (cartoons, comic-strips, chroniques, etc.) à plusieurs journaux locaux.

Sud). Cette plateforme vise à lutter contre le fait que les vidéos produites par les médias, les télévisions locales, mais aussi la presse écrite, qui en insère de plus en plus dans tous ses articles, sont utilisées gratuitement par tout un chacun.

### **Les radios en région Centre-Val de Loire : un secteur divers**

#### Les radios associatives

En région Centre-Val de Loire, 27 radios locales associatives sont réparties sur les 6 Départements, avec une concentration accrue sur les sites urbains (8 en Indre-et-Loire, 8 dans le Loiret, 5 dans le Cher, 3 en Eure-et-Loir, 2 dans le Loir-et-Cher, 1 dans l'Indre).

Si, à l'échelon national, le secteur associatif de la radiodiffusion emploie près de 3 000 salariés, dont 500 journalistes professionnels, et regroupe plusieurs dizaines de milliers de bénévoles, en région Centre-Val de Loire, les effectifs sont plus restreints avec 68 salariés en 2014, dont 52 en CDI et 8 CDD. Certaines radios ne sont composées que de bénévoles. Les emplois restants sont des emplois aidés (Services Civiques, CAP Asso, contrats en alternance, emplois d'Avenir et contrats d'accompagnement à l'emploi).

*Source : Fédération des radios associatives du Centre.*

#### Les radios indépendantes (les indés) : l'exemple du groupe 1981

Fondé en 1992 à Orléans, Groupe 1981 est devenu un groupe médias multirégional majeur. Premier opérateur radiophonique indépendant, avec près d'1,5 million d'auditeurs quotidiens, le groupe aujourd'hui compte 7 stations (Vibration, Latina, Wit, Ado, Voltage, Black Box et Forum) diffusées dans 35 départements et 75 fréquences. Le siège est situé à Orléans. Le groupe dispose de studios à Bordeaux, Paris et Orléans et emploie 102 personnes. Le chiffre d'affaires, en 2013, s'établissait à 20 millions d'euros et 3,7 millions d'euros d'excédent brut d'exploitation. Il a lancé un plan de développement ambitieux, en poursuivant son déploiement sur le digital, avec le lancement pour chacune de ses 7 radios d'un nouveau site internet et de 67 webradios dédiées. Le Groupe 1981 a ainsi densifié son organisation pour relever le défi de la radio digitale, aujourd'hui près de 20 % de ses effectifs sont consacrés au digital.

*Source : Dossier de presse du Groupe 1981, de juin 2014.*

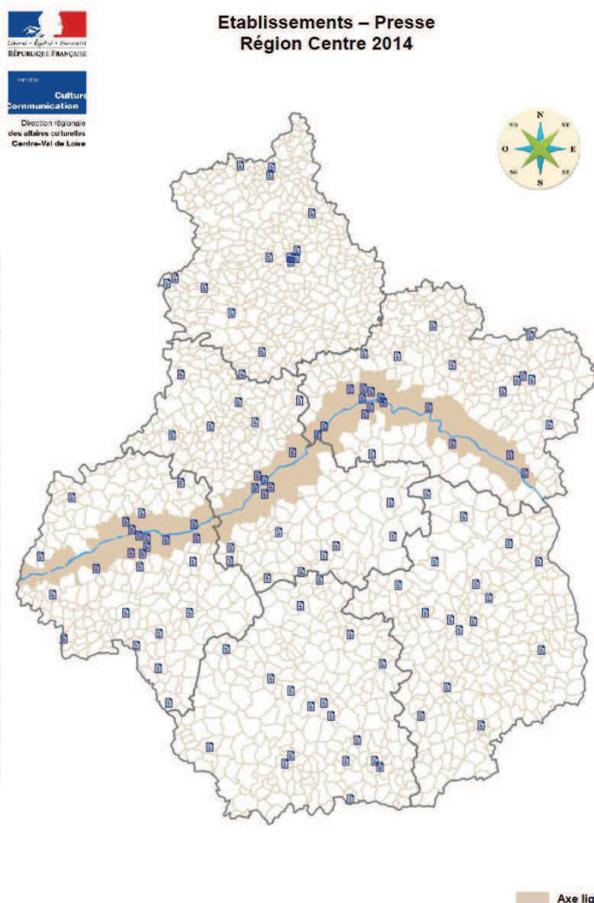
## Fiche 2- Édition écrite

(Édition de livres, édition de journaux, édition de revues et périodiques, activités des agences de presse)

### L'emploi dans le secteur de l'édition écrite en région Centre-Val de Loire (approche sectorielle)

Départements	Edition écrite	
	Nombre d'emplois	Part de l'édition écrite dans les emplois culturels pour chaque territoire concerné (en %)
Cher	149	8
Eure-et-Loir	253	10
Indre	115	10
Indre-et-Loire	645	13
Loir-et-Cher	192	12
Loiret	438	11
Région Centre-Val de Loire	1 792	11

Source : Insee, Recensement de la population 2012, exploitation complémentaire (au lieu de travail).



N.B : Cette carte identifie les établissements d'édition de journaux, de revues, de périodiques, les agences de presse et les commerces de journaux. Source : « Établissements et emplois dans le secteur culturel région Centre 2009-2014, évolution et tendances générales d'après les données de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) ». DRAC Centre-Val de Loire – MCDIC – Août 2015.

### Nombre d'établissements dans le domaine de l'édition écrite en région Centre-Val de Loire (approche sectorielle)

Départements	Nombre d'établissements dans le secteur
Cher	28
Eure-et-Loir	57
Indre	32
Indre-et-Loire	98
Loir-et-Cher	50
Loiret	99
Région Centre-Val de Loire	364

Source : CLAP 2013.

#### Ce secteur vu du CESER

Les établissements de l'édition écrite sont fortement implantés dans deux principaux départements de la région : l'Indre-et-Loire et le Loiret. Cela se répercute nécessairement sur les emplois et leur répartition.

#### Point forts du secteur :

- Un secteur fortement soutenu en région Centre-Val de Loire par les différents acteurs (DRAC, CICLIC, Région...) et marqué par des événements ou dispositifs majeurs comme le Festival BD Boum à Blois, Mille lectures d'Hiver...
- Les commerces de journaux représentent la majorité des établissements du secteur (environ 66%, source : DRAC).

#### Points faibles :

- L'activité autour du livre décline depuis 15 ans de façon continue. Dans une étude, le DEPS rappelle qu'en « 1995, le livre et la presse constituaient la première activité économique culturelle, concentrant 30 % de la valeur ajoutée culturelle ». Ce déclin est lié à la fois aux évolutions technologiques (développement du numérique) et aux conséquences de ces évolutions sur les pratiques de lecture des Français. Source : DRAC.
- Des auteurs dont la situation est de plus en plus précaire, nombre d'entre eux sont obligés d'exercer une autre activité principale pour vivre et ne sont donc pas forcément identifiés dans les chiffres retenus dans l'étude commandée par le CESER auprès de l'INSEE.
- La répartition sur le territoire des établissements consacrés au livre est inégale (cf. carte ci-contre), notamment faible dans le Cher.
- Le secteur de l'édition est fortement centralisé dans la région parisienne d'où des difficultés à créer ou maintenir une activité de ce type en province.

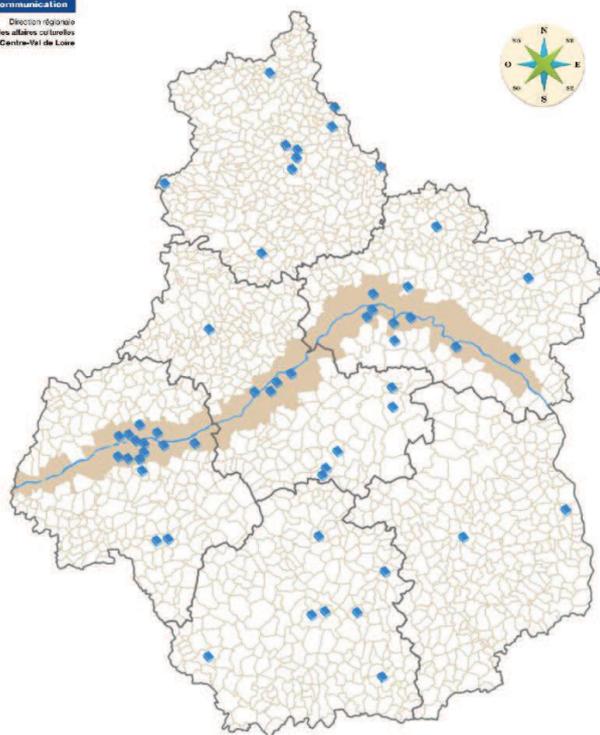
#### Pistes de progrès :

- Poursuivre et renforcer la politique engagée par CICLIC et le Conseil régional auprès des éditeurs, auteurs et libraires de la région.

## Zoom : Les apports de la politique du livre et de la lecture à l'économie régionale



### Etablissements – Livre Région Centre 2014



Source : « Établissements et emplois dans le secteur culturel région Centre 2009-2014, évolution et tendances générales d'après les données de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) ». DRAC Centre-Val de Loire – MCDIC – Août 2015.

Lors des différentes auditions organisées dans le secteur du livre (Librairie Volte-Pages à Olivet, Librairie les Temps modernes à Orléans, CILIC), le CESER a pu constater que le livre et la lecture ont un impact non négligeable sur l'économie régionale même s'il est parfois délicat de le chiffrer précisément en raison d'un manque de données statistiques régionales.

Toutefois, on note que la répartition des librairies et points de vente du livre en fonction de leur typologie est la suivante :

- 49% petits points de vente ;
- 16% librairies d'ancien ou occasion ;
- 12% librairies ;
- 11% librairies spécialisées ;
- 10% grandes surfaces spécialisées ;
- 1% e-libraires.

Répartition pour les maisons d'édition :

- 43% sociétés ;
- 38% associations ;
- 17% entreprises individuelles (dont 7 de bibliophilie contemporaine) ;
- 3% organismes publics.

### Nombre de structures dans le domaine du livre et d'auteurs installés en région Centre-Val de Loire en 2014

Cher	Départements					Total
	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	
<b>Nombre de librairies et points de vente du livre</b>						
41	37	32	74	41	49	274
<b>Nombre d'auteurs</b>						
14	10	12	36	11	25	108
<b>Nombre de maisons d'édition</b>						
7	6	9	20	10	27	79

Source : Audition CILIC.

Il n'existe pas de document récapitulatif des données régionales dans le domaine du livre et de la lecture. Néanmoins, un éclairage intéressant a pu être fourni par les responsables de CILIC lors de leur audition. Ainsi, sur les 13 librairies ayant déposé des demandes de subvention en 2014, le chiffre d'affaires moyen s'élève à 1 034 530 €.

Concernant les maisons d'édition, la problématique est la même. Néanmoins, du fait de l'ancienneté du dispositif (les premières aides à destination des maisons d'édition datent de 2006) et de leur plus petit nombre, les données liées au chiffre d'affaires (CA) peuvent être exploitées, tout en sachant qu'elles représentent environ un tiers des maisons d'édition du territoire régional seulement (cf. tableau ci-après).

Le montant total du chiffre d'affaires sur le département du 41 s'explique par la présence d'une maison d'édition importante sur le territoire (Communication Presse Edition à Romorantin), qui grossit largement le CA moyen, non représentatif des autres structures du département. Dans le département du 37, si le CA moyen est supérieur aux autres départements, cela s'explique par la présence de six éditeurs relativement structurés et importants, présentant des CA homogènes.

### Chiffre d'affaires moyen des éditeurs aidés par CILIC (par département) en 2014

	18	28	36	37	41	45	TOTAL
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>85 826</b>	<b>206 700</b>	<b>293 485 €</b>	<b>1 253 647 €</b>	<b>3 579 117 €</b>	<b>294 750 €</b>	<b>5 713 525 €</b>
	3 éditeurs	5 éditeurs	4 éditeurs	6 éditeurs	5 éditeurs	Sur 4 éditeurs	27
<b>Chiffre d'affaires moyen</b>	<b>28 609 €</b>	<b>41 340 €</b>	<b>73 371 €</b>	<b>208 941 €</b>	<b>715 823 €</b>	<b>73 688 €</b>	

Source : Audition CILIC.

## Des librairies indépendantes inventives mais parfois fragiles économiquement

Au cours de ses travaux, le CESER a souhaité aller à la rencontre de librairies indépendantes, ce secteur paraissant particulièrement menacé à l'heure du développement de la lecture sur liseuse électronique et de la massification du commerce de livres en ligne via de très grosses structures comme Amazon ou la FNAC.

Ainsi, deux librairies indépendantes ont été auditées : l'une à Orléans, « Les Temps modernes » et l'autre à Olivet, « Volte Pages ». Si cette dernière s'est ouverte récemment (2012), la librairie « Les Temps modernes » existe depuis 1964.

### Les Temps modernes (Orléans, Loiret)

La librairie s'est vu décerner le label de librairie de référence par le Ministère de la culture, comme 14 autres librairies de la région Centre-Val de Loire. Ce label récompense les librairies pour « l'étendue de leur assortiment, leur rôle pour la promotion de la littérature de qualité et pour l'animation culturelle des villes ».

La clientèle des « Temps modernes » est très variée, souvent fidèle, mais il est toujours nécessaire de l'élargir. Les "gros lecteurs" sont plutôt des femmes. La librairie vend à des particuliers, des bibliothèques, des collectivités, des comités d'entreprise, des associations et à l'Ecole régionale du Travail social (ERTS). Un partenariat avec le Théâtre d'Orléans a été institué. La librairie vend, dans le foyer du théâtre, livres et DVD qui se rapportent au spectacle donné. D'autres partenariats existent avec le cinéma Les Carmes, la médiathèque de Saint-Jean de la Ruelle,... Les chéquiers CLARC, fournis aux lycéens par la Région, sont parfois globalisés par les documentalistes des lycées. Cela permet d'enrichir le fonds de la bibliothèque-documentation auquel ont accès tous les élèves.

Le personnel et le loyer sont les deux gros postes de dépenses. 3 salariés sont employés dont deux à plein

temps et un à mi-temps. Le chiffre d'affaires (2015) atteint 500 000 € et le bénéfice s'établit à 18 000 €. Le choix a été fait de ne vendre ni papeterie ni presse qui permettraient, pourtant, des marges plus importantes.

### Volte Pages (Olivet, Loiret)

La création de cette librairie récente a été accompagnée par la Chambre de commerce qui lui a apporté conseil quant au lieu d'implantation le plus adéquat. Son emplacement stratégique en plein centre-ville de la commune fait à la fois sa force et sa faiblesse : proche des lieux de passage et donc de la clientèle mais devant faire face à un loyer élevé. Son chiffre d'affaires est encore faible. Le public est plutôt composé d'acheteurs militants, défenseurs des librairies indépendantes. Pour pouvoir asseoir son activité, il a fallu diversifier l'offre en recourant aux produits de papeterie et en développant des partenariats avec les écoles et le collège.

La librairie a également tenté de proposer des plages horaires d'ouverture différentes mais cela ne s'est pas montré économiquement rentable.

Dans le cadre de ses missions, CICALIC a soutenu cette librairie à hauteur de 6 100 euros en 2015 (Source : Bilan d'activité 2015, CICALIC).

Pour ces librairies indépendantes, le prix unique du livre est un élément primordial, d'autant que les marges sur la vente des livres sont faibles. Cela les place dans une égalité relative avec les autres librairies qui font partie de groupes plus ou moins importants. Pour continuer à exister, elles doivent se démarquer de leurs concurrentes, grâce notamment à un conseil personnalisé. Il est en outre nécessaire pour elles de s'adapter à la demande de leur public, celui-ci étant très volatile. C'est dans la politique du choix des livres et dans leur pertinence qu'elles peuvent se montrer originales et attirer un public varié. Elles favorisent les ouvrages à rotation lente plutôt que ceux qu'aimeraient leur imposer certaines maisons d'édition. Le maintien de ces librairies indépendantes est un combat permanent, comme l'atteste la fermeture récente de la librairie Passion Culture à Orléans.

## Fiche 3- Enseignement culturel

### L'emploi dans le secteur de l'enseignement culturel en région Centre-Val de Loire (approche sectorielle)

Départements	Professeurs d'art (hors établissements scolaires)	
	Nombre d'emplois	Part des emplois culturels de la région (en %)
Cher	83	7
Eure-et-Loir	69	3
Indre	45	4
Indre-et-Loire	348	7
Loir-et-Cher	40	3
Loiret	150	4
Région Centre-Val de Loire	737	5

Source : Insee, Recensement de la population 2012, exploitation complémentaire (au lieu de travail).

### Nombre d'établissements dans le domaine de l'enseignement culturel en région Centre-Val de Loire (approche sectorielle)

Départements	Nombre d'établissements dans le secteur de l'enseignement culturel
Cher	64
Eure-et-Loir	113
Indre	40
Indre-et-Loire	212
Loir-et-Cher	87
Loiret	160
Région Centre-Val de Loire	676

Source : CLAP 2013.

#### Ce secteur vu du CESER

##### Point forts du secteur :

- Tout en restant modeste, l'enseignement culturel apparaît comme un secteur plutôt dynamique, malgré un repli à partir de 2013.

##### Points faibles :

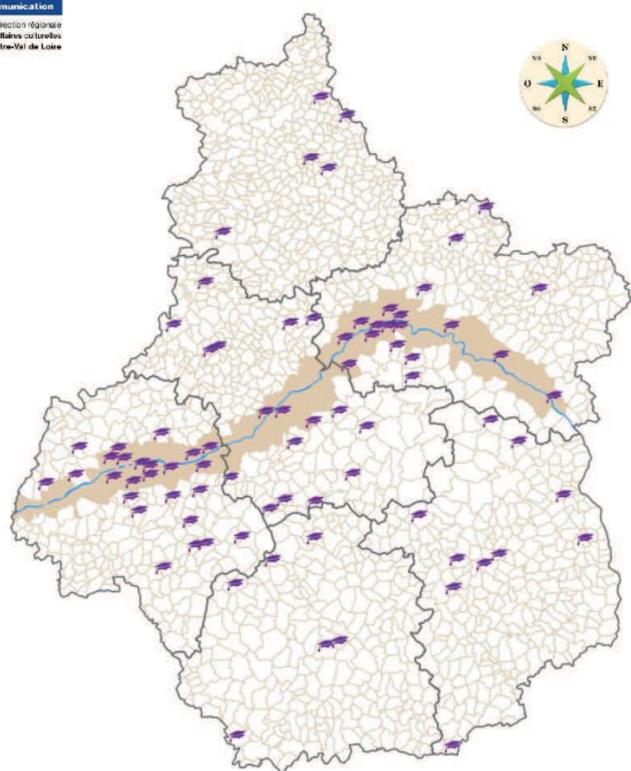
- Absence d'une école d'architecture en région Centre-Val de Loire : l'ouverture en 2017 d'une école de ce type au FRAC Centre à Orléans a été annoncée par le Préfet lors du comité d'administration régionale qui s'est tenu en juillet 2016.
- Absence de pôle d'enseignement supérieur en musique, théâtre ou danse.

##### Pistes de progrès :

- Réduire les disparités territoriales constatées selon les départements de la région Centre-Val de Loire.
- Ré-éclairer les métiers de l'enseignement artistique, mieux les faire connaître. Beaucoup de personnes pensent, à tort, que les professeurs de ces établissements ne sont pas des artistes. Les professeurs eux-mêmes ne savent pas bien valoriser leurs actions.
- Nécessité de voir évoluer les métiers et de développer une réflexion sur la mise en réseau des acteurs.
- Souhait que la région se saisisse de la question de l'enseignement artistique et culturel sur son territoire.
- Comme le prévoit la loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine du 7 juillet 2016, définir un schéma régional de développement des enseignements artistiques dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique, schéma devant être articulé avec les schémas départementaux.



#### Etablissements – Enseignement culturel Région Centre 2014



Fonds de carte : BD CARTEO – IGN Paris, 2007 – Licence Creative Commons – Reproduction interdite – DRAC Centre-Val de Loire 2015

Source : « Établissements et emplois dans le secteur culturel région Centre 2009-2014, évolution et tendances générales d'après les données de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) ». DRAC Centre-Val de Loire – MCDIC – Août 2015.

## Zoom : L'enseignement culturel en région Centre-Val de Loire, quelques exemples

Si l'on veut être tout à fait exhaustif, il faut signaler que l'enseignement artistique et culturel s'exerce aussi dans les établissements scolaires (primaire et secondaire) et ceux de l'enseignement supérieur. De ce fait l'emploi en la matière doit aussi tenir compte des enseignants exerçant dans les matières culturelles (cinéma, théâtre, musique, arts plastiques...). D'où le choix du CESER de faire un zoom sur ces points.

### L'enseignement artistique et culturel au sein de l'Éducation nationale

Répartition des enseignants du second degré exerçant la fonction d'enseignement, de documentation ou de chef de travaux par discipline de poste à la rentrée 2015 dans l'académie Orléans-Tours (disciplines artistiques ou culturelles)

Code discipline	Libellé discipline	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Total région
L1700	éducation musicale	31	47	26	63	35	74	276
L1800	arts plastiques	31	49	24	54	37	77	272
L6500	enseignements artistiques et arts appliqués	3	4	0	7	9	11	34
L6510	architecture intérieure et cadre bâti	0	0	0	0	0	2	2
L6515	esthétique industrielle - design	0	0	0	0	1	0	1
P6500	enseignements artistiques et arts appliqués	10	8	7	18	12	20	75
P6501	dessin d'art appliqué aux métiers	2	0	0	3	0	0	5
P6631	bijouterie	8	0	0	0	0	3	11
P6641	tapisserie garniture décor	0	0	0	2	0	0	2
P6980	cinéma et photographie	0	0	0	3	0	1	4

Source : BSA (bilan social académique) mis à disposition par le ministère de l'Éducation nationale, Rectorat d'Orléans-Tours / Division de l'évaluation et de la prospective. L'extraction porte sur les personnels du secteur public en activité et affectés. Sont dénombrés les personnels titulaires et non titulaires (contractuels et vacataires) présents à la date d'observation et n'est retenue que leur affectation principale.

### Ateliers artistiques proposés dans les collèges et lycées de l'Académie Orléans-Tours (Année scolaire 2016-2017)

Territoire concerné	Théâtre	Théâtre-cirque	Danse	Danse-Cirque	Musique	Chant	Cinéma-audio	Cirque	Photo-patrimoine	Marionnettes	BD	Fanzine	Total
Cher	2						3		1		1		7
Eure-et-Loir	2												2
Indre	1		5			1	2	1					10
Indre-et-Loire	4		3	1	1		7						16
Loir-et-Cher	4									2		1	7
Loiret	4	1			2								7
<b>Région</b>	<b>17</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>12</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>49</b>

Source : DRAC Centre-Val de Loire, juin 2016.

A noter que ces ateliers artistiques sont financés conjointement par la DRAC et le Rectorat pour un montant respectif de 40 450 € et 30 000 €. Ces ateliers se font en collaboration avec des intervenants comme CILIC, des compagnies (Compagnie Détour de rue, Compagnie Manouchka, Compagnie de L'eau qui dort...) ou des théâtres (théâtre de la Tête Noire à Saran, Equinoxe à Châteauroux, théâtre de l'Imprévu, etc.). On note de très grandes disparités territoriales en la matière.

## Enseignements artistiques, options facultatives et obligatoires en lycée (Année scolaire 2016-2017)

	Théâtre	Cinéma-audiovisuel	Danse	TOTAL
Cher	2	3		5
Eure-et-Loir	4	4	2	10
Indre	3	1		4
Indre-et-Loire	10	4		14
Loir-et-Cher	1	3		4
Loiret	7	5	1	13

Source : DRAC.

### Les établissements d'enseignement supérieur artistique et culturel

Les établissements de l'École nationale supérieure d'art de Bourges, l'École supérieure des beaux-arts de Tours-Angers-Le Mans, l'École nationale supérieure de la nature et du paysage de Blois, l'École municipale des beaux-arts de Châteauroux et l'École supérieure d'arts et de design d'Orléans, classés dans l'activité d'enseignement supérieur (8542Z) ne sont pas pris en compte dans l'étude que le CESER a commandé à l'INSEE. En effet, ayant le même code NAF que l'ensemble des établissements de l'enseignement supérieur, ils ne peuvent être extraits. Or il apparaissait essentiel au CESER de faire état de ce pan de l'enseignement culturel.

En dehors des facultés d'arts qui privilégient, au sein de l'université, la théorie et la culture générale artistiques, les écoles d'art de l'hexagone sont divisées en deux filières distinctes : arts appliqués et arts plastiques. Les premières, dépendantes du ministère de l'éducation nationale, qui apprennent à mettre sa créativité et son savoir-faire au service de projets concrets et de commandes, sont censées diriger l'étudiant vers un métier technique bien spécifique (styliste, designer, artisan d'art, etc.) ; alors que les formations en arts plastiques et design (dites « écoles supérieures d'art »), qui dépendent du ministère de la culture, se concentrent plus sur une réflexion artistique à mettre ou non au profit d'une application directe. À noter que les « grandes écoles » d'art, qui dépendent aussi du ministère de la culture, entrent plus difficilement dans une catégorie ou l'autre. Car elles privilégient, selon les établissements, soit la démarche de créateur, soit son application. Du fait de la pression exercée sur les écoles d'arts plastiques auxquelles on demande de plus en plus d'être « professionnalisantes » comme leurs homologues d'arts appliqués, la filière « design » qui y est proposée tend aujourd'hui à se développer, étant plus porteuse d'emplois. C'est le cas dans les formations du réseau des écoles supérieures d'art qui comprend, entre autres, les différents « beaux-arts » régionaux.

### L'exemple de l'école supérieure d'art et de design d'Orléans (ESAD)

Comptant 45 professeurs, 3 assistants d'enseignement, 17 d'agents administratifs et 8 responsables d'ateliers pour près de 280 étudiants (dont 16 % d'étrangers), l'ESAD Orléans se distingue par sa spécificité design. Elle est l'héritière de l'ancienne « École gratuite de dessin de la ville d'Orléans », qui existe depuis 1787, devenue « École des Beaux-Arts », puis « Institut d'arts visuels » (IAV). Il s'agit d'un établissement d'enseignement supérieur public institué sous forme d'établissement public de coopération culturelle (EPCC, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011).

Aujourd'hui, l'ESAD propose à partir de ses deux filières, en design visuel et graphique d'une part et design d'objet et espace d'autre part, une formation représentant l'ensemble du paysage du design, en complémentarité avec sa voisine territoriale, l'école de

Bourges/ENSA, spécialisée en Art contemporain et membre fondateur de l'EPCC ESAD Orléans.

L'école forme certes des créateurs mais avec un souci toujours plus accru de spécialisation et la volonté d'aller vers l'innovation, ce qui est une chance pour le territoire régional et le tissu économique local. Les jeunes formés deviennent graphistes, designers indépendants ou non, chargés de communication, travaillent dans le milieu de l'art, etc.

Les liens avec le monde de l'entreprise sont forts et l'ESAD se positionne dans ses partenariats comme un laboratoire de recherche. Les étudiants développent des projets en partenariat avec certaines entreprises qui vont jusqu'à la phase de prototypage et même jusqu'à la production (exemple de la réalisation de verres distribués dans les restaurants universitaires-CROUS de la France entière).

## Les établissements d'enseignement artistique et culturel hors cursus scolaire ou universitaire

En France, le réseau des conservatoires de musique, danse et d'art dramatique, établissements d'enseignement musical, chorégraphique et théâtral spécialisé contrôlés par l'État est constitué de 42 conservatoires à rayonnement régional (CRR, en région Centre-Val de Loire seul celui de Tours a ce label), de 108 conservatoires à rayonnement départemental (CRD, 5 en région Centre-Val de Loire : Orléans, Blois, Chartres, Bourges, Châteaurox) et de 290 conservatoires à rayonnement communal ou intercommunal (CRC/CRI, 8 en région CVL). Ces établissements sont, dans leur quasi-totalité, des services municipaux ou de communautés de communes organisés en régie directe dont le financement relève des collectivités territoriales, contrairement aux conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse (CNSMD) qui relèvent, quant à eux, directement de l'État.

Avec les restrictions budgétaires qui s'imposent de plus en plus aux collectivités locales, le devenir des enseignements artistiques spécialisés a tendance à être remis en cause. Ces structures publiques qui proposent un enseignement d'exception à une faible fraction de la population sont de plus en plus souvent attaquées. Les communes voudraient récupérer les capitaux qui financent les conservatoires au profit de la mise en œuvre d'une politique d'éducation artistique et culturelle qui pourrait toucher, avec les mêmes moyens la plupart des enfants de leurs territoires. Ces initiatives ne se placeraient plus dans le cadre d'une pratique suivie, alors que c'est la seule qui est à même de construire les talents de demain.

### L'exemple du conservatoire à rayonnement départemental (CRD) d'Orléans

Le CRD d'Orléans accueille entre 1 280 et 1 300 élèves, hors temps scolaire, ce qui est un maximum au vu de ses capacités d'accueil (locaux). Il s'agit d'un des plus gros CRD de France puisque la moyenne des CRD en nombre d'élèves se situe à 800. 40 disciplines sont enseignées au total par une centaine de personnes dont 75 professeurs permanents (presque tous à temps plein). Quelques professeurs supplémentaires (environ 5 ou 6 par an) sont accueillis pour des périodes temporaires, et 19 ETP sont employés pour les services administratifs. Comme le CRD est une structure municipale, les professeurs et les employés de l'administration relèvent tous du statut de la fonction publique, qu'ils soient fonctionnaires ou vacataires.

Le CRD intervient également dans 13 écoles de la commune et mène une action au niveau de classes à horaires aménagés notamment en musique au collège Jeanne d'Arc d'Orléans et dans un collège à Meung-sur-Loire pour le théâtre. Le CRD organise environ 190 événements par an dans et hors les murs.

Le budget du CRD (4,2 millions d'euros) est entièrement inclus dans le budget de la mairie et se décline de la manière suivante : 3,9 millions d'euros pour la masse salariale, 214 451 euros en fonctionnement et investissement hors personnel, dont 80 000 euros pour l'investissement et 134 451 euros en fonctionnement, 23 000 euros sont consacrés à l'action culturelle (accompagnement de tous les projets pédagogiques). Ce budget est en baisse de 2,4 %.

Les recettes du CRD (inscriptions des élèves et recettes des entrées des spectacles organisés) sont importantes : 290 000 € soit plus que le budget global hors personnel

cf. ci-dessus, 214 451 euros ; mais comme dans toute collectivité les recettes ne sont pas affectées à une dépense particulière et rentrent dans le budget global de la mairie.

Depuis 3 ans, les tarifs appliqués aux élèves ont augmenté de 2,5 % pour faire face en partie aux baisses des subventions accordées par les collectivités. En effet, il faut noter que depuis 2014, le CRD ne perçoit plus aucun financement de la part de l'État via la DRAC alors qu'il y a encore 6 ans cette aide s'élevait à 260 000 euros. Le Conseil départemental du Loiret attribue encore 40 000 euros contre 180 000 euros, il y a 6 ans.

Le CRD souligne que s'il voulait engager des actions supplémentaires, il serait forcé de supprimer d'autres choses. Il n'y a plus de marges de manœuvre. A Orléans, même si la mairie consacre toujours une part importante de son budget au conservatoire et a une politique volontariste en la matière, ces difficultés se sont traduites par la suppression de 3 postes en 2014 (non remplacement de personnes mutées ou partant à la retraite). La direction a fait en sorte que cela n'impacte pas le nombre d'élèves inscrits.

Sur le site de l'ancien hôpital de Porte Madeleine, il est envisagé de réaliser une cité de la musique intégrant de nouveaux locaux pour le CRD et intégrant l'Astrolabe (salle de musiques actuelles, qui se trouve aujourd'hui au-dessus de la patinoire d'Orléans). Ces nouveaux bâtiments permettraient de faire un bond dans le 21<sup>ème</sup> siècle. Les locaux actuels posent des difficultés notamment pour l'organisation de cours en groupe et leur rénovation serait beaucoup trop coûteuse.

## Fiche 4- Arts visuels

### L'emploi dans le secteur des arts visuels en région Centre-Val de Loire (approche sectorielle)

Départements	Arts visuels	
	Nombre d'emplois	Part des arts visuels dans l'emploi culturel pour chaque territoire concerné (en %)
<b>Cher</b>	247	13
<b>Eure-et-Loir</b>	368	14
<b>Indre</b>	158	14
<b>Indre-et-Loire</b>	609	12
<b>Loir-et-Cher</b>	266	17
<b>Loiret</b>	480	12
<b>Région Centre-Val de Loire</b>	2 127	13

Source : Insee, Recensement de la population 2012, exploitation complémentaire (au lieu de travail).

### Nombre d'établissements dans le domaine des arts visuels en région Centre-Val de Loire (approche sectorielle)

Départements	Nombre d'établissements dans le secteur des arts visuels
<b>Cher</b>	569
<b>Eure-et-Loir</b>	809
<b>Indre</b>	407
<b>Indre-et-Loire</b>	1 545
<b>Loir-et-Cher</b>	573
<b>Loiret</b>	1 436
<b>Région Centre-Val de Loire</b>	5 339

Source : CLAP 2013.

#### Ce secteur vu du CESER

Les *arts visuels* regroupent 4 activités aux réalités économiques très différentes : d'un côté les arts plastiques et autres créations artistiques dans lesquelles on retrouve en particulier les artistes plasticiens, certains artisans d'art, soit de très petits établissements avec des effectifs réduits souvent à une seule personne ; de l'autre côté les activités de design et les activités photographiques qui concentrent l'essentiel des établissements et des emplois mais avec des situations très contrastées (forte progression du design, déclin marqué des activités photographiques).

#### Points forts :

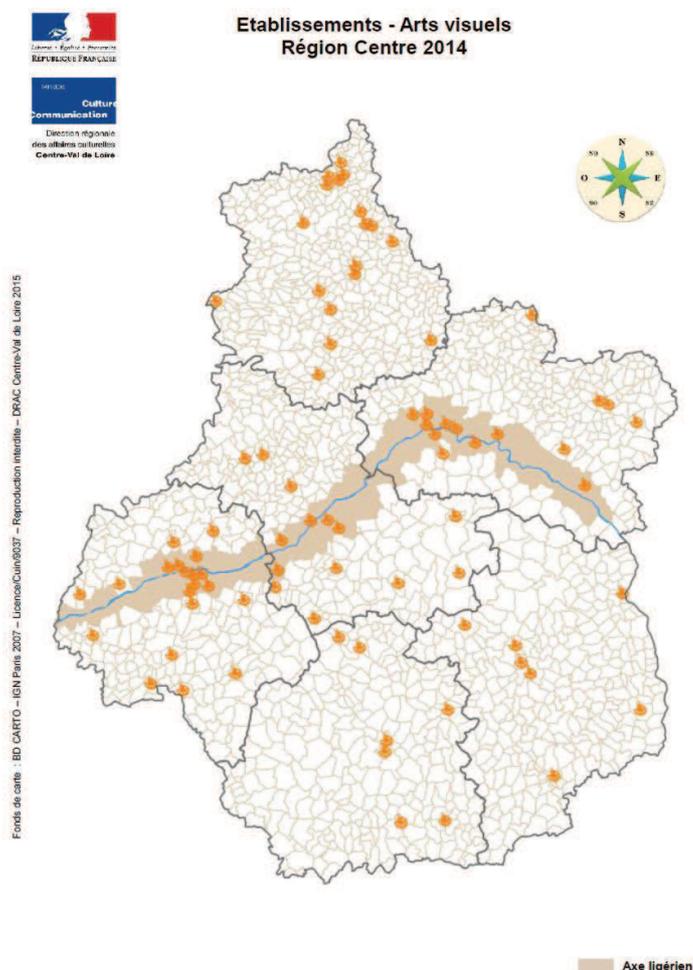
- Plusieurs grands projets inscrits dans le cadre du CPER (contrat de plan État/Région) sont en train de redessiner en profondeur la cartographie des lieux de diffusion de la création en arts plastiques : création du Centre de Création Contemporaine – Olivier Debré à Tours, FRAC à Orléans, les Tanneries à Amilly, le manège Rochambeau à Vendôme.
- Ce sont autant de projets éminents qui font de la région Centre-Val de Loire une des régions de France les plus dynamiques dans le domaine des arts visuels.
- Il s'agit d'un secteur entretenant des liens inattendus (pour les non-initiés) avec l'industrie, les transports..., des secteurs qui peuvent apparaître éloignés de la culture.

#### Points faibles :

- Fragilité de certaines activités notamment dans les arts plastiques.

#### Axes de progrès :

- Solliciter les écoles supérieures d'art et de design pour les grands projets (publics et/ou privés, industriels, de transport, d'aménagement, de développement durable, etc.),
- Déceler et soutenir les jeunes créateurs.



Source : « Établissements et emplois dans le secteur culturel région Centre 2009-2014, évolution et tendances générales d'après les données de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) ». DRAC Centre-Val de Loire – MCDIC – Août 2015.

## Zoom : la photographie et le design, des activités qui s'exportent et vectrices d'une image forte pour la région

### 1- L'exemple d'un artiste : Chanel KOEHL (photographe, Chinon)

Chanel KOEHL, photographe établi à Chinon, réalise à la fois des photos à la commande pour des organismes ou des sociétés (exemple : pour les monuments du Conseil départemental d'Indre-et-Loire : forteresse royale de Chinon, Maison de la Devinière...) qui vont acheter les droits des photos pour pouvoir s'en servir pour communiquer, et des photos « plus artistiques » qui sont à tirage limité.

Il s'est ainsi fait une réputation internationale. Son travail est exposé et vendu à travers le monde (ex : vente aux enchères à Hong Kong en 2014, par le commissaire-priseur François Curiel, président de

l'Asie-Pacifique pour Christies). Il a également réalisé une dizaine de livres de photographies et travaille avec deux éditeurs différents.

Il se considère à la fois comme un artiste et un artisan, conscient qu'il doit aussi « vendre » ses productions. Pour lui, la commercialisation de son travail fait partie intégrante de la culture. Pour le moment, s'il travaille seul, il avoue qu'il aurait la possibilité de faire travailler 4 ou 5 personnes. La complexité du système (RSI) et la lourdeur des charges inhérentes au salariat le freinent.

### 2- L'exemple d'une société de design : RCP design global (audition de Régine CHARVET-PELLO, Tours)

L'activité de design est à la fois porteur d'image pour la région mais aussi créatrice de richesse et d'économie.

#### Un secteur qui s'exporte...

RCP DESIGN GLOBAL est une Sarl qui a un effectif moyen de 15 personnes formant une équipe pluridisciplinaire et réalisant un chiffre d'affaires fluctuant entre 1 000 000 € et 1 500 000 €. Son champ d'intervention s'applique à des secteurs aussi variés que le tourisme, le patrimoine culturel, le médical, l'industrie. Active à l'international, l'entreprise est intervenue auprès d'entreprises ou collectivités en Europe, mais aussi au Maroc et en Algérie où elle a dessiné les tramways d'Alger, d'Oran et de Constantine.



Tramway de Tours

#### Une activité très variée...

##### 1. Dans le cœur du culturel : RCP et le château de Chenonceau

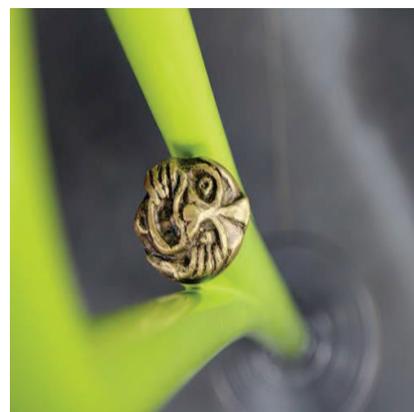
Dans le but de poursuivre sa modernisation, le château de Chenonceau a fait appel à RCP pour mettre en place la meilleure stratégie de communication pour maintenir son statut et s'ouvrir sur l'avenir. RCP a donc accompagné en maîtrise complète l'image générale du château, a créé et développé le concept du « patrimoine revisité », à travers les axes suivants :

- accompagnement à la stratégie de développement du château,
- développement du partenariat avec Apple, réflexion stratégique sur les contenus de la nouvelle visite iPod vidéo,
- réflexion stratégique sur l'offre « public scolaire », recherche de partenariat avec l'Education nationale, mise en place d'une équipe pédagogique,
- programmation de communication : création du logo, charte graphique de l'ensemble des documents de communication interne et externe, direction artistique des prises de vues, conception rédaction et design graphique des documents d'appel, guide de visite en 15 langues, documents à destination des professionnels du tourisme, etc., conception du site "chenonceau-education.com", rédaction des

contenus, création de la gamme complète des produits Chenonceau store, communication du chantier de restauration.

## **2. Une activité qui diffuse la culture là où on ne l'attend pas toujours : l'exemple du tramway de Tours**

Si le lien entre design, culture et transport peut paraître parfois peu évident, la réalisation de la ligne de Tramway à Tours en apporte un exemple marquant. Cette nouvelle signature emblématique de la ville de Tours, inspirée des reflets de Loire, est marquée par une volonté de créer plus qu'un tramway, une véritable œuvre urbaine, associant designers, artistes (Daniel Buren), aménageurs.... Chaque double porte est soulignée de 7 bandes verticales noires et blanches de 8,7 cm chacune, signature du travail de Daniel Buren, rappelant les célèbres colonnes Buren à Paris. Elles se prolongent sur les quais en station et remontent sur chaque totem de 6 m de haut, créant ainsi un repère visuel et fonctionnel pour le voyageur. Cette œuvre principale est noire et blanche en écho contemporain à l'abondance patrimoniale d'ardoise et de pierre de tuffeau de la région. Des extensions de l'œuvre de Daniel Buren sont installées en périphérie de la ligne.



*Intérieur du tramway de Tours  
Source : site Internet RCP*

## Fiche 5- Spectacle vivant

### L'emploi dans le secteur du spectacle vivant en région Centre-Val de Loire (approche sectorielle)

Départements	Spectacle vivant	
	Nombre d'emplois	Part du spectacle vivant dans les emplois culturels pour chaque territoire concerné (en %)
Cher	374	20
Eure-et-Loir	282	11
Indre	219	19
Indre-et-Loire	942	18
Loir-et-Cher	227	14
Loiret	824	21
Région Centre-Val de Loire	2 869	18

Source : Insee, Recensement de la population 2012, exploitation complémentaire (au lieu de travail).

### Nombre d'établissements dans le domaine du spectacle vivant en région Centre-Val de Loire (approche sectorielle)

Départements	Nombre d'établissements dans le secteur
Cher	201
Eure-et-Loir	304
Indre	141
Indre-et-Loire	642
Loir-et-Cher	228
Loiret	544
Région Centre-Val de Loire	2 060

Source : CLAP 2013.

#### Ce secteur vu du CESER

##### Point forts :

- Des activités qui peuvent s'exporter, même si c'est encore peu fréquent et qui sont créatrices de richesse et de rayonnement culturel.
- Une dépendance aux subventions publiques qui décroît.
- Des compagnies et des festivals qui s'organisent et déclinent de nouvelles stratégies de financement (partenariats privés, autofinancement...).

##### Points faibles :

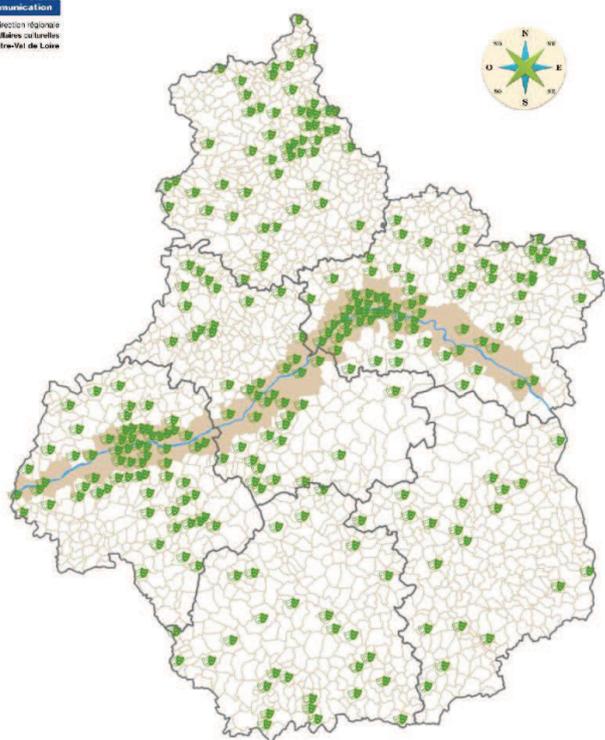
- Une certaine fragilité des festivals locaux, ceux-ci reposant souvent sur le savoir-faire, l'énergie et la créativité d'un seul homme ou d'une seule femme.
- Des dépenses accrues en lien avec les problématiques de sécurité (attentats) et avec la hausse des cachets des artistes des musiques actuelles du fait de la baisse des revenus tirés de la vente de disques.
- Les spectacles créés en région sont peu diffusés ce qui engendre un investissement peu amorti.
- Des lieux d'expression du spectacle vivant encore largement tributaire des subventions publiques et qui sont parfois en difficulté du fait des baisses des aides allouées par les collectivités.

##### Pistes de progrès :

- Apporter de l'aide aux compagnies et festivals pour qu'ils se structurent et trouvent un équilibre économique qui ne dépend plus exclusivement des subventions,
- L'envie d'entreprendre existe, il faut la détecter, l'encourager et l'aider.



Etablissements – Spectacle vivant  
Région Centre 2014



Fonds de carte : BD CARTO - IGN Paris 2007 - Licence Cuijin8037 - Reproduction interdite - DRAC Centre-Val de Loire 2015

Source : « Etablissements et emplois dans le secteur culturel région Centre 2009-2014, évolution et tendances générales d'après les données de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) ». DRAC Centre-Val de Loire – MCDIC – Août 2015.

Le spectacle vivant domine très largement le secteur culturel en termes d'emplois. Selon les données publiées par la DRAC Centre-Val de Loire, en 2015, le nombre de titulaires de la licence d'entrepreneur de spectacle est en augmentation par rapport à 2014 (874 en 2015 ; 843 en 2014) :

- 52 % des licences délivrées sont des licences de producteur de spectacles (licence 2),
- un tiers des entrepreneurs de spectacles de la région sont implantés en Indre-et-Loire,
- 76 % des entreprises de spectacle ont un statut associatif,
- 67 % des structures titulaires de la licence déclarent le spectacle vivant pour activité principale,
- le théâtre est l'activité de spectacle la plus pratiquée parmi les détenteurs de licence, tandis que la danse reste une discipline sous-représentée.

Depuis quelques années le nombre de collectivités territoriales déposant une demande de licence d'entrepreneur de spectacles est en augmentation en région Centre-Val de Loire.

## Zoom : Un secteur hétérogène et marqué par une certaine fragilité

### Les compagnies

#### La Compagnie Off : quand la culture s'exporte (théâtre de rue, Saint Pierre des Corps, Indre-et-Loire)

La Compagnie Off compte 5 ETP permanents (mais en tout 7 salariés) auxquels il faut ajouter 5,1 ETP intermittents (mais en réalité ce sont 90 intermittents qui ont été salariés dans l'année). En 2014, 68 % des salariés intermittents



La Compagnie Off à Dubaï

résidaient en région Centre-Val de Loire, majoritairement en Indre-et-Loire (65 %), et bénéficiaient de 83 % de la masse salariale. Ils ont réalisé 9 346 heures sur l'année (en moyenne 9 923 heures de 2012 à 2014). La Compagnie Off est le plus gros employeur d'intermittents de la région. En 2014, les produits de la Compagnie Off représentent 720 670 € HT et sont composés de 22 % de subventions et de 78 % des recettes propres (fruits principalement de la vente des spectacles) et autre produits.

A noter une forte activité à l'international de la compagnie : des spectacles sont vendus à l'étranger et apportent des recettes. Cette démarche est rendue encore plus nécessaire par la baisse des subventions actuellement accordées par les collectivités. La Compagnie Off a récemment donné des

représentations à Dubaï, à Abu Dhabi et au Qatar, ce qui a nécessité d'adapter le spectacle aux contraintes culturelles de ces pays, toutefois sans dénaturer la création. De nouveaux marchés s'ouvrent ainsi au spectacle de rue mais cela nécessite une démarche faite avec « intelligence ».

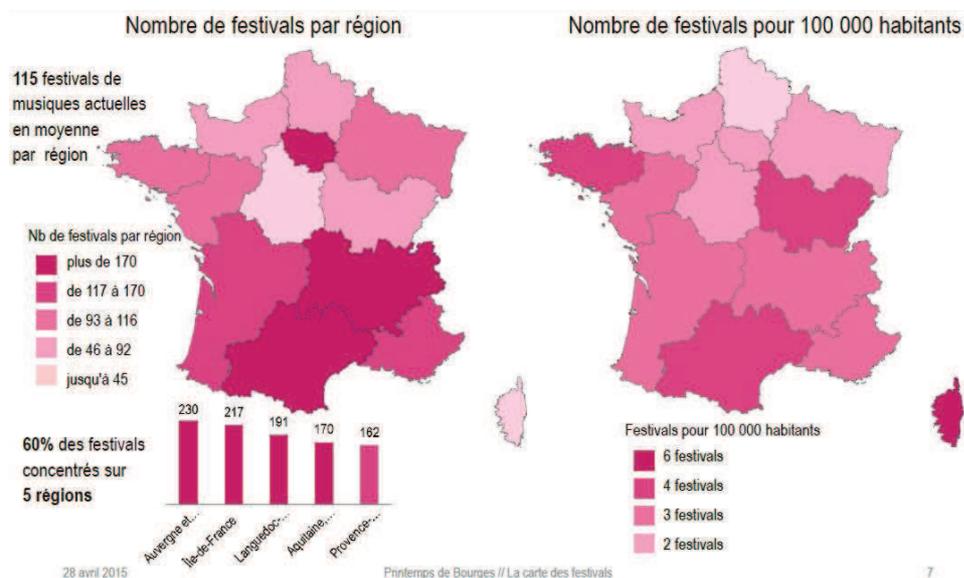
#### La Compagnie Pajon (théâtre, Ardon, Loiret) et le festival d'Ardon : de la difficulté de maintenir un événement culturel dans une petite commune

En 2011, le Festival d'Ardon a accueilli jusqu'à 7 000 personnes, soit autant de personnes qui consommaient sur place et faisaient travailler les commerçants locaux. Le restaurateur de la ville faisait autant de couverts avec le festival qu'en trois mois d'activité normale. Le budget global du Festival à cette période s'établissait à plus de 100 000 euros, dont la moitié en subventions venant de la commune, du Conseil départemental, de la Région, etc. Il recourait également à des sponsors ou à l'autofinancement (les propres deniers des dirigeants qui se remboursaient ensuite sur les recettes issues des ventes de places). Souvent le festival bouclait son budget à l'équilibre, sans recette supplémentaire. Pour fonctionner, il s'appuyait, et s'appuie encore, sur de nombreux bénévoles.

Suite au retrait de son fondateur, Gilles Pajon, le festival n'a plus la même ampleur (700 spectateurs en 2015) et ne se tient que durant un weekend contre deux auparavant. La mairie d'Ardon, qui a repris la gestion du festival, doit recourir à des prestataires extérieurs et financer des choses qui étaient jusque-là réalisées par les membres de la Compagnie PAJON, ses soutiens ou amis.

## Les festivals

### Nombre de festivals en 2016

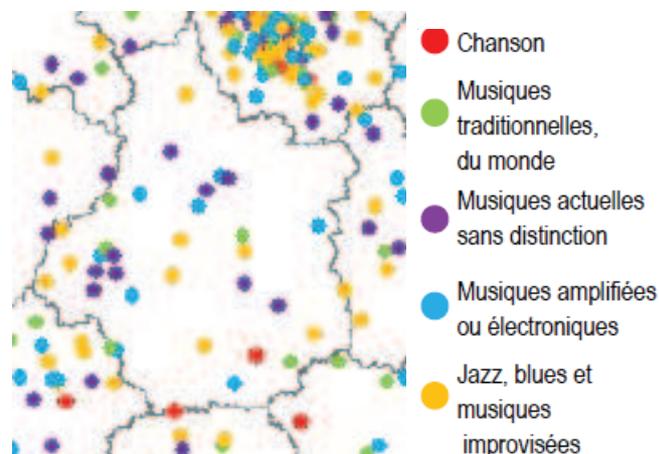


Source : La carte des festivals en France en 2014, CNV, Irma et Sacem

48 % des festivals en France ont moins de 10 ans, 19 % ont plus de 20 ans. Le renouvellement des publics, des esthétiques sont des défis à relever dans le temps.

### Le stage-festival DARC, un événement de dimension internationale (danse, Châteauroux, Indre)

#### Les festivals de musiques actuelles en région Centre-Val de Loire



Source : La carte des festivals en France en 2014, CNV, Irma et Sacem

Le fonctionnement de ce stage-festival repose, en amont, sur les épaules de deux permanents mais aussi lors de sa tenue, sur de nombreux bénévoles (une centaine). Il emploie, par ailleurs, une trentaine de personnes intermittentes du spectacle pour tout ce qui relève du son, de la lumière et du montage du chapiteau. Il recourt également à des prestataires de service. Les employés sont principalement recherchés au niveau local.

Pour ce qui est des retombées économiques, le stage-festival

nécessite la mise en place de 1 400 m<sup>2</sup> de structures chapiteaux avec parquets flottants et tapis de danse qui sont loués.

La ville verse une subvention dans le cadre de son budget événementiel et met à disposition les locaux de la MLC<sup>29</sup> de Belle Isle. Elle assure également une aide logistique pour la propreté... La mairie offre aussi 40 stages pour des jeunes issus de milieux modestes.

<sup>29</sup> Maison des Loisirs et de la Culture.

Des retombées économiques se font sur le transport que ce soit le train, l'avion, les taxis et les cars et même la location de véhicules. Nombre d'accompagnateurs des stagiaires découvrent la région à l'occasion du festival et reviennent par la suite en qualité de touristes.

Le budget de la manifestation dans son ensemble s'établit à 1,2 M€, financé à 50 % par des recettes propres et à 50 % par des subventions. Un stagiaire verse 454 euros pour le stage en lui-même, auxquels il faut rajouter environ 530 euros pour l'hébergement et 15 euros d'assurance. Au regard de la durée du stage (13 jours), il s'agit du stage de cette envergure le moins cher de France.

Les collectivités territoriales rencontrant des difficultés budgétaires et baissant les subventions allouées aux acteurs culturels, le festival a dû se tourner vers d'autres sources de financement afin de maintenir un certain équilibre budgétaire, sans augmenter les tarifs appliqués aux stagiaires. Logiquement, il s'est tourné vers la recherche de partenaires privés tels que : ERDF, Banque Populaire, Astronics, Orange, etc.

### **Le Printemps de Bourges-Crédit Mutuel ou comment la culture peut créer l'image de marque d'une ville (musiques actuelles, Bourges, Cher)**

Le Printemps de Bourges, c'est :

- 4 permanents à Bourges,
- des permanents à Paris,
- 8 permanents au sein de « Coulisses » (filiale du Printemps de Bourges spécialisée dans les prestations pour les spectacles et événements),
- 333 CDD,
- 239 intermittents sans compter les artistes, soit au total 576 personnes.

Le Printemps de Bourges a également noué un partenariat avec Pôle emploi. Même si nombre de personnes employées viennent d'autres régions, une cinquantaine sont recrutées localement, notamment pour tout ce qui relève de l'électricité, de la menuiserie, etc.

A cela il faut ajouter les emplois supplémentaires pour la période du festival dans les hôtels, restaurants, une centaine d'exposants... un surcroît d'activité dans certaines entreprises (location de voitures, débiteurs de boissons...).

Longtemps le budget a été constitué de trois sources : 1/3 de subventions publiques, 1/3 de partenariats avec le secteur privé et des professionnels (SACEM...)

et 1/3 de ressources propres venant de la billetterie notamment. Depuis deux ou trois ans, cette répartition a évolué du fait du retrait de certains partenaires privés comme SFR mais surtout de partenaires publics (le Département s'est désengagé et la Région un peu aussi). Le Printemps de Bourges a été obligé de trouver des financements ailleurs. Un partenariat plus important que par le passé a été conclu avec le Crédit Mutuel pour 3 ans, avec en retour une présence plus importante du soutien de cette banque au niveau des affiches. Ce partenariat a entraîné une nouvelle dénomination du festival : Le Printemps de Bourges-Crédit Mutuel !

Si à ses débuts, le festival a eu des difficultés à se faire accepter par les Berruyers, il fait désormais partie intégrante de l'âme et du patrimoine de la ville. Il participe également à son attractivité, faisant de Bourges une ville reconnue tant nationalement qu'au-delà des frontières françaises.



Le défi est de savoir se renouveler et satisfaire le public, mais aussi de rechercher un modèle économique qui s'éloigne des subventions.

## **Quelques lieux d'expression du spectacle vivant**

### **Le Centre Dramatique National d'Orléans**

Chaque année, le CDN reçoit environ 11 000 spectateurs pour une quarantaine de représentations. Entre 2 et 5 spectacles produits ou coproduits par le CDN sont également diffusés dans d'autres théâtres. Des représentations sont donc vendues, et les équipes artistiques et techniques des spectacles partent en tournée (soit environ 30 représentations par an). En 2015, la dernière production du CDN « Splendid's » (mise en scène d'Arthur Nauzyciel) a été programmée au Centre dramatique national de Madrid (spectacle en anglais sous-titré) et au Théâtre National de Corée à Séoul.

En 2015, le CDN comptait 14 équivalents temps plein, en incluant les 9 salariés permanents.

En 2014, le budget du CDN était de 1 800 000 € dont 1 300 000 € de subventions (280 000 € venant de la Région, 800 000 € de la DRAC et 220 000 € de la ville d'Orléans) et 500 000 € de recettes propres. Les salaires représentaient 800 000 €. Les bâtiments du CDN sont mis à disposition par la ville d'Orléans ; le CDN ne paye que les fluides. Le lieu est partagé avec

la Scène Nationale et le CADO mais c'est le CDN qui gère sa programmation.

Depuis 10 ans, les subventions n'ont pas évolué. L'augmentation des salaires et des frais annexes ont rendu également la situation plus difficile. Le CDN se doit donc d'augmenter ses ressources propres. Cependant, il ne peut pas se tourner vers le mécénat du fait de son statut (SARL). Le secteur du spectacle vivant n'est pas un secteur qui mobilise beaucoup les chefs d'entreprise contrairement à d'autres secteurs culturels comme le patrimoine.

En termes de retombées économiques, les responsables du CDN soulignent que leur structure contribue à faire vivre 2 hôtels proches du théâtre. De même, le CDN permet l'emploi de deux à trois personnes via le partenariat avec la Maison de la culture de Bourges pour la construction des décors. Un imprimeur travaille également pour le CDN pour la conception et l'impression des affiches. Par ailleurs, le restaurant « le café du théâtre » bénéficie des retombées de l'activité du théâtre.

### **L'Opéra de Tours**

L'Opéra de Tours présente chaque année au public tourangeau et, plus largement, à celui de la région Centre-Val de Loire, une saison lyrique et symphonique, ainsi que des récitals lyriques, des concerts de musique de chambre et des spectacles « jeune public ». Doté d'un chœur permanent d'une quinzaine de choristes, il accueille également en son sein un orchestre symphonique, de dimension régionale depuis 2002.

Le personnel de l'Opéra de Tours est de 61 salariés permanents (administratifs, techniques, un cadre des chœurs, 13 choristes, etc.). Il compte par ailleurs 60 musiciens titulaires recrutés sur concours et employés sous le régime de l'intermittence. L'Opéra peut ainsi mettre en place différentes formations d'orchestre (en fonction de l'œuvre, du lieu et du calendrier). Ce format permet aussi à l'Opéra d'avoir un haut niveau de performance en salariant des musiciens expérimentés qui ont la possibilité de travailler dans d'autres structures, d'autres formations musicales ou pour d'autres projets. Leur planning de travail est défini à l'année en tenant compte de leurs différents engagements. Certains sont par exemple professeurs de musique dans des conservatoires. Cette non permanence est avantageuse économiquement parlant : un orchestre permanent coûterait entre 8 et 10 millions d'euros de plus par an (en masse salariale). Ce serait un autre projet et un tout autre budget. Néanmoins, le recours à l'intermittence a un coût car bon nombre de musiciens ne résident pas en région Centre-Val de Loire et sont donc défrayés quand ils se déplacent. Moins de 30 % vivent en région Centre-Val de Loire. L'Orchestre Symphonique Région Centre-Val de Loire/Tours (OSRC-T) est quant à lui un orchestre semi-permanent de 45 musiciens.

Au total, ce sont plus de 300 intermittents qui travaillent chaque année pour l'opéra. En 2015, cela représentait 16 ETP pour les emplois artistiques et 7ETP pour les emplois techniques et autres (jury, conférenciers, etc).

La Réunion des Opéras de France (ROF) souligne qu'en termes d'emploi les 25 opéras de France représentent (étude de 2014) 4 685 emplois permanents pour 1 419 emplois occasionnels. Les emplois de l'Opéra national de Paris (dit OnP) représentent 28 % des emplois globaux.

Le budget du Grand Théâtre de Tours (5,5 millions d'euros, ce qui est peu au regard des autres opéras français) est en régie municipale avec un budget annexe ce qui permet une certaine souplesse dans l'organisation. La structure n'a pas un volume financier suffisant pour passer en EPCC. 3 millions d'euros proviennent de la ville de Tours, 1,1 millions d'euros de la Région ciblé sur l'orchestre symphonique régional, pour sa mission de diffusion de la musique symphonique auprès de tous les publics sur l'ensemble du territoire de la région, 455 000 euros de la DRAC ciblés sur le lyrique (ce qui est une particularité de la région Centre-Val de Loire), 170 000 euros du Département d'Indre-et-Loire qui a notamment soutenu une coproduction de Tosca. Le mécénat rapporte environ 60 000 euros par an.

L'opéra de Tours s'est lancé dans le développement de partenariats notamment pour la coproduction d'œuvres, permettant ainsi de partager les coûts de production. Il souhaite aussi développer son réseau de partenaires mais en ne se limitant pas au seul mécénat financier. Il recourt aussi au mécénat de compétence (pour la réalisation d'éléments de décor par exemple). Cette relation partenariale est inscrite dans une logique de réciprocité : les partenaires peuvent développer leur image à l'international et signer des contrats avec d'autres partenaires qu'ils rencontrent lors des tournées. Le rayonnement culturel de la région permet de développer également le rayonnement économique des entreprises du territoire régional soutenant l'opéra.

Le nouveau directeur, Benjamin PIONNIER souligne la richesse culturelle du territoire régionale, assez rare en France, mais regrette que ce potentiel ne soit pas pleinement utilisé : des passerelles doivent être créées entre les différents acteurs pour un rayonnement plus fort.

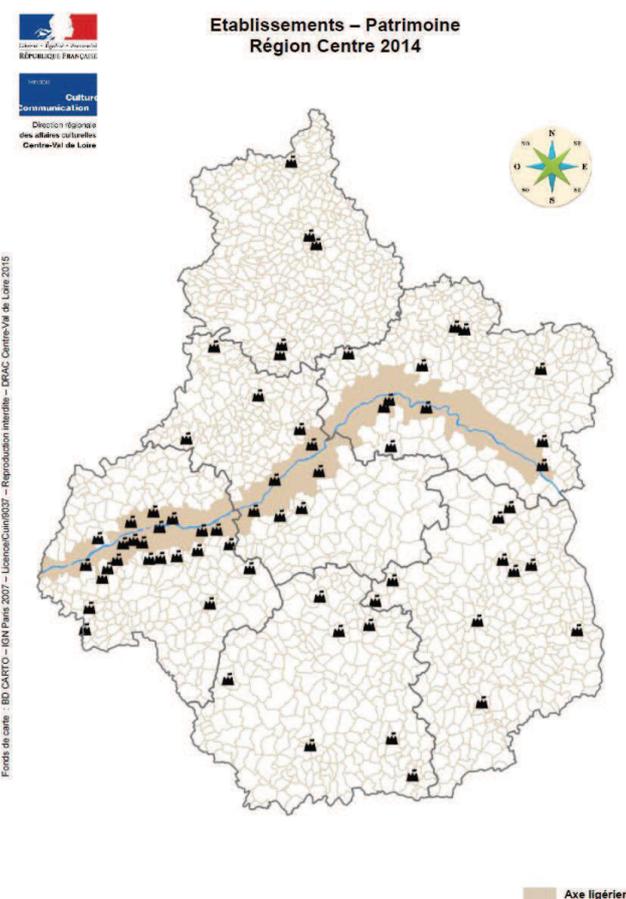
## Fiche 6- Patrimoine

(Gestion des bibliothèques et des archives, gestion des musées, gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires)

### L'emploi dans le secteur du patrimoine en Centre-Val de Loire (approche sectorielle)

	Patrimoine	
	Nb d'emplois	Part du patrimoine dans les emplois culturels pour chaque territoire concerné (en %)
<b>Cher</b>	149	8
<b>Eure-et-Loir</b>	123	5
<b>Indre</b>	98	8
<b>Indre-et-Loire</b>	470	9
<b>Loir-et-Cher</b>	376	23
<b>Loiret</b>	360	9
<b>Région Centre-Val de Loire</b>	1 576	10

Source : Insee, Recensement de la population 2012, exploitation complémentaire (au lieu de travail).



Source : « Établissements et emplois dans le secteur culturel région Centre 2009-2014, évolution et tendances générales d'après les données de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) ». DRAC Centre-Val de Loire – MCDIC – Août 2015.

### Nombre d'établissements dans le domaine du patrimoine en région Centre-Val de Loire (approche sectorielle)

	Nombre d'établissements
<b>Cher</b>	24
<b>Eure-et-Loir</b>	17
<b>Indre</b>	13
<b>Indre-et-Loire</b>	53
<b>Loir-et-Cher</b>	25
<b>Loiret</b>	40
<b>Région Centre-Val de Loire</b>	172

Source : CLAP 2013.

#### Ce secteur vu du CESER

Il est important de souligner que le secteur « patrimonial » compte très peu d'établissements au regard du nombre de bibliothèques, musées, services d'archives et monuments historiques que compte la région. Un grand nombre de ces établissements appartiennent à des collectivités territoriales et figurent, par conséquent, sous le code des administrations publiques. Par ailleurs de nombreux monuments historiques sont des habitations privées et non des entreprises.

Le patrimoine ne se réduit pas non plus au bâti et intègre notamment les jardins. On ne peut oublier cette dimension d'autant que le Val de Loire est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

#### Points forts :

- Principal employeur parmi les secteurs culturels de la région Centre-Val de Loire,
- La région compte 10 % des établissements patrimoniaux de la France de province,
- Un fort impact du patrimoine sur l'économie touristique régionale.

#### Points faibles :

- Un secteur qui nécessite de lourds investissements inscrits dans la durée,
- Un secteur qui a beaucoup souffert des baisses des investissements publics.

#### Axes de progrès :

- Développer un plan régional d'entretien du patrimoine coordonné,
- Préserver les savoir-faire des métiers liés au patrimoine : développer un pôle d'excellence avec les campus des métiers.
- Aider les acteurs à se doter des outils numériques nécessaires à leur développement (diversification des parcours du visiteur, réalité augmentée stratégie marketing digitale, refonte des sites internet, e-visite...).

## Zoom : Le patrimoine : un secteur culturel qui a un fort poids économique en région Centre-Val de Loire

### Des châteaux et jardins fers de lance du patrimoine régional

#### Le domaine du Château de Chambord, vers un nouveau modèle de développement économique

Les châteaux de la Loire ont une vraie valeur de marque : ils drainent sur le territoire un nombre important de touristes et créent de la richesse et des emplois dans la région Centre-Val de Loire. Depuis sa transformation en EPIC, le château de Chambord a engagé une nouvelle stratégie de développement qui prend pleinement en compte la dimension économique (développement d'un parking payant, rachat des commerces à proximité du château et mise en gestion de ceux-ci, visites en calèche ou en bateau, développement d'une offre d'hébergement via des gîtes, plantation d'un vignoble...). En 2014, il employait 140 équivalents temps plein (ETP).

Ce changement s'est accompagné d'une modification profonde de ses ressources. Le château de Chambord dispose d'un budget de fonctionnement de 15,5 millions d'euros (dix fois moins que Versailles), dont une part modique de subventions : celle du ministère de l'Environnement a été réduite de moitié depuis 2010 pour chuter à 700 000 euros et celle du ministère de la Culture de 40 %, à 600 000 euros.

Côté investissement en revanche, les aides publiques sont passées de 1 à 1,8 million d'€ en six ans sur un budget de 2,84 millions d'€ en 2015. Le domaine investit trois fois plus qu'en 2010, notamment grâce au mécénat qui atteint 1 million d'euros. Via la Fondation du patrimoine, il sollicite même les microdons, à partir de 1 euro !

#### Le château et les jardins de Villandry inscrits dans une démarche de pérennisation de l'emploi

Le Château de Villandry est détenu et géré par une SCI. Il existe par ailleurs une SAS pour le restaurant et la boutique. L'emploi dans le château et les Jardins de Villandry représente :

- 53 équivalents temps plein,
- 3 apprentis pour le restaurant et 2 pour les jardins,
- 50 % des emplois en CDI et 50% des emplois saisonniers,
- des emplois aux caractéristiques différentes :
- des postes de jardiniers majoritairement en CDI, employés toute l'année et occupés majoritairement par des hommes (environ 90 %),
- des postes d'accueil par nature saisonnier et plus occupés par des femmes (environ 80 %),
- des postes de restauration en partie saisonniers avec un taux de féminisation de l'ordre de 50 %.
- très peu de départs volontaires et un turnover essentiellement dû aux départs en retraite.

Depuis quelques années, le site est engagé dans une démarche de pérennisation de l'emploi et enregistre une augmentation du pourcentage de CDI du fait de :

- la volonté du Directeur de pérenniser l'emploi,
- de l'augmentation de la durée des saisons : Dans les années 1980, la saison touristique se limitait à juin/juillet/août/septembre. Aujourd'hui la saison touristique commence aux vacances de février pour aller jusqu'aux vacances de la Toussaint. L'action de l'Agence Départementale du Tourisme qui valorise les châteaux ouverts à Noël permettra encore d'allonger la saison et donc de pérenniser les emplois.
- de la mise en place des 35h qui ont permis de recruter plus de CDI,
- et du développement de l'annualisation des contrats (vacances entre octobre et février)

Les actions pour allonger la saison ont un impact positif sur la pérennisation de l'emploi.

## Les musées

### **Le poids des événements extérieurs sur le chiffre d'affaires des établissements culturels : l'exemple du musée du Compagnonnage (Tours, Indre-et-Loire)**

Le Compagnonnage est inscrit par l'UNESCO au patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

Le Musée du Compagnonnage est un établissement culturel municipal de la ville de Tours. Les 17 salariés sont de fait membres de la fonction publique territoriale et les recettes et dépenses du musée sont affectées au budget global de la ville.

En 2015, le Musée est resté fermé pendant deux mois pour permettre l'aménagement du nouvel accès dû au réaménagement du haut de la rue Nationale. Ceci explique la baisse du nombre de visiteurs et des recettes. On peut également noter une baisse de 50 % des visiteurs étrangers, en 2015, certainement liée aux attentats et aux craintes que cela a fait naître chez les touristes étrangers.

Hors 2015, le chiffre d'affaires a été relativement stable tant sur la billetterie que sur la boutique. Globalement les visiteurs viennent, pour 22 % de pays étrangers, 56 % du territoire national (hors Indre-et-Loire) et 22 % d'Indre-et-Loire.

### **Le musée des Beaux-Arts d'Orléans et sa mise en réseau : de l'importance du renouvellement de la collection pour faire vivre un musée et attirer de nouveaux visiteurs ainsi que des liens entre établissements sur un territoire**

Né à la Révolution, le Musée des Beaux-Arts d'Orléans compte parmi les plus riches et les plus anciens musées français. Il expose 500 tableaux mais 4 000 supplémentaires dorment dans les réserves, des réserves qui renferment également 12 000 dessins et 50 000 estampes. Concernant les estampes, le musée d'Orléans possède la collection la plus riche de France après le Musée du Louvre. Le Musée n'avait pas acheté de tableau depuis 2009 sauf une œuvre contemporaine d'Olivier Debré. Il a repris sa politique d'achat, en 2016 avec l'acquisition d'un tableau pour 30 000 €. Un musée qui ne s'enrichit pas est un musée qui meurt. Le budget global du musée est porté essentiellement par la Ville. L'Etat intervient pour 40 à 50% dans les acquisitions.

La nouvelle directrice du Musée des Beaux-Arts d'Orléans, en poste depuis quelques mois, envisage la mise sur pied d'un véritable pôle muséal sans vision cloisonnée entre les divers établissements de la ville : le Musée des Beaux-Arts, le Centre Péguy, le musée Jeanne d'Arc, le Musée historique de l'hôtel Cabu et le Muséum d'histoire naturelle. Certains de ces établissements ne sont quasiment pas connus, d'autres ont vieilli et sont en perte de vitesse au bout de trente ans. Il s'agit de les mettre en réseau.

*A noter que le Muséum d'histoire naturelle d'Orléans est en cours de refonte pour devenir le musée européen de référence sur la biodiversité, avec un nouveau nom : le MOBE (Muséum d'Orléans pour la Biodiversité et l'Environnement). Il devrait attirer un public diversifié et ouvrir des opportunités (organisation de conférences...), ayant ainsi un impact plus large et des retombées économiques localisées.*

## Fiche 7- Les autres secteurs : architecture, publicité, commerce, traduction/interprétation

### L'emploi dans ces secteurs en Centre-Val de Loire (approche sectorielle)

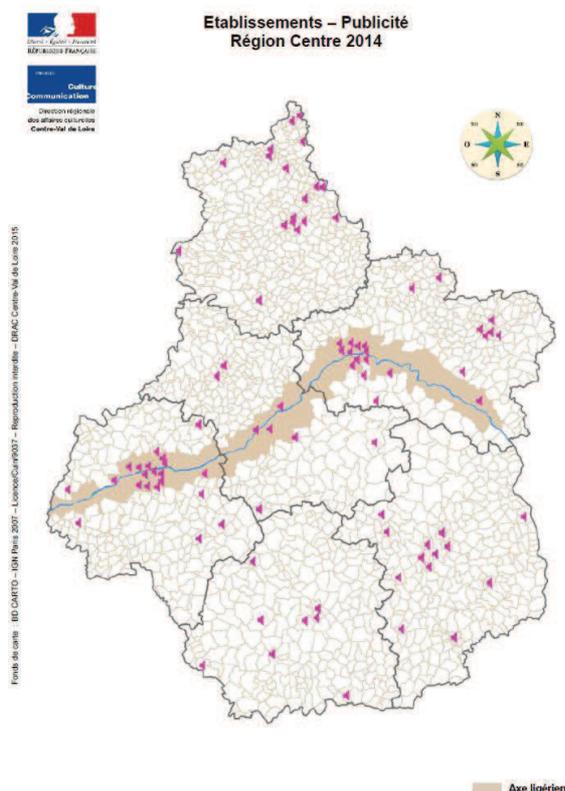
	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Région
<b>Architecture</b>							
Nombre d'emplois	131	223	116	519	129	324	1 442
Part de l'architecture dans les emplois culturels pour chaque territoire concerné (en %)	7	9	10	10	8	8	9
<b>Publicité</b>							
Nombre d'emplois	301	326	142	606	112	547	2 033
Part de la publicité dans les emplois culturels pour chaque territoire concerné (en %)	7	9	10	10	8	8	9
<b>Commerce</b>							
Nombre d'emplois	231	714	141	511	174	398	2 169
Part du commerce dans les emplois culturels pour chaque territoire concerné (en %)	16	13	12	12	7	14	13
<b>Traduction/interprétation</b>							
Nombre d'emplois	41	39	36	124	28	82	350
Part de la traduction/interprétation dans les emplois culturels pour chaque territoire concerné (en %)	2	2	3	2	2	2	2

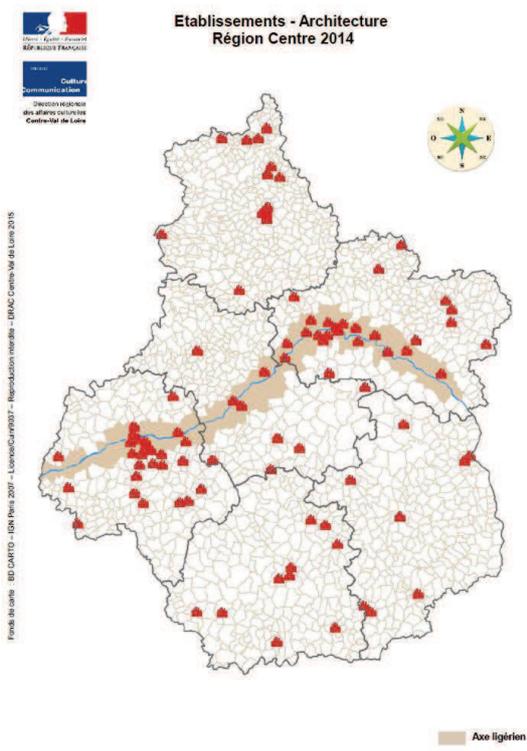
Source : Insee, Recensement de la population 2012, exploitation complémentaire (au lieu de travail).

### Nombre d'établissements dans ces secteurs en région Centre-Val de Loire (approche sectorielle)

	Nombre d'établissements			
	Archite- cture	Publi- cité	Comm- erce	Traducti- on/ Interpré- tation
<b>Cher</b>	90	64	63	39
<b>Eure-et-Loir</b>	117	88	66	58
<b>Indre</b>	66	29	47	31
<b>Indre-et-Loire</b>	252	168	145	140
<b>Loir-et-Cher</b>	89	41	73	56
<b>Loiret</b>	219	193	124	123
<b>Région Centre-Val de Loire</b>	833	583	518	447

Source : CLAP 2013.





Source : « Établissements et emplois dans le secteur culturel région Centre 2009-2014, évolution et tendances générales d'après les données de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) ». DRAC Centre-Val de Loire – MCDIC – Août 2015.

## L'architecture en région Centre-Val de Loire

**Note : Il existe un hiatus entre les chiffres fournis par le code APE de l'INSEE (fichier SIRENE) et le nombre d'architectes inscrits au tableau de l'ordre. Des confusions se font avec ceux qui sont architectes d'intérieur, urbanistes, paysagistes... C'est pourquoi il a semblé important au CESER de faire un zoom sur cette profession et d'apporter quelques précisions notamment grâce à l'audition du Président de l'ordre des architectes de la région, Monsieur Frédéric STARBEK.**

L'article 1<sup>er</sup> de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture rappelle que l'architecture est une expression de la culture et que ses interventions sont d'intérêt public. La profession d'architecte est très réglementée et régie par un code de déontologie. Le manquement à ces règles peut constituer une faute professionnelle susceptible de sanctions disciplinaires. Pour porter le titre d'architecte il faut être titulaire soit du diplôme d'État d'architecte (DEA) et de l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP), soit du diplôme d'architecte diplômé par le Gouvernement (DPLG), qui a été délivré jusqu'au 31 décembre 2007. Il faut également produire une attestation d'assurance civile professionnelle et être inscrit à un tableau régional de l'Ordre des architectes.

En France, la loi impose de faire appel à un architecte inscrit au tableau de l'Ordre pour tout projet architectural soumis à demande de permis de construire, à l'exception des personnes physiques voulant édifier ou modifier pour elles-mêmes au-dessous d'une surface de plancher de 150 m<sup>2</sup>.

La France compte 29 688 architectes et agréés en architecture inscrits au tableau de l'Ordre fin 2015. 1200 diplômés HMONP sortent environ chaque année des écoles d'architecture. 995 nouveaux architectes se sont inscrits à l'Ordre en 2013. Le nombre moyen d'inscriptions à l'Ordre par an est de 800, dont 500 nouvellement diplômés.

La population professionnelle est principalement concentrée sur quelques régions : l'Île-de-France (32,5 % des inscrits), Rhône-Alpes (10,38 %) et PACA (9,22 %), Aquitaine (5,68 %), Midi-Pyrénées (5,31%), et Languedoc-Roussillon (4,67 %), Pays de la Loire (4,06 %).

Au 8 juillet 2016 (derniers chiffres officiels fournis par l'Ordre), la région Centre-Val de Loire comptait 507 architectes agréés ou détenteurs d'un récépissé<sup>30</sup> (376 hommes pour 131 femmes) se répartissant comme suit sur le territoire régional :

Architectes	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Hors région	Total
<b>Architectes/Agréés</b>	45	65	42	137	51	140	20	<b>500</b>
<b>Détenteurs récépissés</b>	0	0	0	4	2	1	0	<b>7</b>
<b>TOTAL</b>	<b>45</b>	<b>65</b>	<b>42</b>	<b>141</b>	<b>53</b>	<b>141</b>	<b>20</b>	<b>507</b>

Source : Conseil de l'ordre des architectes de la région Centre-Val de Loire.

La région compte 200 sociétés d'architectes inscrites à l'ordre :

SOCIETES	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Hors région	Total
SCP	1	0	1	2	1	3	0	<b>8</b>
SARL	7	12	4	32	7	22	3	<b>87</b>
SA	0	0	0	0	0	0	0	<b>0</b>
SAS ET SASU SCOP	2	5	2	10	1	2	0	<b>22</b>
SELARL	2	3	1	5	2	2	0	<b>15</b>
EURL	6	6	4	21	8	22	1	<b>68</b>
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>	<b>26</b>	<b>12</b>	<b>70</b>	<b>19</b>	<b>51</b>	<b>4</b>	<b>200</b>

Source : Conseil de l'ordre des architectes de la région Centre-Val de Loire.

En région Centre-Val de Loire, il y a quelques gros cabinets d'architecture comme ceux d'Ivars et Ballet ou Bertrand Penneron à Tours, L'Heudé à Orléans, l'Atelier Carré d'Arche à Bourges, etc.

La profession d'architecture est composée majoritairement de petites structures. Plus de la moitié des architectes travaillent seuls et 74 % des architectes employeurs ont moins de 5 salariés.

Actuellement, la conjoncture est mauvaise, et ce depuis la crise de 2008 qui s'est accentuée à partir de 2012. Nombre de cabinets d'architecture ferment. Depuis cette année, avec la loi PINEL, les choses semblent aller un peu mieux. Cette crise du secteur de l'architecture est notamment due à une baisse de la commande publique. Logiquement, les entrées et les sorties de l'Ordre sont particulièrement sensibles à la conjoncture économique.

<sup>30</sup> Note concernant les détenteurs de récépissés : L'article 3 de la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture dispose que le recours à un architecte est obligatoire pour établir le projet architectural qui fait l'objet d'une demande de permis de construire. L'article 4 dispense de ce recours les personnes physiques qui déclarent vouloir édifier ou modifier, pour elles-mêmes, une construction de faible importance (bâtiments de moins de 150 mètres carrés de surface (170 m<sup>2</sup> auparavant) hors œuvre nette pour les constructions autres qu'agricoles). Par ailleurs, l'article 37 de cette même loi avait prévu à titre transitoire une procédure à l'issue de laquelle les maîtres d'œuvre en bâtiment non diplômés architectes, mais qui étaient installés à la date de la promulgation de la loi, pouvaient être inscrits au tableau de l'ordre des architectes sous le titre d'agréé en architecture. Le titre d'agréé en architecture confère aux intéressés, au plan national, des droits semblables à ceux des architectes diplômés, conformément aux dispositions de l'article 2 de ladite loi. Cependant, la procédure d'instruction des demandes d'agrément en architecture a été interrompue en 1981 en raison des difficultés importantes auxquelles elle a donné lieu, et ceci avant même que l'ensemble des demandes aient été définitivement traitées. Les demandes d'inscription néanmoins déposées dans les délais ont fait l'objet de la délivrance d'un récépissé qui permet aux intéressés, ainsi que le prévoit la loi, de pouvoir continuer à assurer toutes les missions des architectes visées à l'article 3, en attendant une décision définitive. Les détenteurs de ces récépissés ont bénéficié des dispositions de l'ordonnance n°2005-1044 du 26 août 2005 et des arrêtés qui l'accompagnent (Journal Officiel du 27 août 2005) qui donnent la possibilité aux « détenteurs de récépissé » de redemander leur intégration sur un tableau annexe de l'Ordre. Les détenteurs de récépissé sont de moins en moins nombreux (souvent il s'agit de personnes de plus de 60 ans).

Depuis une quinzaine d'années, on assiste à un recul lent mais constant du statut de libéral plus lié à l'inscription en société des jeunes architectes qu'à un changement de mode d'exercice. L'exercice en société offre une meilleure protection financière des architectes face aux aléas et responsabilités de l'exercice du métier. Toutefois, le statut de libéral reste majoritaire.

Il existe une forte variation de l'activité de construction pour ce qui relève de la commande publique, en fonction du calendrier électoral. Les honoraires des architectes baissent alors que dans le même temps on leur demande toujours plus de compétences (nouvelles techniques, dématérialisation dans le cadre des marchés publics, maquettes numériques, logiciels...).

#### Un métier en pleine mutation...

Le métier devient de plus en plus technique. La façon de travailler a changé.

Pour les représentants de l'Ordre des architectes de la région CVL, les contraintes normatives ou réglementaires n'ont jamais empêché la création, au contraire elles font avancer l'innovation. La principale contrainte réside dans le fait que les budgets alloués aux projets sont de plus en plus bas. De ce fait, l'architecte peut être restreint dans l'usage de tel ou tel matériel. Cela se traduit par la réduction de la taille des logements construits et une certaine standardisation. Le travail de création s'exerce alors plus sur les façades.

A noter que la création d'une école d'architecture en lien avec le FRAC est envisagée pour la rentrée 2017, à Orléans. La région Centre-Val de Loire ne dispose pas, en effet, pour le moment d'une telle école d'enseignement supérieur.

### Les entreprises du commerce du marché de l'art en région Centre-Val de Loire, l'exemple de quelques galeries d'art : un secteur qui peine ?

Dans un contexte compliqué, les galeries d'art doivent concilier rentabilité et prise de risque pour asseoir leur activité dans le paysage local. Galeriste est un métier risqué et la pérennité dépend de cette prise de risque. Pourtant parfois cela ne suffit pas comme en témoignent les récentes fermetures de plusieurs galeries d'art dans le paysage orléanais : le Quai 56 en janvier 2015, la galerie Gil Bastide en mai 2015 et La Galerie du Lion en juin 2016.

Par ailleurs, le marché de l'art en ligne connaît une croissance forte. D'ici cinq ans, il devrait plus que

doubler en valeur, pour atteindre 3,76 milliards de dollars - contre 1,57 milliard en 2013 -, selon le dernier rapport Hiscox/ArtTactic. Le rapport Hiscox pointe également que les acheteurs nouvelle génération n'hésitent pas à se lancer dans une première acquisition d'œuvre d'art en ligne, soit près de 25% des 20-30 ans interrogés. Mais les sites de vente d'art online ne semblent pas menacer directement l'activité des galeries traditionnelles. Les deux systèmes fonctionneraient plutôt de manière complémentaire.

#### **La Galerie du Lion, Orléans**

Dédiée à la photographie animalière et de nature, La Galerie du Lion a fermé ses portes le 1er juin 2016, par manque de rentabilité - même si tous les chiffres étaient au vert -, l'actionnaire majoritaire ayant décidé de se recentrer sur d'autres activités. Ouverte depuis septembre 2011, la Galerie du Lion a attiré près de 60.000 visiteurs, plus de 2 000 abonnés prenaient plaisir à venir régulièrement voir ou revoir les expositions photographiques de nature... L'engouement a été tel que la fréquentation n'a cessé d'augmenter chaque année (+ 15 % par an depuis son ouverture). Au total, 20 expositions ont été proposées, avec plus de 2 000 photos exposées.

### **La Galerie Béranger, Tours**

Catherine LUMIER sert d'intermédiaire entre l'artiste et les éventuels acheteurs des œuvres exposées, elle perçoit une commission représentant 40 à 50% du montant de la vente et 30% pour les sculptures (part de la valeur de la matière plus importante). Le chiffre d'affaires réalisé fluctue suivant les années entre 60 000€ et 120 000€. Les années 2013 et 2014 ont été très difficiles, bonne année 2015 avec une activité plus soutenue depuis septembre 2015.

Par exposition, il y a en moyenne 2 000 visiteurs qui viennent pour la plupart de la région Centre Val de Loire, mais aussi d'autres régions (environ 5 %), notamment des départements de la Sarthe et de la Vienne. La galerie accueille peu d'étrangers. Une action de promotion en direction des touristes étrangers est envisagée.

Catherine LUMIER a également mis en place une activité de la galerie « annexe » en liaison avec « Millon » (4<sup>ème</sup> maison française de vente aux enchères). Les personnes désireuses de faire estimer ou de vendre des objets les déposent à la galerie. Un Commissaire-Priseur Millon les estime et éventuellement les prend en compte ou les achète pour une vente aux enchères chez DROUOT PARIS. La galerie perçoit une commission sur le prix d'adjudication

### **La Galerie Olivier Rousseau, Tours**

Ancien salarié de la Galerie du Lion à Orléans, Olivier ROUSSEAU a entrepris de se consacrer à son projet de création d'une galerie d'art contemporain et d'art sacré à Tours, ouverte en septembre 2014. Cette création a été facilitée par l'octroi d'un prêt d'honneur par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

Le galeriste expose, à tour de rôle, une douzaine d'artistes (nationaux et deux locaux) dans le champ de la création actuelle avec une prédilection pour les peintures mais également pour d'autres techniques : dessin, gravure, sculpture, broderie, collage, photographie...etc.

Il perçoit environ 50 % du montant des ventes. Le chiffre d'affaire réalisé en 2015 est d'environ 60 000€. La galerie est ouverte du mercredi au samedi, le nombre de visiteurs par exposition est d'environ 300 à 400 personnes en majorité locales avec toutefois quelques amateurs étrangers.

Olivier Rousseau est contraint de compléter ses revenus par une activité annexe en qualité de « Conseiller arts visuels et communication » dans l'association ECOPIA (Études, Conseil et organisation de projets et d'initiatives artistiques).

### III. L'apport de la culture à d'autres secteurs économiques et l'impact indirect de la culture : « les effets induits »

Le poids économique de la culture ne se limite pas à ses effets directs. Ses effets indirects sur d'autres secteurs économiques sont également intéressants à appréhender même si l'observation en la matière est plus que limitée.

La mesure chiffrée et précise de l'impact économique que peut avoir un équipement ou un événement culturel sur un territoire demeure un exercice difficile. Le lien de causalité entre l'implantation d'un équipement culturel et le développement économique local est compliqué à établir et peut être facilement remis en cause. Est-ce l'implantation d'un centre culturel qui a permis ce développement ou est-ce l'inverse ?

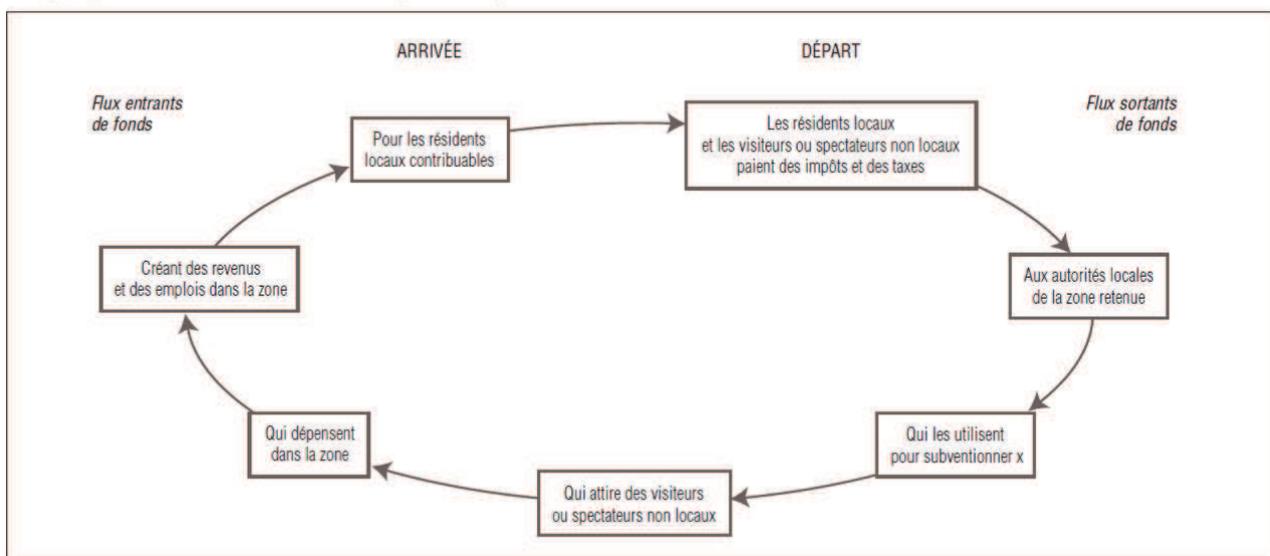
Pour étayer son travail, le CESER a pu s'appuyer parfois sur des enquêtes quand cela était possible (exemple : celle du Comité Régional du Tourisme de la région Centre-Val de Loire concernant le tourisme). Mais cette partie repose plus sur des auditions et des témoignages des acteurs locaux.

#### 1. Les effets induits, difficilement mesurables

Qu'est-ce que l'impact économique d'une activité culturelle ? Fondée sur le concept d'impact qui présuppose une relation de cause à effet(s), une analyse d'impact économique valide consiste en l'estimation complète des bénéfices nets – pour une période et une zone environnante définies – directement attribuables à une activité.

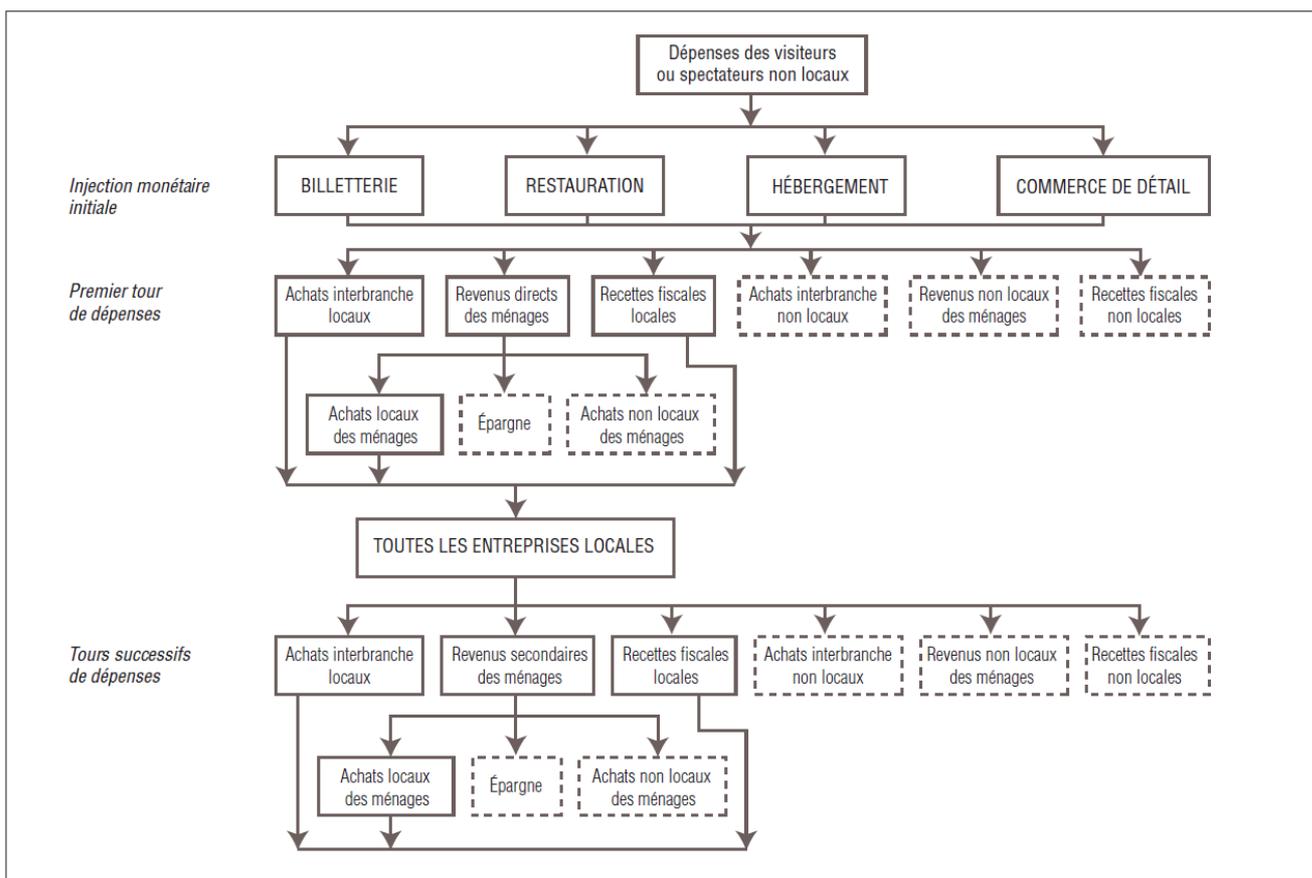
L'analyse d'impact repose sur le concept économique de « multiplicateur ». Lorsque des visiteurs ou des spectateurs non locaux dépensent en billetterie, restauration, hébergement et commerce de détail dans la zone d'étude du fait de l'existence de X ou Y, leurs dépenses directes initiales stimulent l'activité économique locale et créent un supplément de chiffres d'affaires, de rémunérations, d'emplois et de recettes fiscales. L'hypothèse implicite à ce raisonnement est que les secteurs d'activité locaux sont interdépendants.

**Graphique 1 – Le circuit économique sous-jacent**



Source : « Les premiers principes de l'analyse d'impact économique local d'une activité culturelle », Yann NICOLAS, DEPS, Ministère de la Culture, janvier 2007.

**Graphique 2 – Le processus du multiplicateur**



Source : Culture méthodes (DEPS, Ministère de la culture, 2007), d'après Crompton et McCay<sup>3</sup>.

Source : « Les premiers principes de l'analyse d'impact économique local d'une activité culturelle », Yann NICOLAS, DEPS, Ministère de la Culture, janvier 2007.

Au total, les effets directs sont les effets de premier tour des dépenses des visiteurs non locaux en billetterie, restauration, hébergement et commerce de détail (dépenses des établissements

concernés) ; les effets indirects correspondent à la répercussion des tours additionnels de recirculation des sommes initiales par le biais des dépenses des entreprises locales et des autorités locales ; les effets induits sont les répercussions produites ultérieurement par les effets directs et indirects et causées par les salariés d'entreprises locales bénéficiaires dépensant une partie de leurs rémunérations dans d'autres entreprises locales.

Si pendant longtemps, la recherche s'est peu concentrée sur la question de l'impact économique de la culture (les études d'impact économique étaient considérées comme une réponse face à la nécessité de justification objective du financement public des arts), les choses changent.

La première décennie du 21<sup>ème</sup> siècle a été marquée par une évolution de la participation du secteur culturel dans le développement économique : les industries culturelles ont gagné en importance. Elles sont devenues l'un des segments les plus dynamiques de l'économie. Celles-ci sous-tendent un nouveau concept de croissance et de développement économique. Il faut, en effet, souligner le rôle prédominant du secteur culturel dans la construction d'une économie créative.

L'« exposition » culturelle encourage sur longue période la créativité et influe sur le capital humain. Ainsi, l'« art » peut rendre plus productif ; les activités culturelles peuvent stimuler la « *créativité des entreprises* » et produire des compétences ou des qualifications au bénéfice de tous les secteurs économiques. Ces activités peuvent conduire indirectement à plus de développement industriel innovateur à travers la créativité dans le secteur des arts s'étendant aux autres activités économiques ; l'éducation artistique peut encourager le développement de la créativité des individus ; enfin, la consommation de contenus culturels peut avoir « *la faculté d'augmenter le capital humain du consommateur* » par ailleurs travailleur.

S'il est difficile de chiffrer précisément les effets indirects de la culture sur l'économie en région Centre-Val de Loire, le CESER a pu au cours des différents entretiens qu'il a eu sur le territoire aborder cette question avec les acteurs culturels.

Ainsi, il est constaté que, lors de la tenue d'événements culturels marquants du type festival, les distributeurs automatiques de billets (DAB) voient leur débit augmenter sensiblement, comme l'a souligné Monsieur Stéphane PIVERT, Secrétaire général de la Caisse d'épargne Loire-Centre, sans toutefois apporter un chiffre plus précis. C'est une piste à explorer dans le cadre de l'observation du poids économique d'un événement culturel sur un territoire.

Nombre des personnes auditées ont mis également en avant les entreprises partenaires ou fournisseurs avec lesquels elles travaillent : imprimeurs, débitants de boissons, électriciens, sociétés de surveillance, etc., mais aussi les activités qui profitent de l'organisation de l'événement via un surplus d'activité : taxis, vendeurs ambulants, commerces de souvenirs, produits dérivés, etc.

Par ailleurs, l'induit se niche aussi au niveau de l'activité des emplois publics sollicités lors de la tenue de manifestations culturelles : fonction publique territoriale (nettoyage de rue, sécurité...). A cela, il faut ajouter le bénévolat, qui, s'il n'est pas rémunéré par nature, permet la tenue et le bon fonctionnement de ces événements, tout en favorisant le vivre ensemble et le développement culturel au sein des territoires

## **2. Tourisme, hôtellerie, restauration**

La contribution la plus visible de la culture au développement local réside dans son pouvoir d'attraction touristique et ses effets positifs en dépenses, revenus et emplois.

Culture et tourisme sont indissociables puisque le patrimoine culturel est le « poids lourd » du tourisme régional. L'impact économique du tourisme se mesure par le montant des dépenses effectuées par les « touristes patrimoniaux » auprès des prestataires locaux – hôteliers, restaurateurs, commerçants -et du Trésor public, par le règlement des taxes de séjour.

La consommation touristique en région Centre-Val de Loire représente environ 2,9 milliards d'euros, soit 2% de la consommation touristique intérieure française et 4,4% du PIB régional. En région Centre-Val de Loire, la consommation touristique a progressé de 14,8% entre 2005 et 2011 (Source : Insee, DGE, Compte satellite du tourisme régionalisé 2011).

32 700 emplois sont liés au tourisme en région Centre-Val de Loire, ce qui représente 3,5% de l'emploi total de la région. La région Centre-Val de Loire se place au 11<sup>ème</sup> rang des régions françaises (ancien découpage territorial), en nombre d'emplois touristiques (source : INSEE, DADS 2011, Acooss

2011). Il est difficile de comptabiliser tous les emplois œuvrant dans le domaine du patrimoine notamment lorsque les employés, comme au château de Blois, sont des employés municipaux.

Pour ce qui est de la fréquentation, la région a enregistré en 2014, 7,3 millions de nuitées dans les hôtels et campings dont 70 % de nuitées françaises. 956 000 cyclistes ont emprunté la Loire à vélo générant 19,8 millions d'euros de retombées directes (données sur tout le parcours, jusqu'à Nantes). Plus de 8,9 millions de visiteurs ont été enregistrés dans les monuments, sites et musées de la région, dont près de 5 millions dans les monuments, 1,5 million dans les musées et 2,5 millions dans les autres sites, dont un nombre important au zoo de Beauval.

La saisonnalité est marquée au niveau de la fréquentation : forte concentration d'avril à septembre.

De même, les touristes sont plus présents en Indre-et-Loire et Loir-et-Cher, lieux d'implantation des monuments les plus importants.

Ce que les touristes apprécient le plus, ce sont :

- les châteaux et le patrimoine historique et culturel (77 % des étrangers et 76 % des Français),
- la nature et l'environnement (52 % des étrangers et 49 % des Français)
- le calme,
- les vins et produits du terroir.

Ainsi, la réputation du territoire s'est construite autour des châteaux de la Loire et du classement UNESCO. 9 touristes sur 10 visitent un château ou un monument au cours de leur séjour. 1/3 des touristes visitent un musée. En moyenne, les touristes visitent 4,5 sites au cours de leur séjour, ce qui est très important au regard de la durée de séjour moyenne (5,6 nuitées). Ainsi, par rapport aux moyennes nationales, le tourisme régional est plutôt actif (le tourisme balnéaire est différent : les personnes souhaitent se reposer).

		Français	Etrangers	Total
<b>Les touristes visitant les monuments et les châteaux</b>	Dépense moyenne par jour et par personne	58€	81€	66€
	Budget global du séjour	574€	1 224€	759€
	Durée moyenne de séjour	4,5 nuits	6,8 nuits	5,8 nuits
	Nombre de personnes en séjour	2,4 pers	2,4 pers	2,4 pers
<b>Les touristes visitant les parcs et jardins</b>	Dépense moyenne par jour et par personne	57€	82€	66€
	Budget global du séjour	623€	1 270€	769€
	Durée moyenne de séjour	5,1 nuits	7,1 nuits	5,9 nuits
	Nombre de personnes en séjour	2,3 pers	2,2 pers	2,3 pers
<b>Les touristes pratiquant la visite de musées</b>	Dépense moyenne par jour et par personne	59€	81€	66€
	Budget global du séjour	627€	1 253€	760€
	Durée moyenne de séjour	5,7 nuits	6,9 nuits	5,9 nuits
	Nombre de personnes en séjour	2,2 pers	2,1 pers	2,2 pers

Source : Etude sur les clientèles touristiques en région Centre-Val de Loire 2014, enquête 4V/Comité Régional du Tourisme Centre-Val de Loire en partenariat avec les organismes et observatoires départementaux du tourisme – avril à novembre 2014.

Le budget moyen d'un touriste en région Centre-Val de Loire (quelle que soit l'activité pratiquée) est de 741 euros (540 euros pour les Français, 1 082 euros pour les étrangers). Les touristes pratiquant des activités culturelles pendant leur séjour ont un budget moyen supérieur à la moyenne des touristes (cf. tableau ci-dessus).

En conclusion, pour les touristes, le patrimoine culturel est l'attrait majeur de la région mais ce n'est pas son seul atout :

- La nature, l'environnement, les vins, la gastronomie sont autant de facteurs appréciés par les clientèles,
- La visite de monuments est pratiquée par le plus grand nombre mais elle est souvent associée à d'autres activités qui diffèrent selon les profils. La diversité de l'offre du territoire répond ainsi au mieux à la pluralité des comportements des touristes.

### **Zoom : l'impact du Printemps de Bourges sur le tourisme**

Les représentants du Printemps de Bourges n'ont pas concrètement les éléments permettant d'évaluer l'impact du festival sur le territoire. Ils aimeraient toutefois qu'une telle étude puisse être menée à la demande notamment des collectivités territoriales, partenaires du festival.

Toutefois, ils disposent d'éléments d'appréciation qui leur indiquent que le Printemps de Bourges joue sur l'activité économique locale, tant au niveau du remplissage des hôtels, de l'activité des restaurants, des commerces...

Une étude menée en 2009 sur les festivaliers du Printemps<sup>31</sup> montrait que :

- 40 % des touristes interviewés passaient une nuit dans le Cher. On notait une rupture sur les courts séjours (seulement 25 % des séjours), puis une augmentation sur les séjours à 4 ou 5 nuitées. Ce type de séjour concernait essentiellement la clientèle professionnelle.
- Plus de la moitié des touristes interrogés fréquentaient un hébergement non-marchand avec une forte prédominance de l'hébergement chez des parents ou amis. Le principal hébergement marchand restait l'hôtel, largement plébiscité par les professionnels.
- Sur les 134 personnes déclarant pratiquer une activité en parallèle du Printemps de Bourges, on notait une moyenne de deux pratiques d'activités annexes. La principale activité citée était « aller au restaurant », venaient ensuite le shopping et les visites. Les visites se résumaient souvent à « un tour de ville » plutôt que des visites de musées ou monuments.

Le profil des touristes :

- une clientèle souvent jeune et aux revenus faibles
- une clientèle n'ayant pas de moyen de transport propre à elle et donc dépendante des transports en commun

La provenance des clientèles touristiques :

- malgré sa renommée, le Festival n'a pas la capacité de capter un flux important de touristes hors région Centre,
- une sous-représentation des clientèles franciliennes, une des clientèles cibles pourtant prioritaires pour le département,
- des touristes venant de toute la France.

---

<sup>31</sup> Enquête clientèle Printemps de Bourges 2009, Comité Départemental du Tourisme du Cher.

Le CESER tient à mettre en avant quelques points marquants de cette enquête :

- l'envie des festivaliers de rester à proximité du festival pour leur hébergement
- et le peu d'intérêt qu'ils portent à la découverte de la ville de Bourges et encore moins à celle du département.

#### Le Printemps dans la ville

Le festival se décline pendant 6 jours dans toute la ville à travers l'opération « Le Printemps dans la ville ». Cette opération consiste en des partenariats passés entre l'organisation du Printemps de Bourges et une quarantaine de bars et une quinzaine de restaurants. Des multitudes de concerts, des dizaines et dizaines d'artistes se produisent dans les bars, permettant d'ouvrir le festival sur la ville et offrant ainsi une complémentarité à la programmation musicale du Printemps de Bourges.

#### **Chartres en lumières<sup>32</sup>, quand le tourisme s'appuie sur le patrimoine pour se développer**

Chartres en lumières est un exemple de développement touristique s'appuyant sur un projet culturel. Ce projet est né en septembre 2003 de la volonté de mettre en valeur la qualité du patrimoine faisant suite à l'inscription de la cathédrale au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Chartres, étant connue aussi par la qualité de ses vitraux, le lien a été fait entre patrimoine et lumière. Cette manifestation se tient tous les ans d'avril à octobre

Le but affiché était d'attirer le maximum de touristes et de les garder sur place la nuit. D'ailleurs des partenariats ont été développés avec des voyagistes afin d'inscrire Chartres en Lumières dans des circuits (Paris-Versailles-Rambouillet-Chartres-Châteaux de la Loire). Il faut rappeler que Chartres en lumières est une manifestation entièrement gratuite.

Le travail lumineux et sonore mis en œuvre dans la ville de Chartres se veut porteur d'une identité culturelle contemporaine et attractive de la ville. Ce travail de composition est porté par une réflexion plastique, fondée sur un travail historique et patrimonial. Il s'attache à créer un rapport différent, à offrir au public un nouveau regard sur la ville.

Les illuminations, réalisées par un prestataire, sont renouvelées tous les trois ans. Plus de 20 monuments sont ainsi mis en valeur (cf. chiffres et carte ci-dessous). Toutefois cet événement ne provoque aucune retombée sur les musées.

D'après les personnes auditées par le CESER, Chartres en lumières a eu un impact non négligeable sur l'économie locale puisque 4 hôtels ont été créés depuis sa mise en place, générant de nouveaux emplois. La ville de Chartres a identifié un déficit de gîtes pour accueillir une clientèle désireuse de ce type d'hébergement.

Les bars ou cafés qui jusqu'à présent fermaient relativement tôt ont demandé une autorisation d'ouverture jusqu'à 1h00 du matin. Les restaurants ont également profité de cette manne et ont adapté leur carte aux touristes (principalement en anglais). L'Union des commerçants constate une demande grandissante d'ouverture plus tardive. Si la mairie n'a pas créé d'emploi supplémentaire pour gérer cette manifestation, l'office du tourisme en a créé un.

---

<sup>32</sup> Source : audition des responsables de la ville de Chartres.

La CCI est partenaire de cet événement et l'Union des commerçants alloue un budget pour la fête de la Lumière qui clôt la saison de Chartes en lumières. En termes de chiffre d'affaires, cela correspond selon leurs représentants à « un petit Noël ».

### **3. Bâtiment et travaux publics (BTP): l'exemple des entreprises de restauration du patrimoine**

S'il est délicat d'obtenir des éléments statistiques propres au secteur culturel dans le bâtiment et dans les travaux publics, il y a bien un lien entre les deux. C'est notamment le cas des entreprises de bâtiment œuvrant pour la restauration du patrimoine. Il faut toutefois souligner que souvent ces entreprises n'interviennent pas uniquement dans le champ patrimonial public ou privé. Elles peuvent également effectuer des chantiers de construction ordinaire.

Depuis plusieurs années, les entreprises de restauration de monuments historiques sont dans une situation préoccupante, subissant les mêmes tourments que l'ensemble du secteur de la construction. « *Les opérations étant moins nombreuses, la concurrence est plus féroce et les prix sont tirés vers le bas* », selon Didier Durand, président du Groupement français des entreprises de restauration des monuments historiques (GMH), affilié à la FFB. Dix entreprises sur les quelque 200 adhérentes au GMH ont ainsi dû déposer le bilan depuis début 2014, en France. Pourtant ces entreprises mobilisent des métiers « d'excellence et non délocalisables ». Aujourd'hui, la filière, qui emploie 27 500 salariés au sein de 700 entreprises hautement qualifiées pour la restauration du patrimoine et des monuments historiques, craint l'avenir.

Si le ministère de la Culture a maintenu sa contribution à la restauration des bâtiments classés ou inscrits au titre des monuments historiques (312 millions d'euros par an), l'effet de levier qu'il génère traditionnellement s'est enrayé. Les collectivités, sous l'effet de la pression budgétaire (baisse des dotations de l'Etat), des modifications de leurs exécutifs, de leurs compétences ou de leurs contours géographiques (pour les régions), sont dans un attentisme généralisé. En 2016, de nombreuses opérations n'ont pas pu être réalisées, mettant le secteur en difficulté. Mais la situation est hétérogène sur le territoire. Les professionnels vont chercher les opportunités là où elles se trouvent. Certains arrivent à exporter leurs savoir-faire en Russie, au Moyen-Orient ou aux Etats-Unis. La plupart tentent de se tourner davantage vers les marchés privés, en France, notamment auprès de riches propriétaires originaires des pays précités.

#### **Des entreprises de restauration du patrimoine également en difficulté en région Centre-Val de Loire**



**Restauration du Château de Chambord**

Le secteur de la restauration du patrimoine va mal. Ces difficultés rencontrées par les entreprises de restauration du patrimoine trouvent leur origine dans la réduction des commandes publiques. Le patrimoine est un élément d'ajustement dans les budgets de la puissance publique (Etat et collectivités).

Au cours des auditions que le CESER a pu faire, plusieurs témoignages sont venus conforter ce sentiment.

### **L'entreprise Jaillais**

Ces trois dernières années, les effectifs de l'entreprise sont passés de 60 à 40 unités en CDI compte tenu de la baisse très significative de l'activité et du chiffre d'affaires. Actuellement l'entreprise compte 15 tailleurs de pierre, effectif que le chef d'entreprise essaie de préserver (pour maintenir et transmettre le savoir-faire) en puisant sur ses réserves et biens personnels.

Ces difficultés résultent pour une grande part d'un désengagement progressif des collectivités : les monuments historiques qui représentaient jusqu'à 40 % de l'activité en 2009 ne représentent plus aujourd'hui que 10 %.

### **Le groupe Lefèvre**

La société Lefèvre constitue aujourd'hui une PME familiale employant quelques 350 salariés sur le quart Nord de la France (1 000 dans toute la France), et ceci en fait la première entreprise française, entièrement consacrée à la Restauration du Patrimoine. En région Centre-Val de Loire, Lefèvre compte deux agences : une à Blois et l'autre à Bourges.

L'agence de Blois compte 20 salariés actuellement et réalise un chiffre d'affaires de 2,2 millions d'euros (contre 2,6 millions il y a 3 ans).

Il y a quelques années, 90 % du chiffre d'affaires provenait de chantiers de la commande publique. Depuis, la direction a tenté de minorer cette dépendance en allant vers les particuliers et la restauration du petit patrimoine. Désormais, la commande publique ne représente plus que 60 % (en moyenne) du chiffre d'affaires de l'entreprise.

Le responsable de l'entreprise indique ne pas pouvoir remplacer les départs à la retraite du fait du contexte économique, ni pouvoir former des apprentis. Il ne peut pas non plus embaucher et préfère étaler les chantiers ou recourir à de l'intérim (pour les travaux nécessitant moins de qualifications).

Le responsable régional de l'entreprise, qui est également délégué régional du Groupement des entreprises de restauration des Monuments Historiques (GMH), indique qu'un euro investi dans la restauration du patrimoine engendrerait 10 euros de retombées économiques, notamment au niveau du tourisme (chiffres GMH).

Ainsi, les entreprises de restauration du patrimoine sont obligées de se diversifier pour survivre. C'est le cas du groupe Villemain qui a créé Roc Resort pour réhabiliter des monuments en hôtels. L'entreprise s'est également lancée dans la construction de chais, de haras et, avec Roc Ingenierie, dans celle de bâtiments industriels clés en main.

## **4. L'artisanat et les métiers d'art**

Outre les effets sur certains secteurs bien précis comme le tourisme et le BTP, la culture touche l'artisanat et notamment l'artisanat d'art. Si une partie de l'activité de ces artisans relève pleinement du champ culturel, une autre part de leur activité peut relever de travaux plus ordinaires.

Parmi les entreprises artisanales, les métiers d'art occupent une place particulière. Grâce à des activités à forte valeur ajoutée, appuyées sur un savoir-faire souvent ancien et toujours pointu, ces entreprises constituent une vitrine pour l'artisanat tout entier, participant au développement local et contribuant à valoriser l'image de la France et de la région Centre-Val de Loire.

L'article 22 de la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises, remplace l'article 20 de la loi du 5 juillet 1996 et donne une définition légale des « métiers d'art ». Selon cet article : *"relèvent des métiers d'art, [...] les personnes physiques ainsi que les dirigeants sociaux des personnes morales qui exercent, à titre principal ou secondaire, une activité indépendante de production, de création, de transformation ou de reconstitution, de réparation et de restauration du patrimoine, caractérisée par la maîtrise de gestes et de techniques en vue du travail de la matière et nécessitant un apport artistique. Une section spécifique aux métiers d'art est créée au sein du répertoire des métiers"* (cf. liste des métiers d'art, Annexe 3).

La liste des métiers d'art est fixée par arrêté conjoint des ministres chargés de l'artisanat et de la culture (cf. annexe 3). Ils se répartissent en 16 domaines : architecture et jardins, ameublement et décoration, verre et cristal, mode et accessoires... Ce patrimoine immatériel fait partie de notre culture. Un métier d'art peut être défini par l'association de trois critères :

- il met en œuvre des savoir-faire complexes pour transformer la matière,
- il produit des objets uniques ou des petites séries qui présentent un caractère artistique,
- le professionnel maîtrise ce métier dans sa globalité.

Certains artisans d'art travaillent dans des domaines bien connus du public comme l'ébénisterie ou la bijouterie. D'autres exercent des métiers rares : chaumier, gantier, sérigraphie...

Des domaines d'activité variés :

- **Monuments historiques** : C'est le royaume de la conservation-restauration. Mais la création artistique y a aussi sa place, comme par exemple dans le secteur du vitrail.
- **Musées** : Ils font appel aux professionnels des métiers d'art pour l'entretien et la restauration de leurs collections. Certains musées possèdent leurs propres ateliers. Les nouvelles acquisitions apportent une reconnaissance aux créateurs d'aujourd'hui.
- **Espace public** : Encore peu concerné, l'espace public offre néanmoins un potentiel de développement intéressant. Il peut s'agir de mobilier urbain, d'éléments décoratifs comme les fontaines, mais également de l'aménagement d'écoles ou d'une station de métro.
- **Architecture** : Les architectes apprécient d'intégrer les savoir-faire des métiers d'art dans leurs projets. Certains chantiers peuvent réunir de nombreuses spécialités : mosaïque, vitrail, ferronnerie, peinture en décor, staff ou stuc...
- **Art contemporain** : Certains professionnels des métiers d'art inscrivent leur démarche créative dans la sphère de l'art contemporain. L'objet s'éloigne de sa fonctionnalité pour devenir une œuvre d'art à part entière.
- **Décoration** : La maison fait l'objet de toutes les attentions. De plus en plus le résident cherche à créer une ambiance qui lui ressemble avec des objets singuliers.
- **Design** : De nombreux designers font appel aux professionnels des métiers d'art pour réaliser des pièces en séries limitées. Au-delà de la simple esthétique, l'objet s'inscrit d'abord dans une démarche et un projet.
- **Mode** : Plume, dentelle, broderie, création textile, sans oublier le modélisme... Des défilés haute-couture aux créateurs indépendants, la mode ne peut se passer des métiers d'art.
- **Luxe** : Hermès, Baccarat, Vuitton, Chanel... Toutes ces grandes maisons font vivre des savoir-faire d'exception. Une production très haut de gamme particulièrement présente à l'export.

Il n'existe pas de statut unique regroupant l'ensemble des professionnels des métiers d'art. Selon leur activité, ils peuvent choisir entre quatre statuts et un dispositif (artisan<sup>33</sup>, artisan-auteur<sup>34</sup>, profession libérale<sup>35</sup>, fonctionnaire<sup>36</sup>, autoentrepreneur).

La France compte plus de 38 000 entreprises métiers d'art. Ce sont souvent des PME mais aussi de tous petits ateliers ou des manufactures. Le chiffre d'affaires du secteur s'élevait à 8 milliards d'euros en 2007 (Source : Institut National des Métiers d'Art). En région Centre-Val de Loire, plus de 900 entreprises métiers d'art sont recensées<sup>37</sup> et mettent en œuvre des savoir-faire connus dans le monde entier comme celui des maîtres-verriers de Chartres pour l'art du vitrail. Mais il existe aussi des spécialités rares comme l'ennoblissement textile, la dentelle, la restauration d'avion ancien ou la création de bijoux de tête. 41 entreprises sont labellisées « entreprise du patrimoine vivant ».

Ces 900 entreprises métiers d'art exercent plus de 150 métiers différents répartis sur tout le territoire régional (1 000 salariés environ). Ce sont majoritairement des entreprises de petites tailles avec un taux moyen de 1,3 salarié employé par entreprise, et un chiffre d'affaires ainsi que des bénéfices faibles. 36 % de l'artisanat d'art en région concernent le bois, 19 % la bijouterie-joaillerie, et 10 % les arts graphiques.

UN ARTISANAT D'ART RÉGIONAL TRÈS DIVERSIFIÉ : PLUS DE 100 MÉTIERS REPRÉSENTÉS		
ACTIVITÉS	NOMBRE D'ARTISANS	%
Bois ( finition, restauration de meubles)	321	36
Bijouterie, joaillerie	174	19
Arts graphiques (graphisme, décoration)	95	10
Tradition (tonnellerie, maréchalerie)	81	9
Terre (articles céramiques)	67	7
Cuir (maroquinerie, chaussures, taxidermie)	65	7
Arts mécaniques (jeux et jouets, marionnettes)	34	4
Tabletterie	18	2
Verre	18	2
Textile (dentelle, broderie, tulle, modéliste, styliste)	17	2
Luminaires	8	1
Métal (fabrication de médailles et de monnaie, dinanderie)	3	1
<b>Total</b>	<b>901</b>	<b>100</b>

Source : Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat du Centre - 2011

Plusieurs dispositifs de soutien ainsi que des manifestations existent en région Centre-Val de Loire pour valoriser ce secteur (Les Artisanales de Chartres, Salon régional des métiers d'art à Orléans, Biennale des métiers d'art à Saint Amand-Montrond). Un guide régional est également édité par le Conseil régional.

<sup>33</sup> L'artisan dépend de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat qui lui demande de posséder un diplôme ou un titre homologué dans le métier exercé ou bien de justifier d'une expérience de trois ans. Les entreprises artisanales doivent être immatriculées au Répertoire des Métiers. Elles peuvent prendre différentes formes juridiques : l'Entreprise individuelle (EI), la Société en nom collectif (SNC), l'Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL), l'Entreprise individuelle à responsabilité limitée (EIRL), la Société à responsabilité limitée (SARL), la Société anonyme (SA).

<sup>34</sup> L'artisan-auteur exerce une activité de création à titre indépendant et doit être affilié à la Maison des Artistes. Son affiliation dépend du domaine d'activité et du montant minimum de ses revenus.

<sup>35</sup> La profession libérale s'applique aux activités de création qui ne répondent pas aux conditions requises pour bénéficier du statut d'artiste-auteur. L'inscription se fait au Centre des formalités des entreprises de l'URSSAF.

<sup>36</sup> Il exerce notamment son activité dans les musées nationaux et les manufactures nationales.

<sup>37</sup> Centréco, données 2011.

La région Centre-Val de Loire compte plusieurs lieux ressources ou pôles des métiers d'art :

- Le Centre international du vitrail à Chartres,
- Le Centre de création céramique de La Borne (Henrichemont, Cher),
- La Cité de l'Or à St-Amand-Montrond,
- Le Musée du Compagnonnage à Tours,
- La Coopérative de Vannerie de Villaines (Villaines-les-Rochers – Indre-et-Loire),
- La Cité de la soie à Tours,
- La Maison des métiers d'art à Ferrières-en-Gâtinais.

Les métiers d'art symbolisent un certain art de vivre à la française qui représente un véritable atout pour les territoires en termes de développement et d'attractivité touristique.

Se pose le défi de la formation aux métiers d'art et de la nécessité d'assurer la relève par la transmission des savoirs et savoir-faire.

Pour nourrir sa réflexion et illustrer son propos, le CESER a rencontré plusieurs de ces artisans d'art ou de ces structures liées aux artisans d'art. Il a ainsi audité :

- Monsieur Bruno DREUX, luthier à Orléans,
- Le Musée du Compagnonnage à Tours (cf. fiche patrimoine),
- Monsieur Gabriel Loire des Ateliers Loire à Chartres (maître verrier, vitrail)
- Et le Centre International du vitrail à Chartres.

### **L'exemple de l'Atelier Bruno DREUX (Artisan Luthier, Orléans puis Artenay)**

Au niveau économique, l'ensemble de la filière de la lutherie est en crise sévère, crise jamais connue depuis l'après-guerre, car il y a de moins en moins d'instrumentistes. Les gens repoussent l'achat d'instruments anciens (car chers) au profit d'instruments neufs (moins onéreux). Pour Bruno DREUX, un fossé s'est creusé entre les deux extrêmes de la filière :

- En haut : des violons anciens continuent à se vendre à des prix faramineux (Stradivarius à 20 millions d'euros achetés par des groupes d'investisseurs qui prêtent ensuite les instruments à des musiciens célèbres contre de la publicité),
- En bas : les luthiers qui construisent des instruments neufs.

95 % des luthiers fabriquant des instruments neufs sont sous statut de microentreprise et ne peuvent ni embaucher ni accueillir d'apprentis. Néanmoins, avant de passer sous ce statut juridique, il a formé, il y a quelques années, un jeune apprenti, qui a obtenu son diplôme et qui a ouvert son atelier depuis 3 ans. Il alerte toutefois sur le nombre impressionnant de jeunes qui veulent se former et devenir luthier alors que la filière est en crise. A ceux qui le sollicitent, il tente de leur démontrer que l'avenir sera difficile pour finir par être bouché, il fait en sorte de les amener vers une autre orientation.

Il souligne également le poids très fort d'internet : les gens possédant un violon chez eux, mais qui n'en connaissent pas la valeur, peuvent désormais la trouver facilement sur le net. Ainsi, les luthiers réparateurs généralistes qui auparavant leur rachetaient en se faisant des marges à la revente, ne peuvent plus procéder de la sorte. On est dans la transparence sur la cote des instruments anciens.

Concernant la concurrence des instruments venant de Chine, il explique que certains luthiers font venir les pièces d'Asie et se contentent de les assembler et de les vendre sur le net.

Il refuse le terme d'artisan d'art ; il est simplement un artisan qui fait bien son travail. Un artiste exprime quelque chose via son art. Pour lui, il n'exprime rien. C'est le musicien qui exprime quelque chose avec l'outil qu'il lui fournit.

Pour que son affaire fonctionne, il lui faut 4 000 euros de recettes par mois. Son chiffre d'affaires l'an dernier était de 65 000 euros. Il faut stocker 300 à 400€ de bois pour fabriquer un violon. Il avoue ne travailler intensivement que lorsque son banquier le rappelle à l'ordre, consacrant le reste de son temps à la recherche d'idées pour améliorer ses violons.

### **Les Ateliers Loire (Vitreaux, entreprise familiale, Chartres)**

Créés en 1946 les Ateliers Loire perpétuent la créativité et les recherches techniques tout en maintenant leur savoir-faire pour les vitreaux traditionnels et la dalle de verre. Bien que la technique de "la dalle de verre" soit relativement récente (70 ans), la restauration de certaines verrières est maintenant d'actualité. Les Ateliers Loire pionniers dans cette technique et, avec plus de 300 nuances de dalles en stock, sont les spécialistes de ce type de restauration. Avec une équipe d'une dizaine de compagnons, les ateliers réalisent de très importants chantiers en France et à l'étranger. La création de vitreaux dans l'architecture religieuse représente 60 % du chiffre d'affaire.

Dès la création de l'atelier, les Loire ont accueilli des artistes pour la réalisation de leurs projets en vitrail ou mosaïques et plus largement en art mural depuis 1986. Plus de 40 artistes sont ainsi venus à Lèves pour la création de vitreaux.

### **Centre International du vitrail de Chartres**

L'activité du Centre international du vitrail (créé en 1980) s'exerce autour de plusieurs axes :

- Un musée,

- Un centre de formation (accueillant 10 personnes par an, diplômés de niveau IV inscrits au RNCP) ;
- Une école du vitrail et du patrimoine accueillant 500 élèves par an (de la maternelle au collège) pour des ateliers artistiques,
- Une offre touristique avec des visites guidées (accueil de 1 500 à 2 000 Américains par an pour des ateliers-stages de 35h00 de découverte des métiers du vitrail),
- De l'expertise.

Le centre emploie 31 personnes ce qui représente 8,4 ETP (animateurs, formateurs, professeurs, dont 60 % de femmes) et 2 ETP administratifs. Il y a une externalisation de certaines compétences comme les ressources humaines.

Des projets internationaux sont développés (Canada, Chine, Israël, etc.) notamment pour la formation de maîtres verriers et des échanges scientifiques.

Depuis 2011, le centre international du vitrail de Chartres est clairement concurrencé par la création, à l'initiative du Conseil départemental de l'Aube, d'un établissement dédié au vitrail, annonçant Troyes comme étant la capitale européenne du vitrail.

## IV. Propositions du CESER

En préambule aux propositions émises par le CESER, il est important de rappeler que la loi NOTRe (LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) fait de la culture une compétence partagée. Elle précise que : « *La responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'Etat dans le respect des droits culturels énoncés par la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005* » (article 103).

Dans un contexte de maîtrise des finances publiques, le risque de ce partage de la compétence réside dans le désengagement d'un certain nombre d'acteurs et de ce fait, dans l'abandon de projets. Puisque la culture demeure une compétence partagée, la Région en lien avec la DRAC doit veiller à ce qu'il y ait une réelle coordination régionale des différentes politiques culturelles menées sur le territoire. **Le CESER préconise la mise en place d'une instance régionale d'orientation et d'observation de la culture comprenant des représentants de l'État, des collectivités et des acteurs culturels des différents secteurs.** Elle aurait pour mission de faire le point sur le développement, la fréquentation et l'économie de la culture sur le territoire du Centre-Val de Loire, de faire le suivi des décisions budgétaires des collectivités et de proposer des actions. Son but serait de vérifier qu'une offre culturelle existe sur tous les territoires pour éviter les « zones blanches culturelles ». Son travail pourrait se comparer à ce qui existe par exemple pour le mouvement sportif (conférence régionale du sport).

### Actions proposées

#### 1- SE DOTER DE STATISTIQUES REGIONALES POUR MIEUX CONNAITRE LE SECTEUR ET AGIR

- Le CESER insiste sur la nécessité **d'une meilleure observation statistique régulière de la culture**, notamment pour mieux en mesurer l'impact tant en termes économique que d'attractivité sur les territoires. Que ce soient des événements, des équipements ou du patrimoine, il s'agit de mettre en place des indicateurs et de les prévoir en amont. L'objectif est une observation comparative, avec des critères harmonisés (à noter que les services de l'INSEE travaillent actuellement à la réalisation du kit harmonisé au niveau national pour l'observation du champ culturel). Cette nécessité d'une observation plus fine et précise du secteur culturel est très souvent mise en avant comme dans le dernier rapport relatif aux festivals (Pierre COHEN, 2016). L'éclairage statistique permettrait aux collectivités de mieux mesurer les incidences de leurs choix politiques et serait une véritable aide à la décision.
- Chercher à **connaître la consommation culturelle régionale** par le biais statistique mais aussi au cours d'événements ou manifestations culturels en se servant notamment des relevés d'utilisation des distributeurs automatiques de billets (DAB) dont disposent les agences bancaires.

#### 2- GARANTIR UNE OFFRE CULTURELLE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE ET DEVELOPPER L'ACTIVITE

L'instance régionale d'orientation et d'observation de la culture doit être **le lieu de veille et de suivi des décisions des politiques culturelles** pour les territoires du Centre-Val de Loire. Il s'agit de pouvoir anticiper et veiller à ce que chaque territoire bénéficie d'offres culturelles diversifiées.

- **Disposer d'un état des lieux de tous les équipements, du patrimoine et des offres culturelles par secteur** pour l'ensemble du territoire. **Un plan pluriannuel d'implantation et de réhabilitation** de ces équipements et du patrimoine, en lien avec les autres collectivités, devra être établi de manière à réagir et planifier selon les décisions de chaque niveau.
- **Aller vers une réelle intercommunalité culturelle des équipements et de l'offre culturelle** (tarifs identiques pour tous les habitants d'un territoire intercommunal quelle que soit leur commune de résidence, ex : gratuité des médiathèques de l'agglomération d'Orléans ou exemple inverse du conservatoire de Châteauroux qui a vu ses effectifs baisser de par l'augmentation des tarifs pour les non-résidents). La mutualisation ne doit toutefois pas signifier réduction de l'offre culturelle ni moindre qualité de la « prestation ». **Créer un cercle vertueux** : en donnant l'envie aux plus jeunes, on fait naître une demande culturelle qui se poursuivra à tous les âges de la vie permettant aussi l'émergence d'une offre culturelle diverse.
- Créer les conditions de la consommation culturelle en instaurant une organisation des transports pour que le public puisse facilement se rendre dans les lieux culturels ou sur les sites dans lesquels se déroulent les événements, par exemple en mettant en place, en lien avec les acteurs culturels, des circuits permettant de se rendre dans plusieurs sites notamment en période d'affluence et de manière prioritaire en milieu rural.
- **Impliquer les acteurs économiques dans la culture :**
  - Amener les Comités d'Entreprises à avoir une offre culturelle qui soit axée sur la création et la découverte : aller au-delà de la seule consommation culturelle assise sur une billetterie.
  - Créer une mission « mécénat » au sein des services du Conseil régional à l'instar de ce qui existe déjà dans certaines collectivités pour aider les porteurs de projet à trouver d'autres sources de financements.
  - Créer des liens entre les entreprises de l'innovation et celles de la culture ; que les unes aident les autres pour favoriser le développement des deux secteurs. Lancer des appels à projets.
  - Impliquer davantage le réseau des chambres consulaires dans le champ culturel pour une meilleure prise de conscience de l'apport de la culture à l'économie.
- **Former et faire découvrir la culture :**
  - Développer la formation aux métiers de la culture de l'apprentissage au supérieur. Faire connaître ces métiers, notamment au sien des forums des métiers, pour faire émerger les créateurs de demain. Soutenir les cursus d'enseignement supérieur liés à la culture.
  - Développer les formations en langues étrangères notamment pour les employés œuvrant dans le champ patrimonial et touristique pour améliorer la qualité d'accueil et ainsi augmenter l'attractivité des sites pour les touristes étrangers.
  - **Transmettre les savoirs et savoir-faire des artisans, compagnons ou ouvriers d'art** pour la préservation du patrimoine de notre région (au sens large, bâti et non bâti, ex : fondeur de cloches, taillandier, fabrique de brique, de sabots, des bateaux de Loire, vannerie, faïencerie...). Pourquoi ne pas développer des filières d'excellence, en lien avec les campus des métiers et de l'artisanat de Tours ?
  - Augmenter l'offre d'ateliers et d'options artistiques dans les collèges et lycées et élargir la palette des champs culturels.

- **Développer l'activité, aider, accompagner les structures, les entreprises :**
  - Les acteurs culturels sont de plus en plus confrontés à des problématiques de gestion ou financières proches des entreprises. Ils doivent également savoir « vendre » leur projet artistique, voire l'exporter. Il faut leur permettre de se structurer pour développer leur activité. Dans le cadre des compétences de la Région en matière de formation professionnelle, il serait bon de développer les actions de formation spécifiques et d'offrir conseils et accompagnement aux artistes et établissements culturels.
  - Soutenir les créateurs d'entreprises culturelles mais aussi les entrepreneurs existants qui sont seuls, pour la majeure partie d'entre eux, d'autant que le secteur culturel offre une bonne dynamique en la matière. Cela peut passer par **le développement de coopératives d'activités et d'emploi culturels (CAE)** comme ARTEFACTS à Orléans<sup>38</sup>.
  - **Inciter fortement les acteurs à travailler en réseau** et de manière transversale. Exemple : aider les librairies indépendantes à développer des partenariats avec les acteurs culturels du territoire, comme les théâtres ou salles de spectacles, pour organiser des événements leur permettant de présenter les livres et CD se rapportant au spectacle.
- **Soutenir l'emploi :**
  - Favoriser la pérennisation des emplois culturels quand cela est possible même si par **nature certaines activités nécessitent la souplesse apportée par le régime de l'intermittence ou le recours à des saisonniers. Faire émerger des groupements d'employeurs culturels et de l'économie créative pour créer des emplois à temps plein** partagés et promouvoir l'accompagnement en gestion des Ressources Humaines dans les domaines de la culture, en s'inspirant de ce qui est fait, par exemple, par l'AGEC (Aquitaine groupement employeurs culture) <sup>39</sup>.
  - **Développer la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences dans le champ culturel.**
  - Soutenir les entreprises en difficulté qui détiennent des emplois relevant d'un savoir-faire particulier et des métiers d'art. Anticiper les cessations pour favoriser la transmission.

---

<sup>38</sup>La CAE propose un accompagnement avant l'intégration de la CAE sous statut d'Entrepreneur-Accompagné : l'objectif est alors de permettre au porteur de projet d'évaluer ses capacités à entreprendre et d'apprécier l'opportunité de créer ou non une entreprise. Après l'intégration dans la CAE, cet accompagnement se fait sous le statut d'Entrepreneur-Salarié, l'objectif étant alors de permettre au porteur de projet de stabiliser et de pérenniser son activité professionnelle à la hauteur de ses ambitions. Grâce au statut d'entrepreneur salarié, l'entrepreneur dispose d'un contrat à durée indéterminée, d'une protection sociale, d'une couverture professionnelle, d'un accompagnement renforcé pour développer ses compétences entrepreneuriales et de services de gestion mutualisés.

<sup>39</sup>L'AGEC, est un groupement d'employeurs culturels et de l'économie créative. Ses activités principales sont la mutualisation d'emplois et l'accompagnement en gestion des Ressources Humaines dans les domaines de la culture (théâtre, danse, acteurs de l'économie créative, musique, spectacle vivant, services culturels, arts plastiques...). En regroupant les besoins à temps partiels de ses adhérents, l'AGEC construit des emplois à temps pleins partagés. Entité de l'économie sociale et solidaire, l'AGEC est un outil au service des opérateurs et des institutions, dans une dynamique durable de concertation et de construction de parcours des salariés.

### 3- INTRODUIRE UNE DIMENSION « ENVIRONNEMENT » DANS LA CULTURE

- Introduire l'écoconception dans la construction de nouveaux équipements culturels en région Centre-Val de Loire.
- **Créer de nouveaux liens entre culture et économie circulaire** en s'inspirant de la « Réserve des arts » qui existe notamment à Paris : il s'agit de récupérer des pièces uniques, des décors ou des scénographies pour permettre leur réutilisation ou leur recyclage. Cela permettrait aux acteurs culturels de pouvoir acquérir du matériel unique et de qualité à des tarifs défiant toute concurrence. Ce serait un atout réel pour l'économie fragile qu'est celle de l'art. Outre l'opportunité que cela représenterait de soutenir les professionnels de la culture, cela permettrait de s'impliquer dans une initiative durable. (plus d'infos en suivant ce lien : <http://www.lareservedesarts.org/>).
- **Favoriser la mutualisation des matériels scéniques et techniques** possédés notamment par les collectivités, en mettant par exemple en place une base de données accessible. L'idéal serait qu'elle soit régionale.

### 4- DEVELOPPER LE NUMERIQUE POUR TOURNER LA CULTURE VERS LE FUTUR

- Assurer une couverture réseau optimale pour tous les acteurs culturels (et patrimoniaux) même ceux les plus isolés pour leur permettre de développer leur activité. En effet, nombre d'établissements rencontrent de grandes difficultés en ce domaine car trop éloignés ou situés dans les franges de la région.
- Promouvoir et amplifier le lien entre culture, art et numérique en poursuivant l'action engagée notamment par CICALIC via l'appel à « projets numériques culturels innovants lancé en 2015 »<sup>40</sup>. La région Centre-Val de Loire est marquée par son patrimoine, bâti notamment (imposant avec les châteaux et les cathédrales), mais aussi naturel (Loire patrimoine mondial de l'UNESCO) et gastronomique (cité de la gastronomie à Tours, gastronomie française inscrite au patrimoine mondial immatériel de l'UNESCO). La culture vit avec son temps et va de concert avec le numérique et les nouvelles technologies. A l'instar de l'accord qui vient d'être signé entre Google et 18 châteaux de la région, il faut favoriser l'accès numérique à la culture de notre région via la visualisation en ligne de ces monuments ou œuvres. Cette première découverte virtuelle permet très souvent d'accroître le nombre de visiteurs dans les sites culturels ayant développé ces technologies.

---

<sup>40</sup> La Région Centre-Val de Loire est engagée dans le soutien à la créativité et à l'innovation numérique sur son territoire. Afin de stimuler et favoriser le développement de nouveaux usages numériques culturels, en 2015 Cicalic s'est vu confier par la Région le lancement et l'expertise d'un appel à projets intitulé Projets numériques culturels innovants. Ses objectifs :

- promouvoir de nouvelles approches de consultation et de navigation,
- stimuler la réutilisation des ressources numériques culturelles pour tous les publics,
- intégrer des contenus et des technologies disponibles pour créer des services innovants,
- encourager de nouveaux partenariats entre opérateurs culturels, monde de la recherche et entreprises,
- contribuer à l'aménagement numérique du territoire.

Cicalic a reçu des projets ambitieux et innovants permettant de développer l'accès à la culture numérique pour tous, l'invention de nouvelles formes de diffusion des connaissances et le renouvellement de la création au moyen des nouvelles technologies, portés par des acteurs du territoire. Cinq d'entre eux ont été retenus pour un soutien global de 68 000 euros. Cet appel à projets prévoit des réalisations opérationnelles au plus tard en septembre 2016, cependant deux projets, portés par le Temps machine et Labomédia, ont déjà vu le jour en 2015.

- Développer les visites recourant aux outils de réalité augmentée et de réalité virtuelle au sein des monuments, parcs et jardins. Découvrir leur environnement extérieur au temps où ils étaient occupés, ce qui permet de revenir sur l'histoire du territoire immédiat et sa transformation au fil du temps.
- Aider les librairies indépendantes à se doter des outils numériques nécessaires à leur développement : impression à la demande d'ouvrages, développement du commerce en ligne...

## 5- METTRE EN AVANT LA CULTURE COMME ELEMENT ESSENTIEL D'ATTRACTIVITE DE LA REGION : CREER UNE IDENTITE REGIONALE.

- **Renforcer le lien patrimoine et tourisme** : Patrimoine de la Loire, de la biodiversité, de l'architecture, de l'histoire, des traditions.
- Ne pas faire de la région Centre-Val de Loire une belle endormie qui se serait arrêtée de vivre et d'évoluer depuis la Renaissance ou le XIXème siècle : **aller vers une culture contemporaine et inscrite dans son temps.**
- **Développer un événement culturel majeur en région**, événement qui serait moteur, reconnu et connu pour dépasser les frontières.
- Pérenniser la démarche de CICLIC de soutien au livre et à l'image et accroître l'accueil de tournages en région pour deux aspects : car cela a un fort impact économique sur le territoire et cela permet de véhiculer une image forte de la région (meilleure campagne promotionnelle touristique qui puisse exister). S'inspirer pourquoi pas de ce qu'a développé la métropole de Marseille, via sa Mission cinéma<sup>41</sup>, pour travailler sur son image et attirer des producteurs sur son territoire.
- Créer des prix régionaux pour mettre en valeur les créateurs du territoire (écrivains, musiciens, artistes plasticiens...). En parallèle, une campagne de communication et des événements pourraient être prévus pour faire connaître ces créateurs et mettre plus en avant la vie culturelle de la région.
- Travailler sur l'identité culturelle de la région Centre-Val de Loire (folklore, berceau de la langue française...) pour qu'elle soit mieux identifiée et que les populations locales se l'approprient et en soient les ambassadeurs.

---

<sup>41</sup><http://culture.marseille.fr/cin%C3%A9ma/la-mission-du-cin%C3%A9ma-et-de-laudiovisuel>

## Conclusion

Le rapport du CESER met en évidence ce que la culture apporte en matière économique et sociale au territoire de la région. Il est nécessaire de créer les conditions favorables à son développement, tout en laissant les secteurs culturels libres au niveau de la créativité.

La culture ne peut être analysée de manière isolée des autres champs de l'activité sur un territoire. Culture, science, innovation, numérique, tourisme, enseignement, etc... sont autant de domaines qui s'interpénètrent. La création imprègne tous ces champs qui semblent parfois éloignés de la culture telle que définie par le sens commun.

La culture est aussi porteuse d'une image, qu'il est difficile de monétariser mais qui a un impact économique certain tant en matière d'emploi qu'en matière d'activité. La culture et la création ont un rôle de vitrine internationale et irriguent les territoires. La région Centre-Val de Loire ne serait pas ce qu'elle est sans la richesse et la diversité qui caractérisent son champ culturel.

Comme le souligne le rapport de l'IGAC et de l'IGF de 2013, *« les retombées économiques ne sont pas la seule justification d'une subvention publique : la subvention peut être, précisément, la conséquence d'une programmation artistique courageuse, moins directement « grand public », dont le résultat pour la collectivité (et la justification vis-à-vis des électeurs) est plutôt à attendre en termes de prestige et de « positionnement » culturel que d'impact économique direct. »*

L'investissement dans la culture ne se fait pas uniquement à l'aune de critères économiques car une large partie de ses activités échappe à la mesure. Si la rentabilité est une préoccupation pour pérenniser des activités culturelles de qualité, les associations et structures culturelles ont toutes pour objectifs l'accès ou la pratique de tous les publics, la création de lien social et l'animation des territoires.

La région Centre-Val de Loire est riche de créateurs, d'artistes, d'entrepreneurs, d'artisans d'art et de bénévoles œuvrant dans le champ de la culture. Ces entreprises et ces associations culturelles sont dynamiques, innovantes et porteuses d'emploi. Les acteurs du territoire doivent s'emparer de ce foisonnement et le mettre encore plus en avant.

Comme le prévoit la loi, le CESER contribuera désormais à l'évaluation des politiques publiques. A ce titre, il sera attentif aux nouvelles orientations prises par la Région à l'issue des Etats généraux de la culture organisés fin 2016 / début 2017. Il espère que les propositions émises dans le présent rapport pourront contribuer à la définition des nouvelles politiques régionales mises en œuvre.

Enfin, le CESER ne pouvait conclure ce rapport sans rappeler que le secteur culturel mobilise nombre d'associations et de bénévoles et génère des impacts non économiques, difficiles à appréhender et évaluer, perceptibles sur le plan social : au niveau de la cohésion sociale, de la formation d'un système de valeurs et d'une identité (nationale ou locale), du développement de la diversité culturelle et de l'incitation à la création et à l'innovation.

## Table des sigles

### A

ACOSS Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale

AGEC Aquitaine Groupement Employeurs Culture

### B

BIP TV Berry Issoudun Première TV

BTP Bâtiment et Travaux Publics

### C

CA Chiffre d'Affaires

CAE Coopérative d'Activités et d'Emplois

CDD Contrat à Durée Déterminée

CDI Contrat à Durée Indéterminée

CDN Centre Dramatique National

CESER Conseil Economique Social et Environnemental

CICLIC L'agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique (Cinéma / Audiovisuel / Livre / Education / Patrimoine / Cinémobile)

CRC/CRI Conservatoire à Rayonnement Communal ou Intercommunal

CRD Conservatoire à Rayonnement Départemental

CRST Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale

CSA Conseil Supérieur de l'Audiovisuel

CRT Comité Régional du Tourisme

CVL Centre-Val de Loire

### D

DAB Distributeur Automatique de Billets

DADS Déclaration annuelle des données sociales

DARC Danse Art Rythme Culture

DEPS Département des Etudes, de la Prospective et des Statistiques

DOM Département d'Outre-Mer

DRAC Direction Régionale des Affaires Culturelles

### E

EPCC Etablissement Public de Coopération Culturelle

EPCI Etablissement Public de Coopération Intercommunale

ESAD Ecole Supérieure d'Art et de Design d'Orléans

ETI Entreprise de Taille Intermédiaire

ETP Equivalent Temps Plein

**F**

FFB	Fédération Française du Bâtiment
FNCF	Fédération Nationale des Cinémas Français
FRAC	Fonds Régional d'Art Contemporain
FRACA-MA	Fédération Régionale des Acteurs Culturels et Associatifs des Musiques Actuelles

**G**

GMH	Groupement des entreprises de restauration des Monuments Historiques
GUSO	Guichet Unique du Spectacle Occasionnel

**H**

HMONP	Habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre
-------	--

**I**

IAV	institut des Arts Visuels
IGAC	Inspection Générale des Affaires Culturelles
IGF	Inspection Générale des Finances
INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques

**N**

NAF	Nomenclature d'Activités Françaises (code)
-----	--

**P**

PACT	Projets Artistiques et Culturels de Territoire
PAO	Publication Assistée par Ordinateur
PASE	Projet d'Action Stratégique de l'Etat
PME	Petite et Moyenne Entreprise

**S**

SIREN	Système Informatique pour le Répertoire des Entreprises
SIRENE	Système national d'identification et du répertoire des entreprises et de leurs établissements
SIRET	Système d'Identification du Répertoire des Etablissements

**T**

TPE	Très Petite Entreprise
-----	------------------------

**U**

UNEDIC	Union Nationale interprofessionnelle pour l'Emploi Dans l'Industrie et le Commerce
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
URSSAF	Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales

## Références

### Quelques un des sites Internet consultés

[www.architectes.org](http://www.architectes.org)

[www.cdn-orleans.com](http://www.cdn-orleans.com)

[www.compagnieoff.org/](http://www.compagnieoff.org/)

[www.culturecommunication.gouv.fr](http://www.culturecommunication.gouv.fr)

[www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Centre-Val-de-Loire](http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Centre-Val-de-Loire)

[www.danses-darc.com](http://www.danses-darc.com)

[www.ey.com/FR/fr/Industries/Media---Entertainment/Panorama-des-industries-culturelles-et-creatives](http://www.ey.com/FR/fr/Industries/Media---Entertainment/Panorama-des-industries-culturelles-et-creatives)

<http://www.insee.fr>

[www.printemps-bourges.com](http://www.printemps-bourges.com)

[www.rcp.fr](http://www.rcp.fr)

### Ouvrages et articles

- *Etudes nationales :*

« *Les activités culturelles en région Centre-Val de Loire : un potentiel d'emploi* », INSEE Centre-Val de Loire en partenariat avec le CESER, le Conseil régional du Centre-Val de Loire et Culture O Centre, Insee Analyses n°22, mars 2016

« *L'apport de la culture à l'économie de la France* », Serge KANCEL, Jérôme ITTY, Morgane WEILL et Bruno DURIEUX, Inspection générale des affaires culturelles (IGAC) et inspection générale des finances (IGF), décembre 2013.

« *Le poids économique direct de la culture en 2013* », Yves JAUNEAU et Xavier NIEL, DEPS, Ministère de la culture et de la communication, mai 2014.

« *Le poids économique direct de la culture en 2014* », Tristan PICARD, Ministère de la culture et de la communication, janvier 2016.

« *Chiffres clés 2016, statistiques de la culture et de la communication* », DEPS, Ministère de la culture et de la communication, avril 2016.

« *2<sup>ème</sup> panorama de l'économie de la culture et de la création en France* », Ernest and Young, octobre 2015.

« Les dépenses culturelles des collectivités territoriales en 2010 : 7,6 milliards d'euros pour la culture », Culture Chiffres, Jean-Cédric DELVANQUIÈRE, François TUGORES, Nicolas LAROCHE et Benoît JOURDAN, DEPS, Ministère de la culture et de la communication, mars 2014.

« *La pluridisciplinarité dans le spectacle vivant, quels effets sur la précarité salariale ?* », Bref du Céreq n°343, février 2016.

« *Observatoire de la profession d'architecte 2014* », Conseil national de l'ordre des architectes, 3<sup>ème</sup> trimestre 2014.

« *Chiffres et cartes de la profession d'architecte, archigraphie* », Conseil national de l'ordre des architectes, 2014.

« *L'action des fonds de dotation dans le secteur de l'art et de la culture* », procltura, Fondation crédit coopératif, septembre 2015.

- Etudes régionales :

« *Les financements publics de la culture en Poitou-Charentes en 2012* », L'A. Agence Culturelle du Poitou-Charentes, décembre 2014.

« *Portrait statistique de la culture en Picardie* », Insee Dossier, n°7, juin 2015.

« *Établissements et emplois dans le secteur culturel, Région Centre 2009-2014, évolution et tendances générales, d'après les données de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos)* », DRAC Centre-Val de Loire, août 2015.

« *Etude sur les clientèles touristiques en région Centre-Val de Loire 2014* », enquête 4V/Comité Régional du Tourisme Centre-Val de Loire en partenariat avec les organismes et observatoires départementaux du tourisme – avril à novembre 2014.

## Composition du groupe de travail

**Animatrice** : Martine RICO (FCPE)

### **Membres du groupe de travail**

Murielle BARTHELEMY (CFE-CGC)

Gérard BOBIER (CRMA Centre)

Pierre CHEZALVIEL (MEDEF)

Nino-Anne DUPIEUX (Protection de l'environnement)

Jean-Marie GADOIS (UDES)

Christine GONÇALVES (CGT)

Odile GRANGE (CFDT)

Hubert JOUOT (URAF)

Caroline LAIGNEAU (CRJA)

Alain LEJEAU (CARSAT)

Bruno LOBE (SYNDEAC)

Fabrice YVRAI (SYNDEAC)

### **Administratifs du CESER**

Aurélie CARME-DE-CARVALHO, Chargée de mission

Virginie RAMOS, Assistante

## Remerciements

Le CESER tient à remercier toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce rapport :

Pour l'INSEE :

- Madame Yvonne PEROT, Directrice de l'INSEE Centre-Val de Loire,
- Madame Corinne CHEVALIER, Cheffe du service études et diffusion à l'INSEE Centre-Val de Loire,
- Madame Pascale CASAMAYOU, Cheffe de projets d'action régionale au Service études et diffusion de l'INSEE,
- et Madame Caroline METOIS, Chargée d'études de l'action régionale au Service études et diffusion de l'INSEE.

Pour le Conseil régional :

- Monsieur Emmanuel PORCHER, Directeur Général délégué à l'Education, à la Culture et aux sports,
- Monsieur Yvan SYTNIK, Directeur en charge de la culture au Conseil régional,
- et Madame Nathalie ARTIGES-MAUNOURY, Cheffe de service Création et diffusion à la Direction de la culture et du patrimoine au Conseil régional.

Pour Culture O Centre :

- Monsieur Jean VINET, Directeur de Culture O Centre,
- et Monsieur Mathieu MEUNIER, Conseiller territorial à Culture O Centre.

Pour la DRAC :

- Madame Vanessa N'DOYE, Responsable de la Mission de l'Action Territoriale et Interministérielle (MACTI),
- Et Madame Marie-Hélène PRIET, Responsable de la Mission de Coordination de la documentation, de l'information et de la communication (MCDIC), DRAC Centre-Val de Loire.

Pour L'A. Agence culturelle de Poitou-Charentes :

- Madame Anne GIRARD, Directrice de l'A,
- Monsieur Thomas VRIET, Chargé de l'observation culturelle au Pôle Observation/Ressources.

Pour le Comité Régional du Tourisme (CRT) et le tourisme :

- Madame Claude BÉCHU, Responsable du pôle observation et pilotage opérationnel du CRT,
- Madame Katia RIOLET, Directrice de l'Office du Tourisme-Sologne, côté Sud.

Pour les collectivités territoriales :

- Monsieur Georges RAMBERT, adjoint au Maire de Châteauroux en charge de la culture,
- Monsieur Ludovic DESCHAMPS, adjoint au maire en charge de la culture à Saint-Jean-de-la-Ruelle et Monsieur Frédéric SALLÉ, Programmateur culturel,
- Monsieur Christophe LE DORVEN, Adjoint au Maire de Dreux, chargé de la Culture et Monsieur Olivier VAN DER WOERD, Chef de service,
- Madame Hélène LE DÉAN, adjointe à la culture et aux loisirs au Conseil municipal de Romorantin-Lanthenay,

- Madame Ann CHEVALIER, Vice-présidente en charge de la Culture et de la Communication pour la communauté de Commune de Chinon, Maire de Couziers.

Pour le patrimoine :

- Monsieur Jean-Louis SUREAU, Directeur du Château royal d'Amboise,
- Monsieur Jean d'HAUSSONVILLE, Directeur général de l'Établissement public du Domaine national de Chambord,
- Monsieur Henri CARVALLO, Directeur et Propriétaire du Château et des Jardins de Villandry,
- Madame Olivia VOISIN, Directrice du Musée des Beaux-Arts d'Orléans,
- Monsieur Laurent BASTARD, Directeur du musée du Compagnonnage à Tours.

Pour le spectacle vivant :

- Monsieur Gilles PAJON, responsable de la Compagnie PAJON et créateur du festival d'Ardon,
- Monsieur Philippe FRESLON, Directeur artistique de la Compagnie off, et Madame Stéphanie SAVY, Chargée de l'Administration générale,
- Monsieur Boris VEDEL, Directeur du Printemps de Bourges, et Madame Tina POULIZAC, chargée de Communication pour le Printemps de Bourges,
- Monsieur Éric BELLET, Directeur du Stage-Festival DARC à Châteauroux,

Pour l'enseignement culturel :

- Madame Agnès HERVÉ-LEBON, Directrice du Conservatoire à rayonnement départemental d'Orléans,
- Madame Françoise-Hélène MAUPATÉ, Responsable de l'Action Culturelle au Conservatoire à rayonnement départemental d'Orléans,
- Madame Sylvie BONHEUR, Responsable de l'Administration Générale du Conservatoire à rayonnement départemental d'Orléans
- Madame Jacqueline FEBVRE, Directrice de l'École Supérieur d'Arts et de Design d'Orléans (ESAD),
- et Madame Catherine BAZIN, Responsables des relations extérieures et des partenariats à l'École Supérieure d'Art et de Design d'Orléans (ESAD).

Pour le cinéma et l'audiovisuel :

- Monsieur Francis FOURNEAU, Directeur des cinémas de Romorantin-Lanthenay et de Vierzon, président de la branche Petites Exploitations de la FNCF,
- Madame Annaïck LERU, Directrice générale adjointe de CICLIC (agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique).

Pour la musique :

- Monsieur Alexandre TINSEAU, Directeur de la FRACA-MA Centre,
- Monsieur Benjamin PIONNIER, Directeur de l'Opéra de Tours et de l'Orchestre Symphonique Région Centre-Val de Loire / Tours.

Pour la lecture et la librairie :

- Mesdames Catherine MARTIN-ZAY et Sophie MARTIN, Librairie Les Temps Modernes à Orléans,
- Madame Séverine AUMONT-SUNZ, Librairie Volte-Pages à Olivet

- et Madame Annaïck LERU, Directrice générale adjointe de CICLIC (agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique).

Pour le mécénat :

- Monsieur Stéphane PIVERT, Secrétaire général de la Caisse d'épargne Loire-Centre.

Pour l'architecture :

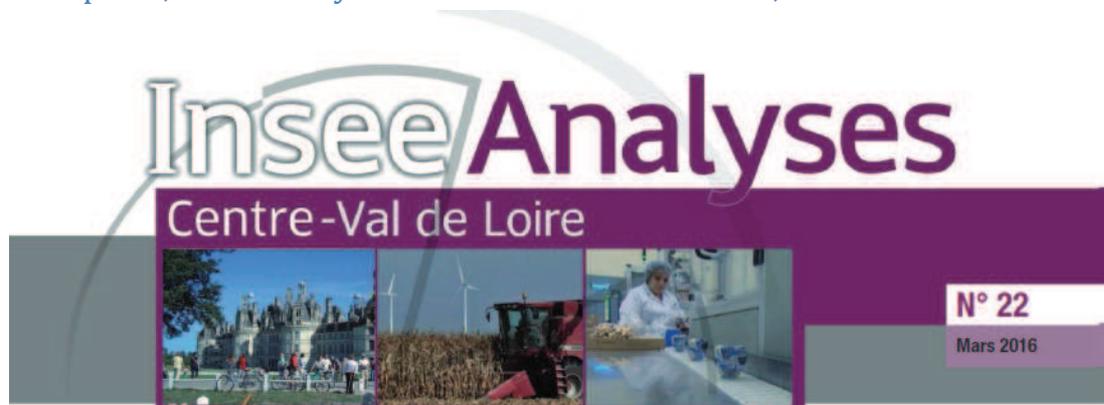
- Monsieur Frédéric SKARBEEK, Président de l'ordre des architectes de la région Centre-Val de Loire.

Pour les entreprises et artisans d'art :

- Monsieur Bruno DREUX, luthier à Orléans,
- Monsieur Gabriel Loire, Atelier Loire à Chartres (vitraux),
- Monsieur Jean-François LAGIER, Directeur du Centre international du vitrail de Chartres,
- Monsieur Eric JAILLAIS, Entreprise Jaillais,
- Madame Régine CHARVET-PELLOT, architecte d'intérieur et designer, Directrice générale de RDC Design,
- Mme Catherine LUMIER, Propriétaire de la Galerie Béranger à Tours,
- Monsieur Olivier ROUSSEAU, galerie Olivier Rousseau à Tours.

## Annexes

Annexe 1 – « Les activités culturelles en Centre-Val de Loire : un potentiel d'emploi », Insee Analyses Centre-Val de Loire n°22, Mars 2016.



# Les activités culturelles en Centre-Val de Loire : un potentiel d'emploi

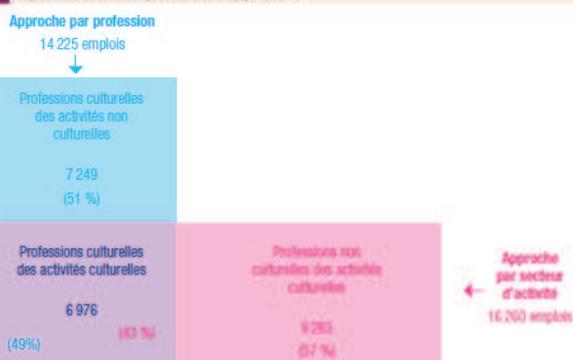
Le Centre-Val de Loire est doté d'un patrimoine historique très riche, mais la culture s'exprime aussi par les arts visuels, le spectacle vivant... Près de 11 500 établissements, totalisant plus de 16 000 emplois, y exercent leur activité dans les secteurs culturels. Les effectifs employés augmentent ces dernières années et les créations d'entreprises sont dynamiques dans ce domaine. Le niveau de diplôme des personnes exerçant ces activités est élevé. Cependant, certains emplois s'avèrent fragiles : le recours au temps partiel ou aux contrats précaires est fréquent.

Caroline Métois

En Centre-Val de Loire, comme à l'échelle nationale, la culture est un secteur économique à part entière. Si elle permet de renforcer l'identité régionale et la visibilité du territoire, elle s'intègre aussi dans les politiques de développement économique et d'aménagement du territoire. Elle se compose d'activités très diversifiées, tel le patrimoine, la presse ou le spectacle vivant et de professions variées : professeurs de musique, photographes... Afin de mesurer l'impact du champ culturel, des acteurs publics régionaux intervenant sur le sujet ont souhaité un état des lieux permettant de déterminer les atouts et les fragilités de la région. Ce diagnostic doit faciliter l'identification d'actions possibles. Une meilleure connaissance des établissements et de l'emploi est une première étape de compréhension. L'économie culturelle, selon le champ défini par le ministère de la Culture (*définitions*), peut s'appréhender, soit par les secteurs d'activité, soit par les

professions. Si 16 000 emplois sont dénombrés dans les établissements culturels de la région, 14 000 personnes exercent une profession culturelle en Centre-Val de Loire (*figure 1*). Au croisement de ces deux analyses, près de 7 000 personnes occupent une profession culturelle dans un établissement culturel.

### 1 Répartition de l'emploi selon l'approche



Note de lecture : sur les 14 225 personnes exerçant une profession culturelle, 7 249 l'exercent dans un établissement n'appartenant pas au secteur de la culture, soit 51 %, 6 976 le font au sein d'établissements ayant une activité culturelle, soit 49 %.  
Source : Insee, Recensement de la population 2012, exploitation complémentaire (au lieu de travail)



### La moitié des établissements dans les arts visuels

En 2013, dans la région, près de 11 500 établissements exercent leur activité dans le champ culturel, soit 5,5 % des établissements régionaux. Les trois quarts sont des entreprises individuelles. Le Centre-Val de Loire concentre 4,3 % des établissements culturels de la France de province.

Deux secteurs prédominent dans le domaine de la culture, dans la région comme en France de province (figure 2). Les arts visuels (la création artistique, les activités photographiques, les activités spécialisées de design) représentent près de la moitié des établissements, dont 2 000 dans la création artistique relevant des arts plastiques. Avec près d'un établissement sur cinq, le secteur du spectacle vivant (arts du spectacle vivant, services techniques de l'image et du son, gestion des salles de spectacle) est également très présent.

Près de 10 % des établissements de gestion des sites et des monuments historiques de la France de province sont implantés dans la région. En effet, avec 2 676 monuments historiques, le Centre-Val de Loire est riche d'un patrimoine historique, naturel et culturel (châteaux de la Loire, Val de Loire patrimoine mondial de l'Unesco...).

Par ailleurs, le domaine de la culture est dynamique puisque, en 2014, 951 entreprises se sont créées, soit 6,1 % des créations d'entreprises régionales. Plus de trois créations sur quatre se font sous le statut d'auto-entrepreneur, quel que soit le secteur d'activité.

Si les créations d'entreprises culturelles se réalisent le plus souvent dans le secteur des arts visuels, avec plus de quatre sur dix en 2014, leur part a tendance à décroître depuis 2009.

Les entreprises créées dans ce champ sont assez fragiles. Le taux de survie à trois ans des entreprises culturelles est inférieur de cinq points à la moyenne régionale.

### Une très large majorité d'établissements sans salarié

La nature des activités exercées conduit la plupart des établissements culturels à n'avoir aucun salarié (87 %). Le secteur du patrimoine se distingue avec près de 65 % des établissements ayant au moins un salarié. En outre, très peu d'établissements emploient plus de vingt salariés (1 %), principalement dans les activités de spectacle vivant, du patrimoine et de publicité. La quasi-totalité des établissements des arts visuels, essentiellement des entreprises individuelles, n'en a pas.

### Plus de 16 000 emplois dans les activités culturelles

Avec plus de 16 000 actifs, le poids de la culture dans l'emploi de la région est de 1,6 %, autant que les industries chimique, cosmétique et pharmaceutique réunies. Cette part est légèrement inférieure à celle de la France de province (1,9 %). Ainsi, la région concentre 4,4 % des emplois culturels de cette dernière. Alors que l'emploi régional diminue

entre 2007 et 2012, celui de la culture augmente, mais de façon plus limitée qu'en France de province (3,1 % contre 4,8 %). Comme ailleurs, en Centre-Val de Loire, les emplois culturels se trouvent principalement dans les territoires urbains. À elles seules, les aires urbaines de Tours (28 %) et d'Orléans (19 %) totalisent près de la moitié des emplois culturels de la région.

La répartition des emplois est plus homogène entre les secteurs d'activité que celle des établissements. Les activités de spectacle vivant représentent le premier employeur culturel régional, dans une proportion moindre qu'en France de province. L'architecture et l'audiovisuel-multimédia sont également moins présents en Centre-Val de Loire.

En revanche, le patrimoine est une activité surreprésentée dans la région, notamment du fait de la forte présence d'emplois liés à la gestion des monuments historiques (figure 3).

Les activités connexes du commerce (vente de livres, journaux, enregistrements musicaux et vidéo) regroupent 13,3 % des emplois culturels. Les trois quarts sont portés par le commerce de détail de journaux et de papeterie, part supérieure à la France de province.

### Des emplois plus souvent précaires

La part des non-salariés dans l'emploi culturel a augmenté de trois points en cinq ans pour atteindre trois emplois sur dix en 2012, soit trois fois plus que dans l'emploi

## 2 Répartition des établissements et effectifs des activités culturelles en Centre-Val de Loire

Activités culturelles	Établissements			Emplois	
	nombre	part	dont établissements employeurs	effectifs	part
Arts visuels	5 339	46,4	2,0	2 127	13,1
Spectacle vivant	2 060	17,9	16,0	2 869	17,6
Audiovisuel-multimédia	503	4,4	24,3	1 166	7,2
Édition écrite	364	3,2	31,3	1 792	11,0
Patrimoine	172	1,5	64,0	1 576	9,7
Enseignement culturel	676	5,9	9,8	737	4,5
Architecture	833	7,2	28,3	1 442	8,9
Publicité	583	5,1	30,9	2 033	12,5
Commerce	518	4,5	45,2	2 169	13,3
Traduction-interprétation	447	3,9	2,9	350	2,2
<b>Ensemble</b>	<b>11 495</b>	<b>100,0</b>	<b>13,1</b>	<b>16 260</b>	<b>100,0</b>

Sources : Insee, Clap 2013, Recensement de la population 2012, exploitation complémentaire (au lieu de travail)

■ Insee Analyses Centre-Val de Loire n° 22 - Mars 2016

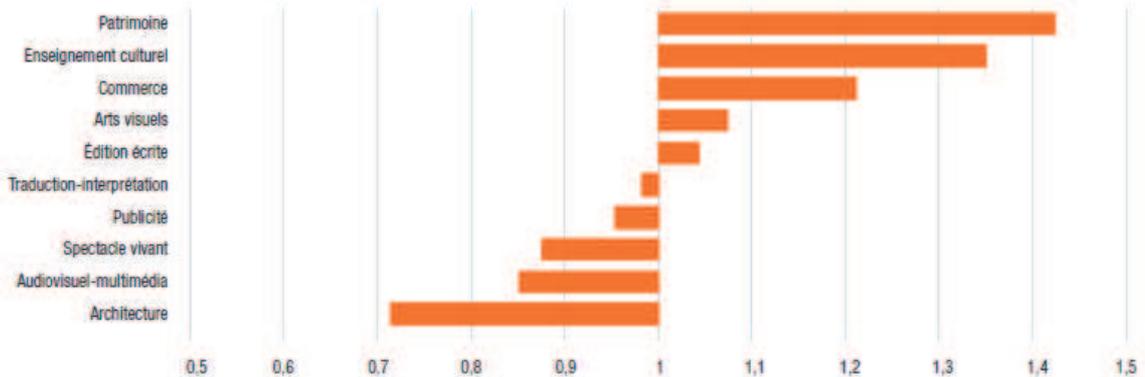
**Encadré partenaire**

**La culture, vecteur de développement économique**

Dans un contexte économique difficile, le Conseil économique, social et environnemental de la région Centre-Val de Loire a souhaité engager une étude pour tenter de mesurer le poids économique direct et indirect que représente la culture. Au-delà de son apport sociétal et de l'enrichissement individuel qui en découle, il s'agissait de voir en quoi la culture est créatrice de richesses, d'emplois et d'activités pour le territoire régional.

Afin de disposer d'éléments de référence, un partenariat a été noué avec l'Insee. Le Ceser a été rejoint dans cette volonté par le Conseil régional et Culture O Centre. Le Ceser s'appuiera sur ces données pour réaliser un rapport qui sera présenté et diffusé fin 2016.

**3 Le patrimoine, une spécificité régionale en Centre-Val de Loire**



Note de lecture : un indice de spécificité est le rapport entre la part de l'emploi du secteur en région Centre-Val de Loire et la part de l'emploi de ce même secteur en France de province. Lorsque l'indice est supérieur à 1, le secteur est surreprésenté dans la région, s'il est égal à 1 la représentation du secteur est la même qu'au niveau national.  
Source : Insee, Recensement de la population 2012, exploitation complémentaire (au lieu de travail)

régional. Cette part dépasse un emploi sur deux dans les activités d'art visuel et de traduction-interprétation (figure 4). En revanche, dans le secteur du patrimoine, la quasi-totalité sont salariés. L'audiovisuel-multimédia regroupe aussi une très forte majorité d'emplois salariés.

Le temps partiel est une autre caractéristique de l'emploi culturel. En effet, un emploi culturel sur quatre est à temps partiel contre un emploi régional sur sept. Il est encore plus répandu dans l'enseignement culturel et le spectacle vivant. À l'inverse, il l'est moins dans l'architecture.

Le recours à des contrats précaires (intérim, emplois aidés, contrats à durée déterminée d'usage dans le cadre du régime de l'intermittence) est également plus fréquent : 22 % contre 15 % tous secteurs confondus. C'est le cas de près de la moitié des emplois du spectacle vivant, un tiers pour l'enseignement culturel, trois sur dix pour les arts visuels.

**Des personnes plus diplômées dans les activités culturelles**

Près de la moitié des personnes exerçant leur activité dans une entreprise culturelle sont diplômées du supérieur, soit quinze points de plus que pour l'ensemble des actifs de la région. Là encore, il existe de fortes disparités entre les secteurs. Par nature, la traduction-interprétation et

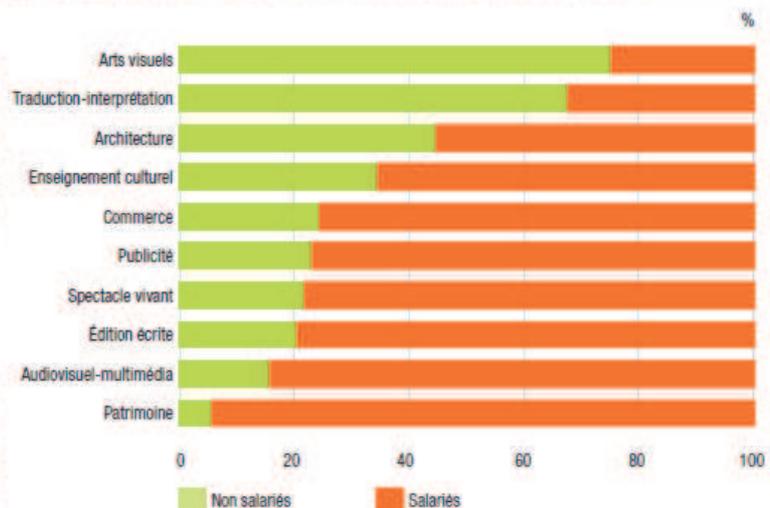
l'architecture concentrent la population la plus fortement diplômée. À l'opposé, le niveau est moins élevé dans la publicité et les activités culturelles du commerce.

Si les activités de traduction-interprétation, de commerce et de patrimoine sont très majoritairement féminines, la parité est mieux respectée dans les autres secteurs. À l'inverse, celles d'audiovisuel-multimédia,

d'architecture et de spectacle vivant sont plus masculines.

Un tiers des emplois est occupé par des personnes de 50 ans et plus. En partie en lien avec un départ à la retraite plus tardif, 41 % des non-salariés ont plus de 50 ans. La formation étant généralement longue, les secteurs de la traduction-interprétation, des arts visuels, de l'édition écrite et de

**4 Les emplois non salariés particulièrement présents dans les arts visuels**



Source : Insee, Recensement de la population 2012, exploitation complémentaire (au lieu de travail)

l'architecture enregistrent les parts de seniors les plus élevées. A contrario, les personnes employées dans les activités du spectacle vivant, de l'audiovisuel-multimédia et de la publicité sont plus jeunes.

### Les professions des arts visuels et du spectacle, principales sources d'emploi

En Centre-Val de Loire, plus de 14 000 personnes exercent une profession culturelle (*définitions*), que ce soit ou non dans un secteur culturel. En effet, ce champ s'analyse aussi au travers des professions qu'occupent les individus : professions des arts visuels et des métiers d'art, du spectacle, de la conservation du patrimoine, professions littéraires, architectes ou professeurs d'art (hors établissements scolaires). Cette analyse conforte les constats en matière d'emploi issus de l'approche selon les secteurs d'activité. Ainsi, les professions des arts visuels et des métiers d'art et celles du spectacle concentrent deux tiers des professions culturelles de la région, part similaire à celle de la France de province. Certaines sont surreprésentées dans la région : métiers d'art, professeurs d'art, cadres et techniciens de la documentation et de la conservation.

Les principales caractéristiques des professions exercées sont proches de celles

des emplois dans les activités culturelles : de nombreux emplois non-salariés, un recours accentué au temps partiel et à des emplois précaires. Toutefois, la présence masculine est plus marquée, notamment parmi les professionnels du spectacle et les architectes.

Dans la culture, les métiers sont qualifiés, occupés dans six cas sur dix par des cadres et des cadres supérieurs. Ceci est particulièrement vrai pour les professions du spectacle. Les emplois dans les arts visuels sont plus souvent des professions intermédiaires. Les ouvriers du domaine de la culture exercent majoritairement dans les métiers d'art.

Les cadres des professions culturelles sont moins souvent diplômés du supérieur que l'ensemble des cadres travaillant en région. À l'opposé, les ouvriers sont davantage diplômés.

Parmi les résidents du Centre-Val de Loire exerçant une profession culturelle, la plupart le font dans la région. Cependant, la proximité et l'attractivité parisienne expliquent que plus d'un actif de la région sur dix ayant une profession culturelle travaille en Île-de-France. Ce sont principalement des professionnels du spectacle et des arts visuels. Sur l'ensemble des actifs occupés du Centre-Val de Loire, seuls 6,5 % ont un emploi en région parisienne. <sup>11</sup>

### Le halo de la culture en Centre-Val de Loire

La nomenclature établie au niveau européen, qui permet de définir le cœur de la culture, n'appréhende pas certains secteurs d'activité pouvant être considérés comme entrant dans un champ élargi du domaine culturel. En Centre-Val de Loire, les activités d'édition et de presse (imprimerie de journaux, activité de pré-presse), des franges du patrimoine (gestion des jardins botaniques et zoologiques, des réserves naturelles) ainsi que celles d'édition de logiciels sont pourvoyeuses d'emplois.

Ce halo regroupe 1 200 établissements et 2 500 emplois. Les activités de pré-presse concentrent à la fois de nombreux établissements et emplois. La fabrication d'articles de bijouterie fantaisie est également très présente en termes d'établissements. La région se caractérise aussi par un nombre important d'emplois dans l'édition de logiciels.

Si certaines caractéristiques de ces secteurs d'activité sont proches de celles du cœur de la culture (proportion importante d'établissements sans salarié, de nombreuses entreprises individuelles, un niveau de diplôme élevé), d'autres sont plus spécifiques. Ainsi, l'emploi est plus masculin, avec une part élevée d'emplois salariés. Par ailleurs, ces secteurs ont moins recours au temps partiel et aux formes précaires d'emplois.

## Définitions

Les nomenclatures utilisées sont celles recommandées par le département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS) du ministère de la Culture.

Deux approches sont mobilisées dans l'étude :

– les activités culturelles extraites de la nomenclature d'activités française de 2008, NAF rev.2. Elles comprennent les activités relatives aux secteurs des arts visuels, du spectacle vivant, ainsi que l'architecture, l'audiovisuel-multimédia, l'édition écrite (livre et presse), le patrimoine, l'enseignement culturel, la publicité, les activités du commerce connexes aux activités culturelles et la traduction-interprétation.

Toutefois, les établissements de l'École nationale supérieure d'art de Bourges, l'École supérieure des beaux-arts de Tours-Angers-Le Mans, l'École nationale supérieure de la nature et du paysage de Blois, l'École municipale des beaux-arts de Châteauroux et l'École supérieure d'arts et de design d'Orléans, classés dans l'activité d'enseignement supérieur (8542Z) ne sont pas pris en compte dans cette approche.

– les professions culturelles extraites de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles : professions des arts visuels et des métiers d'art, du spectacle, de la conservation du patrimoine, professions littéraires, architectes ou professeurs d'art (hors établissements scolaires).

Insee Centre-Val de Loire  
131 rue du faubourg Bannier  
45 034 Orléans Cedex 1  
Directeur de la publication :  
Jean-Michel Quellec  
Chef de projet :  
Pascale Casamayou  
Rédactrice en chef :  
Annie Clerzau  
Relations médias :  
[medias-centre@insee.fr](mailto:medias-centre@insee.fr)  
ISSN 2416-9471  
@insee 2016

## Bibliographie

- Le spectacle vivant : un atout pour les emplois culturels de Midi-Pyrénées, Insee Analyses Midi-Pyrénées n° 30, novembre 2015.
- Portrait statistique de la culture en Picardie, Insee Dossier Picardie n° 7, juin 2015.
- La Picardie : un riche potentiel pour un secteur culturel peu développé, Insee Analyses Picardie n° 10, mai 2015.
- Les activités culturelles et créatives en Poitou-Charentes : des atouts historiques et des secteurs en développement, Insee Analyses Poitou-Charentes n° 3, septembre 2014.



## Annexe 2- Note relative au régime des intermittents du spectacle

### L'intermittence : statut ou régime ?

Le statut d'intermittent du spectacle est une expression aujourd'hui couramment acceptée. Eux-mêmes l'emploient régulièrement dans leur langage courant. Pourtant, elle est inappropriée. Il s'agit en réalité non pas, à proprement parler, d'un statut, mais d'un régime spécifique d'indemnisation de chômage créé en 1936.

### Qu'est-ce qu'un intermittent du spectacle ? (source : site Internet du Ministère de la Culture)

La dénomination courante « intermittent » recouvre différentes réalités juridiques. D'une part, les « intermittents » sont des artistes ou techniciens du spectacle qui sont embauchés sous contrat de travail à durée déterminée dit « d'usage ». Par ailleurs, ces salariés et leurs employeurs cotisent à l'assurance-chômage selon des règles spécifiques, qui visent à pallier la précarité de ces professions. Ces règles sont fixées par les annexes VIII (pour les techniciens) et X (pour les artistes) de la convention relative à l'assurance-chômage.

À noter : si les salariés de ces métiers peuvent être recrutés en contrat à durée déterminée d'usage, le recours au contrat à durée indéterminée reste la règle en France. Pour pourvoir à une fonction permanente de l'entreprise, c'est le CDI qui doit être utilisé.

Enfin, ces « intermittents » définis par l'usage ne doivent pas être confondus avec les personnes embauchées en « contrat à durée indéterminée intermittent » (CDII). Ce type de contrat prend en compte la saisonnalité de l'entreprise et prévoit des périodes pendant lesquelles le salarié ne travaillera pas. Il ne peut y avoir recours au CDII que pour certaines professions, fixées par les partenaires sociaux.<sup>42</sup>

### Définitions :

#### - L'artiste-interprète :

« À l'exclusion de l'artiste de complément, considéré comme tel par les usages professionnels, l'artiste-interprète ou exécutant est la personne qui représente, chante, récite, déclame, joue ou exécute de toute autre manière une œuvre littéraire ou artistique, un numéro de variétés, de cirque ou de marionnettes. »

<sup>42</sup> Dans les entreprises pour lesquelles une convention ou un accord collectif de travail étendu ou une convention ou un accord d'entreprise ou d'établissement le prévoit, des contrats de travail indéterminés intermittents peuvent être conclus. Le but est de pourvoir des emplois permanents, définis par cette convention ou cet accord, qui par nature comportent une alternance de périodes travaillées et de périodes non travaillées. (Art. L. 3123-31 et suivants du code du travail).

Dans le secteur du spectacle vivant, le recours à ce type de contrat (CDII) est exclusivement réservé aux emplois figurant dans les annexes A et B de l'Accord interbranche sur la politique contractuelle dans le spectacle vivant public et privé.

Filière Technique : Opérateur projectionniste - Employé(e) de nettoyage - Gardien(ne)

Filière Administration : Caissier(ère)

Filière Communication / Relations publiques : Attaché(e) à l'accueil - Attaché(e) à l'information - Hôte(sse) d'accueil - Contrôleur - Hôte(sse) de salle - Employé(e) de bar

Filière Technique : Opérateur projectionniste - Agent d'entretien - Gardien(ne)

Filière Administration : Caissier(ère)

Filière Communication / Relations publiques : Responsable contrôle et accueil - Attaché(e) à l'information - Hôte(sse) d'accueil - Agent de contrôle et accueil, vendeurs produits dérivés, vestiaire - Agent de billetterie et accueil - Barman

Code de la propriété intellectuelle, article L.212-1.

- **L'artiste du spectacle :**

« Sont considérés comme artistes du spectacle, notamment l'artiste lyrique, l'artiste dramatique, l'artiste chorégraphique, l'artiste de variétés, le musicien, le chansonnier, l'artiste de complément, le chef d'orchestre, l'arrangeur orchestrateur, le metteur en scène pour l'exécution matérielle de sa conception artistique. »

Code du travail, article L. 7121-2.

- **Amateurs et professionnels**

Tout individu recevant une rémunération pour une activité du spectacle est considéré comme professionnel. Les amateurs sont des personnes qui « ne reçoivent [...] aucune rémunération, mais tirent leurs moyens habituels d'existence de salaires ou de revenus étrangers aux diverses activités artistiques des professions du spectacle. » (Décret n° 53-1253 du 19 décembre 1953).

Seul le remboursement sur justificatifs des frais réellement engagés pour une prestation est possible.

**Le contrat de travail :**

L'article L.7121-3 du Code du travail définit une présomption de salariat au bénéfice des artistes-interprètes dès lors qu'ils sont rémunérés pour leur prestation artistique. Le contrat de travail doit être individuel. Toutefois, il peut être commun à plusieurs artistes quand ceux-ci se produisent dans un même numéro (groupe). Le contrat doit alors faire mention nominale de tous les artistes et du montant du salaire de chacun, il peut être signé par un seul artiste à condition que celui-ci ait reçu mandat écrit de chacun des artistes figurant au contrat. Chaque artiste du groupe doit en recevoir une copie.

L'artiste contractant dans ces conditions et n'agissant pas dans des conditions impliquant son inscription au Registre du commerce conserve sa qualité de salarié.

Plus d'informations sur <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Aides-demarches/Foire-aux-questions/Theatre-Danse-Musique-Art-de-la-rue/Qu-est-ce-qu-un-intermittent-du-spectacle>

**Nouveautés apportées par l'accord du 28 avril 2016 et le décret du 13 juillet 2016**

Le décret du 13 juillet 2016 sur l'accord d'assurance chômage des intermittents du spectacle, définit les nouvelles conditions d'indemnisation du chômage des artistes, ouvriers et techniciens intermittents du spectacle. Ces règles découlent de l'accord du 28 avril 2016 signé par les syndicats de salariés et d'employeurs de spectacle, du cinéma et de l'audiovisuel. Elles entrent en vigueur au 1<sup>er</sup> août 2016.

Plusieurs points du décret renforcent la protection du droit à l'indemnisation des intermittents aux revenus les plus faibles :

- Ouverture des droits à l'indemnisation à partir de **507 heures travaillées sur 12 mois** (pour les artistes et les techniciens) pour un maximum de 12 mois d'indemnisation. Le calcul des droits des intermittents revient donc à la **date anniversaire** (plus avantageux). Depuis 2003,

cette durée était de 10,5 mois pour les artistes et 10 mois pour les techniciens, par un dispositif de "date glissante". Le calcul des allocations est donc proratisé à 12 mois. Si le volume de travail mensuel reste stable, l'allocation journalière sera identique. Une allocation journalière minimum est fixée à 44 euros ;

- **Clause de rattrapage** sur deux ans, permettant d'ouvrir les droits en cas d'accident de parcours ;
- Généralisation du **cachet à 12 heures** pour les artistes et réalisateurs (contre huit heures bien souvent aujourd'hui) ;
- Élargissement de la prise en compte des **heures d'enseignement** données pour les artistes et les techniciens sur un panel d'établissements plus nombreux ;
- Neutralisation des baisses d'indemnisation après un congé maternité ;
- Prise en compte des arrêts maladie concernant les **affections de longue durée** à raison de 5 heures par jour ;
- Amélioration de la **clause de maintien de droits** jusqu'à l'âge de la retraite ;
- Mise en place d'une **commission de suivi** et de recours pour les problèmes collectifs et individuels ;
- Réduction de la **franchise** qui limite le montant de l'indemnisation selon le montant des salaires perçus.

En revanche, les intermittents du spectacle feront des concessions sur deux points:

- différé d'indemnisation correspondant au nombre de jours de congés payés. L'artiste ou l'intermittent ne touchera pas d'assurance chômage sur les périodes de congés ;
- abaissement du plafond du cumul allocation et salaires de 1,4 à 1,18 Pass (Plafond annuel de la sécurité sociale), soit 3 797 euros par mois.

La contribution des employeurs des métiers du spectacle au fonctionnement de l'assurance chômage des intermittents est accentuée :

- **Suppression des abattements** de 20 % et 25 % pratiqués sur l'assiette de cotisations des artistes et de certains techniciens à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2017 ;
- Augmentation de la **cotisation des employeurs** de 0,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2016 (soit 8,5 %) et 0,5 % au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (soit 9 %).

Annexe 3- Arrêté du 24 décembre 2015 fixant la liste des métiers d'art, en application de l'article 20 de la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat

DOMAINE D'ACTIVITÉS	MÉTIERS	SPÉCIALITÉS
<b>Domaine de l'architecture et des jardins</b>		
	Ardoisier	
	Atrier	
	Briquetier	
	Campaniste	
	Charpentier	Charpentier de marine
	Chaumier	
	Couvreur du patrimoine bâti	Couvreur ornemaniste Lauzier Lavier
	Escaliéteur	
	Fabricant de carreaux	
	Fabricant de bardeaux ou de lattes	
	Fabricant de girouettes et d'éléments de faîtage (terre cuite vernissée ou non, métal...)	
	Fontainier	
	Jardinier du patrimoine	
	Maçon du patrimoine bâti	Murailleur Rocailleux
	Maître verrier (Vitrailliste)	
	Marbrier	
	Menuisier	Treillageur (fabricant de treillages)
	Métallier	
	Parqueteur	
	Paveur-dalleur	
	Sculpteur sur pierre	
	Tailleur de pierre	
	Tuilier	
<b>Domaine de l'ameublement et de la décoration</b>		
	Canneur-rempailleur	
	Cirier	
	Doreur	
	Ebéniste	
	Emailleur sur lave	
	Encadreur	
	Fabricant de compositions et décors végétaux stables et durables	
	Fabricant de tapis et/ou tapisseries	Lissier haute lice Lissier basse lice Lissier savonnerie Tufteur
	Fabricant de serrures	
	Fresquiste	
	Graveur sur pierre	
	Laqueur	
	Lapidaire tourneur sur pierres dures et fines	
	Marqueteur	
	Marqueteur de pailles	
	Marqueteur de pierres dures	
	Menuisier en sièges	
	Mosaïste	
	Mouleur	
	Passementier	

Peintre en décor	
Peintre sur mobilier	
Poëlier	
Sellier d'ameublement	
Sculpteur sur bois	
Sculpteur sur métal	
Staffeur-stucateur	
Tapissier d'ameublement et/ou tapissier décorateur	
Tourneur sur bois	
Tourneur sur métal	
Vannier	
Vernisseur	
<b>Domaine du luminaire</b>	
Fabricant de luminaires	Fabricant d'abat-jour
<b>Domaine de la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, horlogerie</b>	
Apprêteur	
Argenteur et/ou Doreur sur métal	
Batteur d'or	
Bijoutier	Bijoutier en métaux précieux Bijoutier fantaisie
Chaînistes	
Ciseleur	
Décorateur en résine	
Diamantaire	
Emailleur sur métal	Emailleur sur cadrans
Fondeur d'étain	
Horloger	
Glypticien	
Graveur	Graveur héraldiste Graveur médailleur
Guillocheur	
Joaillier	
Lapidaire	
Orfèvre	
Polisseur	
Sertisseur	
<b>Domaine du métal</b>	
Armurier	
Bronzier	Monteur en bronze
Ciseleur	
Coutelier	
Dinandier	
Emailleur sur métal	
Féron	
Ferronnier-Forgeron	
Fondeur	Fondeur de caractères Fondeur statuaire Fondeur de cloches et sonnailles
Graveur	
Modeleur-Mouleur	
Monnayeur de monnaies ou de médailles	
Patineur	
Potier d'étain	
Taillandier	
<b>Domaine de la céramique</b>	
Céramiste	Faïencier Modeleur Mouleur Porcelainier Potier de grès Potier de terre cuite Potier de raku Potier terre vernissée

	Sculpteur sur terre Tourneur céramique
Décorateur sur céramique	
	Emailleur sur terre Peintre-fileur doreur Peintre sur faïence Peintre sur porcelaine
Santonnier	
<b>Domaine du verre et du cristal</b>	
Verrier à la main	Cueilleur Poseur/faiseur de pieds ou de jambes Souffleur à la canne
Verrier fondeur	Bombeur Fondeur par fusion (fusing) Fondeur en pâte de verre Mouleur (formeur à chaud)
Verrier au chalumeau	Souffleur au chalumeau Fileur au chalumeau Modeleur au chalumeau Préparateur presse-papier
Verrier décorateur	Doreur (or et autres métaux précieux) Graveur Miroitier-argenteur Peintre Polisseur Sculpteur Tailleur
<b>Domaine de la tabletterie</b>	
Brossier	
Cornier	
Ecailliste	
Graveur sur ivoire et autres matériaux d'origine animale	
Ivoirier	
Nacrier	
Pipier	
Tabletier	
<b>Domaine de la mode et des accessoires</b>	
Boutonnier	
Chapelier	
Corsetier	
Couturier	
Couturier flou	
Eventailiste	
Fabricant de parapluies, parasols, ombrelles et cannes	
Formier	
Lunetier	
Modéliste	
Modiste	
Parurier floral	
Plumassier	
Tailleur	
<b>Domaine du textile</b>	
Brodeur	Brodeur à l'aiguille Brodeur crochet (Lunéville) Brodeur sur machine guidée main
Dentellier	Dentellier à l'aiguille Dentellier au fuseau Tulliste
Ennoblisseur textile	Gaufreur sur textile Moireur Peintre décorateur sur tissu

	Plisseur
	Sabreur sur velours
	Teinturier
Fabricant d'objets en textiles	
Fabricant de coiffes	
Feutrier	
Sérigraphe	
Tisserand	Tisserand à bras
	Veloutier
Tresseur	
<b>Domaine du cuir</b>	
Bottier main	
Fabricant de chaussures	
Fourreur	
Gainier	
Gantier	
Gaufreur sur cuir	
Malletier	Layetier
Maroquinier	Coupeur
Pareur	
Sellier-maroquinier	Sellier-harnacheur
Tanneur	
Mégissier	Parcheminier
Taxidermiste	
<b>Domaine du spectacle</b>	
Costumier	
Fabricant d'accessoires de spectacle	Fabricant de masques
Fabricant de décors de spectacle	
Perruquier-posticheur	
<b>Domaine du papier, du graphisme et de l'impression</b>	
Calligraphe	
Cartonnier	
Dominotier	
Doreur sur cuir	
Doreur sur tranche	
Enlumineur	
Fabricant d'objets en papier et/ou carton	
Fabricant de papier	
Fabricant de papier peint	
Fondeur de caractères	
Graveur de poinçons	
Graveur et imprimeur en gaufrage	
Imagier au pochoir	
Imprimeur	Imprimeur en héliogravure
	Imprimeur en lithographie
	Imprimeur en sérigraphie
	Imprimeur en taille-douce
	Imprimeur en typographie
Marbreur sur papier	
Relieur	
Photographe technicien	
<b>Domaine des jeux, jouets et ouvrages mécaniques</b>	
Charron	
Fabricant d'automates (métal, bois, papier, textile, résine)	
Fabricant de figurines	
Fabricant de jeux	
Fabricant de jouets	
Fabricant de manèges	
Fabricant de maquettes	
Fabricant de marionnettes	
Fabricant de poupées ou de peluches de collection	
Fabricant et/ou Restaurateur de véhicules de	Carrossier

collection (avions, bateaux, voitures, motos...)	
<b>Domaine de la facture instrumentale</b>	
Archetier	
Fabricant d'anches	
Facteur et/ou restaurateur d'accordéons	
Facteur et/ou restaurateur d'instruments à vent	Facteur et/ou restaurateur d'instruments à vent en bois Facteur et/ou restaurateur d'instruments à vent en métal Chaudronnier
Facteur et/ou restaurateur d'instruments de musique mécanique	
Facteur et/ou restaurateur d'instruments traditionnels	
Facteur et/ou restaurateur d'orgues	
Facteur et/ou restaurateur d'harmoniums	
Facteur et /ou restaurateur d'instruments à claviers	Facteur et/ou restaurateur de clavecins et épinettes Facteur et/ou restaurateur de pianos
Facteur et/ou restaurateur de harpes	
Facteur et/ou restaurateur de percussions	
Luthier en guitare et/ou Restaurateur de guitares	
Luthier et/ou Restaurateur d'instruments à cordes frottées	
<b>Domaine de la restauration</b>	
Restaurateur de peintures	Tableaux sur bois ou sur toile Supports contemporains Peinture murale
Restaurateur de documents graphiques et imprimés	Estampes, dessins... Papier peint
Restaurateur de photographies	Sur tout support, papier et verre
Restaurateur de sculptures	Bois, métal, pierre, plâtre, cire, matériaux composites, matériaux contemporains...
Restaurateur de textiles	Vêtements, tapis, tapisseries, objets en textiles, accessoires de mode
Restaurateur de cuirs	
Restaurateur de métal	Horlogerie, orfèvrerie, bronzes
Restaurateur de meubles	
Restaurateur de mosaïques	
Restaurateur de céramiques	Terre cuite, faïence et porcelaine
Restaurateur de verre et de cristal	
Restaurateur de vitraux	
Restaurateur d'objets scientifiques, techniques, industriels	

## Annexe 4- Employeurs en région Centre-Val de Loire : répartition au cours de l'année 2013 par secteur d'activité (détail)

Secteur d'activité	Périmètre des employeurs des secteurs professionnels du spectacle (champ Centre de recouvrement)		Périmètre des employeurs hors secteurs professionnels du spectacle (champ Guso)		Tous périmètres	
	nb actifs	part (%)	nb actifs	part (%)	nb actifs	part (%)
<b>Spectacle vivant</b>	<b>577</b>	<b>81,0</b>	<b>20</b>	<b>0,5</b>	<b>595</b>	<b>12,6</b>
9001Z - Arts du spectacle vivant	486	68,3	13	0,3	497	10,5
9002Z - Activités de soutien au spectacle vivant	-	-	-	-	87	1,8
9004Z - Gestion de salles de spectacles	-	-	-	-	11	0,2
<b>Audiovisuel</b>	<b>84</b>	<b>11,8</b>	<b>0</b>	<b>0,0</b>	<b>84</b>	<b>1,8</b>
Distribution, projection, édition phonographique	13	1,8	0	0,0	13	0,3
5913A - Distribution de films cinématographiques	0	0,0	0	0,0	0	0,0
5913B - Edition et distribution vidéo	0	0,0	0	0,0	0	0,0
5914Z - Projection de films cinématographiques	-	-	0	0,0	-	-
5920Z - Enregistrement sonore et édition musicale	-	-	0	0,0	-	-
Production audiovisuelle, cinéma, animation	65	9,1	0	0,0	65	1,4
5911A - Production de films et de programmes pour la télévision	21	2,9	0	0,0	21	0,4
5911B - Production de films institutionnels et publicitaires	24	3,4	0	0,0	24	0,5
5911C - Production de films pour le cinéma	16	2,2	0	0,0	16	0,3
5912Z - Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision	4	0,6	0	0,0	4	0,1
Radio et télédiffusion	6	0,8	0	0,0	6	0,1
6010Z - Édition et diffusion de programmes radio	3	0,4	0	0,0	3	0,1
6020A - Édition de chaînes généralistes	3	0,4	0	0,0	3	0,1
6020B - Édition de chaînes thématiques	0	0,0	0	0,0	0	0,0
<b>Activités des organisations associatives (94)</b>	<b>24</b>	<b>3,4</b>	<b>1 460</b>	<b>36,2</b>	<b>1 483</b>	<b>31,3</b>
<b>Employeurs "particuliers"</b>	<b>0</b>	<b>0,0</b>	<b>910</b>	<b>22,6</b>	<b>910</b>	<b>19,2</b>
<b>Hébergement et restauration (55, 56)</b>	<b>3</b>	<b>0,4</b>	<b>177</b>	<b>4,4</b>	<b>180</b>	<b>3,8</b>
<b>Administration publique (84)</b>	<b>0</b>	<b>0,0</b>	<b>435</b>	<b>10,8</b>	<b>435</b>	<b>9,2</b>
<b>Santé humaine et action sociale (86, 87 et 88)</b>	<b>0</b>	<b>0,0</b>	<b>319</b>	<b>7,9</b>	<b>319</b>	<b>6,7</b>
<b>Activités sportives, récréatives et de loisirs (93)</b>	<b>10</b>	<b>1,4</b>	<b>215</b>	<b>5,3</b>	<b>225</b>	<b>4,7</b>
<b>Enseignement (85)</b>	<b>0</b>	<b>0,0</b>	<b>104</b>	<b>2,6</b>	<b>104</b>	<b>2,2</b>
<b>Autres activités créatives, artistiques et de spectacle (NAF 9003A et 9003B)</b>	<b>13</b>	<b>1,8</b>	<b>9</b>	<b>0,2</b>	<b>22</b>	<b>0,5</b>
<b>Autres secteurs d'activité</b>	<b>1</b>	<b>0,1</b>	<b>380</b>	<b>9,4</b>	<b>381</b>	<b>8,0</b>
<b>TOTAL Région</b>	<b>712</b>	<b>100,0</b>	<b>4 029</b>	<b>100,0</b>	<b>4 738</b>	<b>100,0</b>

Source : Pôle emploi - DUS AEM - Champ France entière + Monaco - Données brutes



Hôtel de Région  
9 rue Saint Pierre Lentin - CS 94117  
45041 Orléans Cedex 1  
Tél. 02.38.70.30.39  
ceser@regioncentre.fr  
**Retrouvez le rapport sur : [ceser.regioncentre.fr](http://ceser.regioncentre.fr)**

